



ALUMNI

■ UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

Une Université et ses Amis

125 ans de solidarité vécue

Contribution à l'histoire de
l'Association des Amis (Alumni)
de l'Université de Fribourg

Une Université et ses Amis

125 ans de solidarité vécue

**Contribution à l'histoire de l'Association des Amis
(Alumni) de l'Université de Fribourg**

**Jean-Claude Gauthier
Chef de Service de l'enseignement universitaire
du Canton de Fribourg (1967-1990)**

**Thomas Gmür
historien, Lucerne**

Couverture 1: Université Miséricorde
Couverture 2: Université Pérolles (PER 21)

Deuxième édition rajouté et complété
© 2019 by Alumni et Amis UniFR, Fribourg/CH
Impression: Imprimerie St-Paul, Fribourg/CH
Photos: en noir et blanc de la 1ère édition ; en couleur de Unicom, Christoph von Siebenthal, Melchior Etlin et dr.

Traduction (texte de Thomas Gmür): Anne-Véronique Wiget-Piller

TABLE DES MATIERES

Avant-propos de la seconde édition de 2019	5
Avant-propos de la première édition de 1994	7
<i>Jean-Claude Gauthier :</i>	
Préhistoire de l'Université	9
Les débuts de l'Association (1891-1914)	17
Les années de guerre (1914-1918) et l'après-guerre jusqu'en 1935	25
L'agrandissement et la rénovation des bâtiments de la Faculté des sciences et la construction du bâtiment universitaire de Miséricorde (1936-1942)	29
Les années difficiles (1943-1967)	39
Les années d'expansion (1967-1978)	65
Les années de stabilisation et de développement (1979-1984)	85
Vers le centenaire de l'Université (1989) et celui de l'Association (1991)	91
<i>Thomas Gmür :</i>	
De l'Association des Amis au réseau des Alumni (1991-2016)	97
Annexes	111

AVANT-PROPOS

de la seconde édition de 2019

A l'occasion des 100 ans d'existence des Amis de l'Université, le comité d'alors, sous la présidence de Monsieur l'ambassadeur Wolf, avait mandaté Monsieur Jean-Claude Gauthier pour rédiger l'historique de l'association. Le volume appelé „Contribution à l'histoire de l'Association des Amis de l'Université de Fribourg est paru en 1991. Cette brochure trace, chapitre après chapitre, un portrait des plus complets de l'activité et des initiatives, des difficultés et des réussites de cette association durant ses phases d'existence. L'association avait joué un rôle politique éminent, avait contribué financièrement au développement de l'Université avant le subventionnement des universités par la Confédération et avait défendu la pensée catholique à l'origine de la création de l'Université de Fribourg. Elle s'est ensuite adaptée au nouveau contexte social dans lequel la haute école s'est développée tout en lui apportant appui par le soutien de ses membres.

25 ans plus tard, l'association a beaucoup changé : nouveau nom, nouvelle stratégie, nouvelle direction. Il semblait important au comité de compléter l'historique en retraçant les changements que les Alumni et Amis UniFr ont connu ces dernières années. Alors que le texte de 1991 a été rédigé en français, le complément l'a été en allemand. Une belle illustration du bilinguisme qui règne toujours à l'Université de Fribourg et dans l'association. C'est en effet Monsieur Thomas Gmür, historien, ancien étudiant de Fribourg qui a accepté de retracer les 25 dernières années. Il était bien placé pour le faire puisque, membre du comité depuis 8 ans, il a collaboré et ainsi influencé lui-même l'évolution stratégique de l'organisation. C'est notre administratrice, Madame Anne Wiget-Piller qui s'est chargée de traduire le complément historique.

Depuis que la Confédération subventionne les universités suisses, l'apport financier de l'association au développement de l'Université a perdu de son acuité. Certes, les Amis et Alumni ont continué à soutenir des projets importants pour le développement de l'Alma mater. Mais c'est surtout la création

et l'entretien d'un réseau de solidarité active et de sympathie agissante entre les anciens et les amis de l'Université qui est devenue actuellement la politique prioritaire de l'association. L'association des Alumni et Amis n'est pas la seule organisation qui réunit les anciens de l'Université de Fribourg: plusieurs facultés ont créé, au cours du 20^{ème} siècle, leur propre association d'anciens. Les liens avec elles étaient pour le moins lâches pour ne pas dire inexistantes. Il a semblé important que les Alumni et Amis prennent l'initiative de collaborer avec les associations qui le désirent en mettant à disposition leur infrastructure et en coordonnant certaines activités sociétaires. L'Université ne peut que bénéficier d'un réseau d'anciens large et efficace.

En tant que présidente en charge depuis 2003, j'ai le plaisir de pouvoir offrir aux membres cette nouvelle édition qui complète l'histoire de l'association parue dans les années nonante. Nous avons procédé par la même occasion à quelques petites retouches dans le texte d'origine, afin de corriger de petites imprécisions. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à le lire et à regarder les nouvelles prises photographiques insérées.

Mireille Kurmann-Carrel

AVANT-PROPOS

de la première édition de 1994

Pour une association, le centième anniversaire est souvent l'occasion d'éditer un volume commémoratif.

La brochure que vous avez entre les mains, trop modestement intitulée par son auteur, Monsieur Jean-Claude Gauthier, «*Contribution à l'histoire de l'Association des Amis de l'Université de Fribourg*», présente en fait de nombreuses qualités.

En la parcourant, chapitre par chapitre, on peut facilement constater que le terme de «contribution» est décidément trop peu ambitieux. Chapitre après chapitre, l'ouvrage offre un portrait des plus complets de l'activité et des initiatives, des difficultés et des réussites de cette Association durant ses différentes phases d'existence. L'auteur s'est notamment attaché à rappeler les nombreuses contributions de l'Association à la construction des bâtiments universitaires.

La vie de l'Association s'inscrit aussi dans une passionnante histoire des idées. Les divers courants de pensée au sein du catholicisme et de l'Eglise ont fortement influencé le développement de l'Association. Nous sommes particulièrement reconnaissants à l'auteur de nous présenter cette histoire dans l'ensemble de son contexte historique.

Le lecteur sera frappé par les fortes personnalités qui ont marqué l'activité de l'Association. Je pense surtout au Président qui fut mon prédécesseur, aux membres du Comité, mais également à tous les amis fidèles de l'Association, toujours si présents par leur appui discret et leur aide matérielle.

Comparée aux trois volumes de l'Histoire de l'Université de Fribourg, notre étude historique paraît bien modeste. Je suis cependant convaincu qu'elle est d'une aide précieuse pour mieux comprendre le contexte social dans lequel s'est développée la Haute Ecole.

En remerciant cordialement l'auteur de son engagement, je souhaite aux lecteurs beaucoup de plaisir à la lecture de cet ouvrage.

Dr Josef Wolf, ambassadeur

Jean-Claude Gauthier

PREHISTOIRE DE L'UNIVERSITE

L'Université de Fribourg n'est pas née en un jour. Elle n'est pas non plus issue de l'on ne sait quel coup de baguette magique.

Elle est la réalisation effective d'un vœu plusieurs fois centenaire de la population catholique de ce pays, vœu obstinément poursuivi en dépit des échecs, des désillusions et des circonstances contraires qui en ont retardé la réalisation.

Le siècle d'existence dont peut actuellement se prévaloir la Haute Ecole fribourgeoise est donc précédé, pour ne pas dire conditionné, par une préhistoire échelonnée sur près de cinq siècles.

La plus ancienne des universités suisses, celle de Bâle, a été fondée en 1460 par le Pape Pie II (1458-1464) qui s'était fait connaître sous le nom d'Aeneas Sylvius Piccolomini comme un des plus grands humanistes de la Renaissance avant son accession au trône pontifical.

A cette époque, toutefois, Bâle ne faisait pas encore partie de la Confédération dont elle ne devint membre qu'en 1501.

La Suisse fut transformée par ses victoires lors de la guerre de Bourgogne et par l'admission en son sein des cantons-villes de Fribourg et Soleure en 1481¹ ; elle le fut davantage encore par ses victoires de la guerre de Souabe qui entraînèrent son indépendance de fait à l'égard du Saint-Empire.

Les conséquences politiques de ces bouleversements furent toutefois moins difficiles à assumer que les séquelles de la défaite de Marignan et celles de la Réforme qui touchèrent notre pays à partir des années 1515 et 1520 et l'ont remodelé profondément et à jamais.

¹ Cette admission fut soumise à diverses restrictions qui en limitaient la portée.

Le besoin d'un centre de formation supérieure de caractère spécifiquement religieux - il ne pouvait en être autrement à cette époque - se fit sentir fortement en Suisse dès avant la Réforme.

Lorsque cette dernière s'implanta durablement dans plusieurs cantons, notamment celui de Bâle, elle eut pour conséquence la création d'académies dont la fonction essentielle était d'assumer la formation des ministres du culte de la nouvelle confession. Il n'en devint que plus urgent pour les catholiques d'œuvrer dans un sens analogue et de reprendre les projets de Franz de Gaisberg, Abbé de Saint-Gall de 1504 à 1529. Ce dernier se proposait en effet dès 1509 de fonder dans une dépendance de son couvent - sise à Rorschach - un centre de formation supérieure.

Dès 1537, le vœu de la création d'une université catholique en Suisse fut évoqué au cours des sessions des diètes particulières des cantons catholiques. Les tentatives accomplies à cette fin furent nombreuses - on en a compté environ 130 - ne serait-ce qu'en raison de l'implantation durable de la Réforme dans plusieurs cantons et certaines régions. Cette situation renforça le caractère impératif des attentes et des exigences des milieux catholiques au sujet de la formation supérieure de leurs élites, notamment de celle des futurs membres du clergé. Les causes des échecs répétés de ces projets de création furent diverses : les rivalités entre les cantons susceptibles d'accueillir l'institution projetée y contribuèrent au moins autant que l'insuffisance des moyens financiers à disposition.

Les Fribourgeois furent d'emblée parmi les plus intéressés par l'idée de la fondation en leurs murs d'une université catholique. Il n'est pas impossible que le Collège St-Michel eût été coiffé d'un toit universitaire dès la fin du XVIème ou le début du XVIIème siècle si les autres cantons avaient fermement soutenu les autorités fribourgeoises. Faute d'avoir reçu leur appui, Fribourg ne put compter que sur ses propres ressources qui furent très largement et très longtemps engagées dans le financement des études que ses futurs prêtres et ses futurs magistrats effectuèrent à l'étranger.

C'est pourtant à Fribourg que l'idée de l'université catholique eut l'écho le plus durable.

En effet, en 1751, l'initiative de l'Avoyer d'Alt amena le Grand Conseil de Fribourg à reprendre les projets antérieurs et à charger une commission spéciale de s'occuper des moyens de les réaliser rapidement.

Malheureusement, la majeure partie des fonds alors libérés furent employés à la construction d'un important bâtiment destiné à abriter une école de droit². Il ne resta donc que peu de moyens matériels pour permettre l'engagement de professeurs et seules quelques chaires de droit furent créées. En 1763, deux professeurs de droit furent nommés par le Grand Conseil.

Ultérieurement, l'École de droit constitua l'embryon de la Faculté de droit fondée en 1882 et qui fut incorporée quelques années plus tard dans l'Université. Le Canton de Fribourg était donc bien placé par le rôle qu'il avait joué dans la vie intellectuelle du pays depuis le XVIème siècle pour assumer, le moment enfin venu, la responsabilité de l'université catholique, car il n'en avait jamais abandonné la perspective, même si des circonstances défavorables avaient contribué à renvoyer sa réalisation à plusieurs reprises.

A cet égard, il est opportun de rappeler qu'outre les rivalités entre cantons et les limites financières étroites à l'intérieur desquelles les cantons d'alors se mouvaient, divers facteurs ont contribué également à retarder la création de l'université que les catholiques attendaient.

D'une part, les frontières religieuses s'étaient assez rapidement stabilisées et les guerres de religion cessèrent en Suisse depuis le second tiers du XVIème siècle jusqu'au milieu du XVIIème siècle et le début du XVIIIème siècle (guerres de Villmergen). D'autre part, l'élargissement des possibilités de formation gymnasiale offertes par l'établissement de plusieurs collèges fondés par les Jésuites et la renaissance monastique des XVII et XVIIIème siècles³ avaient indéniablement amélioré la qualité de la formation dispensée aux futurs membres, prêtres et laïcs, des élites catholiques du pays, sans résoudre pour autant le problème posé par l'absence d'un enseignement universitaire.

Le conservatisme affiché de l'Ancien Régime finissant et la consolidation des droits acquis par les catholiques comme par les réformés en dépit des adaptations contradictoires résultant des deux guerres de Villmergen ne doivent pas dissimuler que la Suisse apparemment immobile des XVII et XVIIIème

² C'est ce bâtiment, agrandi ultérieurement, qui abrite aujourd'hui l'Albertinum.

³ Cette renaissance a été marquée notamment par la reconstruction et l'agrandissement de plusieurs abbayes bénédictines et cisterciennes (Disentis, Einsiedeln, Engelberg, Fischingen, Hauterive, Mariastein, Muri, Sankt Urban et Saint-Gall).

siècles fut en réalité soumise à des mutations qui - pour être le plus souvent cachées - n'en furent pas moins profondes.

La réalité de ces mutations explique la rapidité de l'effondrement de l'Ancien Régime : elle permet de mieux comprendre que plusieurs des réformes introduites par le régime de l'«Helvétique» puis dans une moindre mesure par celui de la «Médiation» aient été réadaptées entre 1815 et 1848, même si leur réception a été lente et cause de controverses intellectuelles aiguës et d'affrontements armés violents.

La disparition des pays alliés - notamment des principautés ecclésiastiques - et celle des baillages communs à tous les cantons ou à quelques-uns d'entre eux et la constitution de nouveaux cantons⁴ réunissant pour la première fois depuis le Moyen Age des populations ayant connu des évolutions différenciées explique aussi que l'histoire intérieure de la Suisse de 1815 à 1848 ait été si mouvementée.

A cela s'ajoute la lutte pour le retour de l'ensemble du pays à une véritable démocratie et pour l'instauration d'un Etat fédératif qui occupe également la plus grande partie de cette période.

Certes, la ligne de partage entre partisans du maintien du Pacte Fédéral de 1815 et de l'Ancien Régime restauré et ceux d'une nouvelle organisation du pays ne passe-t-elle pas exclusivement par les frontières cantonales et les différences confessionnelles.

On ne saurait toutefois nier que les tensions nées du passage de plusieurs cantons de régimes semi-conservateurs ou semi-libéraux à un régime radical à connotation soit anticléricale soit josphiste ont conduit à travers la promulgation des Articles de Baden, l'affaire des couvents d'Argovie, les expéditions des corps francs et tant d'autres événements analogues à une crispation à la fois confessionnelle et politique qui contribua indéniablement à la constitution du «Sonderbund».

On ne saurait non plus ignorer que la lutte entre ce qu'on appela en France sous le règne de Louis-Philippe le parti de la résistance et celui du mouvement affecta sous des formes et selon des intensités diverses presque toute

⁴ Il est évident, par exemple, que certains dirigeants du Canton d'Argovie acceptaient mal que le maintien de couvents qui avaient prospéré au Freiamt sous le régime des baillages communs leur soit imposé et qu'il fasse l'objet d'une garantie constitutionnelle.

l'Europe apparemment figée née des traités de 1815, et en particulier notre pays.

Au surplus, la restauration du pouvoir temporel du pape dans une Italie profondément ébranlée par l'influence napoléonienne allait conduire la Papauté à une attitude presque constamment négative à l'égard de plusieurs des mouvements idéologiques dont l'action visait à rendre à de nombreuses régions d'Italie une indépendance effective qu'elles avaient perdue et à assurer l'unification progressive de ce pays sous l'égide de la Maison de Savoie. Il est infiniment regrettable que ces aspirations fondamentalement légitimes, même si certains de ceux qui les ressentaient étaient soit anti-cléricaux, soit indifférents en matière religieuse, se soient heurtées à une opposition presque constante du gouvernement pontifical. L'explication en est - entre autres - la conception que les souverains pontifes qui se succédèrent sur le trône pontifical de 1823 à 1878 - soit principalement Léon XII, Grégoire XVI et Pie IX - se faisaient de leur rôle et de celui de l'Etat pontifical. Au surplus, ils n'avaient ni une personnalité, ni une formation, ni surtout un entourage propres à les rapprocher des attentes justifiées des populations italiennes.

L'attitude presque toujours défensive de la Papauté en face de l'évolution des diverses régions de l'Italie vers l'unité a eu pour effet que le pape ait paru souvent attaqué et qu'il l'ait été réellement⁵. Il fut dès lors difficile aux catholiques italiens et étrangers d'opérer les distinctions nécessaires entre les oppositions qu'il suscitait en tant que chef d'état et en tant que chef religieux.

Dans le contexte précité, l'idée de la création d'une université répondant aux vœux des catholiques ne pouvait que ressurgir avec force dans plusieurs pays et surtout dans le nôtre.

En effet, l'absence d'un centre de formation supérieure à leur disposition en Suisse même était ressentie d'autant plus fortement par les catholiques de ce pays que plusieurs universités étrangères étaient devenues des centres d'anticléricalisme militant. En outre, certaines des universités et des acadé-

⁵ Ce ne fut guère qu'au début du pontificat de Pie IX qu'on put noter une certaine convergence entre la politique de la Papauté et les aspirations, d'ailleurs assez confuses, des populations italiennes vers un régime politique plus libéral et une certaine forme d'unité.

mies de Suisse étaient devenues assez accueillantes à des idées souvent éloignées de celles que professaient les adeptes d'un protestantisme traditionnel.

De plus, la décision malheureuse quoique parfaitement explicable qui présida à la constitution du Sonderbund, la guerre civile et la défaite politique et militaire qui en furent les conséquences, ont eu pour effet d'affaiblir fortement et durablement l'influence catholique dans le pays.

L'unification de l'Allemagne se réalisa sous l'égide de la Prusse et fut marquée par l'affaiblissement des monarchies de l'Allemagne du Sud et l'élimination de l'influence de l'Autriche en Allemagne. A la même époque, l'unification de l'Italie sous l'impulsion de la maison de Savoie s'acheva également par l'élimination de l'influence autrichienne en Italie et ultérieurement par la chute du pouvoir temporel du pape.

Ce dernier n'en fut que plus enclin à raidir sa position à l'égard des diverses tendances modernes, ce qu'il exprima dans le «Syllabus» et lors du premier Concile du Vatican dont certaines conséquences, notamment la proclamation de l'infaillibilité pontificale, entraînèrent des oppositions assez vives en particulier en Allemagne et en Suisse, oppositions d'ailleurs encouragées et renforcées par le gouvernement de l'Empire allemand et ceux de quelques cantons suisses.

Le mouvement que l'on nomma «Kulturkampf» constitua pour le catholicisme suisse une épreuve sérieuse et douloureuse puisque accompagnée par une véritable guerre religieuse qui frappa principalement les populations catholiques du Jura bernois et du canton de Genève.

Le déroulement de ces événements renforça dans la plupart des cantons catholiques le sentiment que la création d'une université au sein de laquelle leurs ressortissants pourraient être formés dans une atmosphère de haut niveau scientifique mais libérée des scories d'un matérialisme militant et surtout protégée d'un anti-catholicisme effectif déguisé sous un anticléricalisme apparent était devenue une nécessité.

Les luttes confessionnelles, ou plutôt politico-confessionnelles, qui marquèrent une grande partie de l'histoire du pays durant les trois quarts du XIXème siècle ne doivent d'ailleurs pas occulter un phénomène réjouissant : celui du renforcement du sentiment national et celui de la perception renouvelée de l'identité nationale qui se manifestèrent à travers de très nom-

breux mouvements et groupements existants et aussi par la création d'associations et de sociétés diverses.

Parmi ces sociétés, celle des étudiants suisses est certainement l'une des plus notables : créée à la fin août 1841 à Seewen près de Schwyz, elle allait être assez rapidement l'un des groupements les plus engagés en faveur d'une Haute Ecole des catholiques suisses. Lorsque cette dernière fut effectivement fondée à Fribourg en 1889, la Société des Etudiants Suisses allait être le milieu privilégié qui donnerait naissance à la Société académique (Hochschulverein). Elle a donc précédé et facilité la fondation de l'Université : elle en demeure encore aujourd'hui l'un des soutiens les plus déterminés, que ce soit directement ou indirectement à travers de nombreux organismes proches de l'Alma mater friburgensis à laquelle elle a voué un attachement constant et le plus souvent éclairé.

LES DEBUTS DE L'ASSOCIATION (1891 - 1914)

La Société des Etudiants Suisses avait joué un rôle fort important dans la fondation de l'Université de Fribourg, en sensibilisant les esprits à l'urgence de la création d'une Haute Ecole où les étudiants catholiques de Suisse se sentiraient à l'aise dans un climat intellectuel vivifié par les convictions religieuses et non pas alourdi par la systématisation d'une situation conflictuelle entre science et foi.

La Société des Etudiants Suisses était toutefois consciente que son rôle de soutien fervent des initiatives fribourgeoises ne pouvait en rester là. L'Université, dont l'activité avait débuté à l'automne 1889, avait besoin de l'appui d'amis convaincus à Fribourg et au-delà. C'est pourquoi, le président central de la Société des Etudiants Suisses, Anton Augustin, appuyé par six de ses prédécesseurs, fonda en juillet 1890 la Société Académique fribourgeoise ou Hochschulverein.

Cette initiative prit ensuite la forme d'une lettre sans doute adressée en priorité aux membres de la Société des Etudiants Suisses, lettre à laquelle était joint un bulletin d'adhésion. On peut considérer cette lettre comme la première manifestation concrète de l'activité de la Société Académique (Hochschulverein) en faveur de l'Université. Ce fait justifie à lui seul que son texte intégral figure ci-après :

«Lucerne etc., Août 1890

M...

Nous nous permettons de vous adresser le présent appel pour vous prier de bien vouloir faire partie de «La société académique de Fribourg» dont la fondation vient d'être décidée.

Cette association a pour but de prêter un appui moral et financier à l'Université de Fribourg en Suisse et à ses établissements auxiliaires.

Après trois siècles de lutte, l'idée de la fondation d'une université pour la Suisse catholique a enfin triomphé des entraves qu'on n'a cessé de lui susciter et trouvé sa réalisation.

Nous considérons cette université comme l'enfant de prédilection de toute la Suisse catholique et sa prospérité doit être pour chacun de nous une question d'honneur.

La plupart des Universités suisses jouissent de la protection d'une société académique. Notre Université ne saurait être privée d'un tel avantage.

Si les soussignés, chacun en sa qualité de président central de la Société des Etudiants Suisses à une date encore récente, ont accepté le patronage de cette nouvelle institution et vous prient d'y adhérer, c'est parce qu'ils savent que ce projet de la fondation d'une université pour la Suisse catholique a trouvé dans la Société des Etudiants Suisses tout au moins ses premiers défenseurs et que ce sont aussi des membres de cette société qui en ont procuré la réalisation d'une manière si distinguée.

Ne mettez pas de côté cette feuille en vous disant avec un soupir : "voilà encore une nouvelle association ". Notre association n'est pas nouvelle dans l'acceptation usuelle de ce mot, c'est une idée vraiment nouvelle que nous représentons, une idée qui tire précisément sa justification de sa nouveauté.

Des buts nouveaux appellent de nouveaux moyens. L'université catholique de Fribourg a trouvé partout des adhésions enthousiastes, nous espérons que son premier enfant, notre association, aura à se réjouir certainement du même accueil cordial.

Agréez, M...., l'assurance de notre haute considération

*A. **Augustin**, Président central, Berne*

*Dr. **Franz Schmid-Arnold**, médecin à l'hôpital, Lucerne*

*Dr. jur. **Thomas Holenstein**, avocat, St-Gall*

*V. **Gottofrey**, professeur, Fribourg*

*J. **Düring**, Chancelier d'Etat, Lucerne*

*G. **de Montenach**, Fribourg*

*Dr.jur. **Hermann Gentinetta**, Loèche.»*

L'écho de cette lettre fut suffisant pour que la Société académique puisse se réunir pour la première fois le 19 janvier 1891. C'est lors de cette séance constitutive tenue à l'Hôtel-Suisse de Fribourg que les premiers statuts de la Société furent discutés et approuvés. Le compte-rendu de cette réunion figure dans un mémorandum adressé aux membres par le Comité

d'initiative. La substance de ce texte renseigne très exactement ces derniers sur les discussions tenues le 19 janvier 1891, leur résultat et les perspectives d'avenir ouvertes après ce début prometteur. On ne saurait passer sous silence ce document qui est à la fois une relation exhaustive des débats tenus alors et l'esquisse d'un programme d'activité qui reste en substance aujourd'hui encore celui de l'Association des Amis de l'Université qui a succédé à la Société académique :

«La séance de Constitution de la Société académique a eu lieu le 19 janvier 1891 à l'Hôtel-Suisse à Fribourg. Au Comité d'initiative a été confiée à nouveau la direction de la Société jusqu'à la première assemblée générale fixée dans le courant de juillet prochain. Les statuts, dont le projet avait été communiqué à chaque membre, ont été acceptés avec quelques modifications.

Deux d'entre elles sont à relever : contrairement à diverses propositions de réduire le nombre des membres du Comité, celui de 15 a été maintenu, mais par contre on a résolu de scinder ce nombre en grand et petit Comités. Plein pouvoir a été donné au Comité de choisir suivant que le besoin s'en ferait sentir pour certaines contrées indigènes ou étrangères des sous-Comités et d'assurer leur compétence de façon à affirmer, même dans la Société académique, le caractère international de l'Université. En effet plusieurs adhésions nous sont parvenues de l'Etranger, c'est un motif de plus de propager notre Société en Suisse.

Jusqu'à présent 132 personnes et associations ont adhéré à la Société académique. Ce résultat est fort réjouissant si l'on considère que la propagande s'est renfermée jusqu'ici dans des limites très restreintes. Mais la Société constituée, il est dans son intérêt et dans celui de l'Université de Fribourg d'étendre le cercle de son action et d'amener à elle des membres toujours plus nombreux. Nous savons tous que les manifestations actuelles de l'esprit chrétien de sacrifice sont multiples, les œuvres qu'il soutient sont infinies, mais nulle peut-être parmi elles ne mérite mieux l'appui du monde catholique que l'œuvre de l'Université de Fribourg. Aussi ne croyons-nous pas trop demander en priant les membres de faire leur possible pour obtenir chacun une nouvelle adhésion à la Société académique. Dans ce but, vous recevrez sous peu avec les nouveaux statuts une liste de membres afin que vous puissiez parmi vos amis et connaissances amener de nouvelles recrues à notre œuvre.

Les cotisations annuelles se répartissent actuellement comme suit:

80 contributions à	5	Fr.	=	400
1 "	6	"	=	6
3 "	7	"	=	21
1 "	8	"	=	8
27 "	10	"	=	270
10 "	20	"	=	200
1 "	30	"	=	30
3 "	50	"	=	150
1 "	200	"	=	200

Total 127 contributions pour Fr. 1'285

4 membres n'ont pas encore fixé le chiffre de leurs contributions et 1 membre adhère pour une contribution indéterminée (pour 1891 : 40 fr.).

Enfin 3 membres ont payé une fois pour toutes 100 fr.

Les contributions non encore rentrées seront prises par remboursement.

Le Comité d'initiative

P.-S. Pour les adhésions s'adresser, s'il vous plaît, à M. Düring, chancelier d'Etat, à Lucerne.»

C'est au premier Comité, qualifié de Comité provisoire, que l'on doit la conduite de la Société lors de ses débuts. Ce Comité élu tout d'abord pour un an était composé de M. A. Augustin, ancien président de la Société des Etudiants Suisses, qui avait pris l'initiative de la création de l'Association un an auparavant. M. A. Augustin assumait d'emblée la présidence, assisté de M. H. Reinhardt, professeur à l'Université, vice-président, de M. G. Schnürer, professeur à l'Université, caissier, de M. J. Rensing, professeur à l'Université, secrétaire allemand, et de M. G. de Montenach, député et président de la section fribourgeoise du Pius-Verein, secrétaire français.

M. Gustave Schnürer, alors professeur d'histoire médiévale à l'Université, devait y enseigner pendant un demi-siècle et cela dans un temps où fidélité et engagement étaient synonymes d'abnégation véritable. Quant à M. Georges de Montenach, cofondateur de la Société Académique, il fut à Fribourg, en Suisse et sur la scène internationale, l'un des appuis les plus constants et les plus éclairés de l'Alma mater dont il avait accompagné activement les débuts.

Dès ses débuts, la Société bénéficia de nombreux soutiens et de multiples encouragements, notamment ceux du Pape Léon XIII.

Les premiers adhérents furent surtout de nationalité suisse. Mais le recrutement des membres déborda assez rapidement les frontières de la Suisse, en particulier grâce à la présence au sein du corps professoral de plusieurs enseignants étrangers.

De 120 au début, les membres passèrent à 149 à la fin de l'année 1891. Ils étaient 176 à fin juin 1892. D'emblée, la Société rencontra un écho favorable dans les milieux dont elle espérait et attendait l'appui. Ses ambitions étaient grandes. Elle espérait - à terme - jouer le rôle de groupements analogues, notamment de l'Association bâloise qui avait été l'initiatrice et le soutien de constructions importantes réalisées au profit de l'Université et en particulier de sa Faculté de médecine.

Cette ambition, qui allait trouver sa consécration de 1937 à 1941 lors des grandes réalisations architecturales de la Faculté des sciences et de Miséricorde, dut cependant rester en veilleuse durant le premier quart de siècle des activités de la Société.

Durant cette période, les statuts adoptés le 19 janvier 1891 (Annexe I) furent à plusieurs reprises revus et amendés, notamment le 7 novembre 1892, pour assurer un fonctionnement à la fois plus adéquat et plus efficient de la Société académique, conformément à son but qui était et reste en substance «de contribuer moralement et financièrement au développement de l'Université de Fribourg et des établissements académiques qui s'y rapportent».

Si les ambitions de la Société furent grandes dès ses origines, elle eut la sagesse de concentrer d'abord ses efforts sur un point très précis : le soutien à la Bibliothèque cantonale et universitaire par le versement de contributions à l'achat de livres. Cette volonté fut d'ailleurs exprimée formellement dans l'une des versions successives des statuts de l'Association⁶.

⁶ L'alinéa 2 de l'article I des statuts n'a-t-il pas eu à un moment donné la teneur suivante : «Elle (l'Association) remplit son but notamment en soutenant la bibliothèque universitaire, par l'achat des livres et collections nécessaires, en subventionnant des cours de vacances et, au besoin, des chaires universitaires lorsque ses moyens le lui permettent.»

La préoccupation constante du Comité et des membres de l'Association au cours de ces années a quelque chose de pathétique. Ces derniers sont sensibles aux difficultés de l'Université, perçoivent avec anxiété l'écart qui sépare les moyens à disposition et les besoins à satisfaire. Ils n'en sont que plus enclins à répondre de leur mieux aux exigences scientifiques de l'époque. Ils s'efforcent enfin de faire partager leurs soucis et le sentiment de solidarité qui les lie à la Haute Ecole fribourgeoise à des membres et à des sympathisants toujours plus nombreux : telle est l'impression qui ressort d'une lecture attentive des comptes-rendus de leurs débats.

Il n'est guère de problèmes dont l'Association des Amis de l'Université perçoive l'importance encore aujourd'hui qui n'aient été évoqués par la Société académique en ses débuts, soit en son premier quart de siècle d'existence.

En effet, la Société Académique (Hochschulverein) souhaitait et souhaite toujours s'implanter plus fortement dans le canton de Fribourg et dans le reste de la Suisse. Elle était et demeure certaine qu'il est nécessaire d'associer les étudiants et davantage encore les anciens étudiants à ses activités.

Elle cherchait et cherche encore à être toujours mieux à l'écoute des besoins des régions du pays qui lui adressent traditionnellement des étudiants. D'où la décision de créer des réseaux régionaux et d'en confier la responsabilité à des hommes de confiance. D'où aussi la décision de tenir ses assemblées générales en dehors de Fribourg aussi bien qu'à Fribourg. La première assemblée générale qui eut lieu dans une autre ville fut celle de Lucerne, tenue le 20 mai 1907 à l'Hôtel de l'Union. Par la suite, Sion accueillit l'assemblée générale le 8 juin 1908, Romont le 18 juin 1911 et St-Gall le 2 août 1913. La dernière assemblée générale d'avant la Première guerre mondiale se tint à Fribourg le 28 juillet 1914, soit à quatre jours de la déclaration de guerre.

Le Prof. Gustave Schnürer y exposa l'origine et le développement de la Société académique dans les termes suivants :

«Chaque université a son Hochschulverein. Le nôtre est né presque en même temps que notre Alma mater et il pourra bientôt célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Il a vu le jour le 19 janvier 1891; il avait pour but de donner à la nouvelle institution créée par le gouvernement et le peuple fribourgeois son appui moral et financier; les rapports des dix premières années sont une source très importante pour l'histoire de l'Université.

La Société a eu des crises; les années 1897 et 1898 ont été particulièrement pénibles; on pouvait même un moment croire son existence compromise. Mais elle reprit, en 1901 surtout, un vigoureux essor. Cette année-là, le nombre de ses membres atteignit 300 et, en 1903, 400. L'effectif de ces dix dernières années oscille entre 400 et 500. Depuis sa fondation, le Hochschulverein a donné déjà à l'Université la jolie somme de 41'200 francs.»

Le bref rapport de M. Schnürer est une vue cavalière d'une activité de près d'un quart de siècle. Il ne saurait rendre compte de tout ce qui a été réalisé et aussi de la conscience aiguë que les membres avaient des exigences de la vie intellectuelle en général et des besoins spécifiques de l'Université. A cet égard, l'exposé de M. Emile Bise, professeur à l'Université, tenu lors de l'assemblée générale du 7 mars 1902, ainsi que celui de M. Georges de Montenach, tenu lors de l'assemblée générale du 15 juin 1911, peuvent être considérés comme des modèles. Ils ont une substance et une tonalité très actuelles même s'ils sont formulés dans un langage assez daté. (Annexes II et III)

De plus, l'habitude fut prise au début des années 1900 de présenter un sujet scientifique aux participants aux assemblées générales. Cette orientation a pris ultérieurement et connaît aujourd'hui encore un succès réjouissant.

On peut donc considérer que la Société académique abordait la période de guerre qui allait être marquée par un net ralentissement de ses activités en ayant réussi une implantation solide, en étant toujours plus consciente du caractère essentiel de sa tâche et en répondant vraiment à ce que ses fondateurs espéraient : créer et maintenir une relation étroite entre l'Université de Fribourg et ses soutiens naturels. On ne saurait trop souligner les mérites que se sont acquis dans cette œuvre de longue haleine les trois premiers présidents de la Société, Anton Augustin, le Landammann Rudolf von Reding et Georges de Montenach.

Il a déjà été souligné que l'essentiel de l'effort financier de la Société académique en faveur de l'Université a été consacré à des achats de livres durant le premier quart de siècle de l'existence de l'une et de l'autre. Mais la Société académique n'a pas limité son apport à la Bibliothèque cantonale et universitaire en finançant des acquisitions indispensables. Elle s'est engagée très fermement en faveur de la construction du nouveau bâtiment qui abrite ses activités et qui fut inauguré le 11 juin 1910.

Dans une séance de caractère interne qui précéda les festivités d'ouverture de la Bibliothèque précitée, le Recteur en charge de l'Université, le Professeur Jean Brunhes, tint à remercier tout particulièrement la Société académique pour sa générosité en faveur de cette institution. La Société académique était représentée à cette cérémonie par son vice-président d'alors, Monseigneur Friedrich Speiser, par ailleurs bienfaiteur insigne de l'Université et de la Bibliothèque.

S'il était besoin de souligner davantage le lien étroit existant entre les préoccupations et les activités de la Société académique et la réalisation de cette Bibliothèque, premier bâtiment à finalité prioritairement universitaire construit depuis la fondation de l'Université, il y aurait lieu de relever encore la place donnée au projet puis à la réalisation de ce bâtiment dans le XIVème (1906-1907) et dans le XVIIème rapport d'activité (1909-1910) de la Société académique. (Annexe IV)

LES ANNEES DE GUERRE (1914 - 1918) ET L'APRES-GUERRE JUSQU'EN 1935

Au début du nouveau siècle, les grandes puissances aussi bien que les pays qui se trouvaient directement ou indirectement sous leur influence ont été de plus en plus contaminés par les thèses nationalistes les plus imprudentes. Cette attitude a menacé à plusieurs reprises l'équilibre européen et a conduit notamment aux crises de 1905 et de 1911. Enfin les deux guerres balkaniques des années 1912 et 1913 ont également contribué à menacer la paix qui régnait jusqu'alors entre les grandes puissances. C'est ainsi qu'après des années qu'on peut qualifier de «paix armée» la Première guerre mondiale éclata le 2 août 1914. Elle devait durer jusqu'au 11 novembre 1918.

Elle était appelée à être vécue dans un climat d'extrême division tant de l'opinion publique suisse que de l'opinion fribourgeoise, partagées l'une et l'autre entre partisans des alliés et partisans des puissances centrales.

Compte tenu de sa vocation internationale, de son caractère bilingue et de la présence en son sein de professeurs appartenant aux nations belligérantes, l'Université vécut souvent dans une ambiance tendue, en dépit des efforts accomplis par de nombreux hommes de bonne volonté.

Durant ces années, la Société académique adopta un profil bas et ne tint pas d'assemblée générale en 1915. Elle renonça également à publier un rapport d'activité pour l'année 1914-1915, se bornant à recommander à ses membres de lui rester fidèles dans le cadre d'une lettre non datée. Faisant état de la situation plutôt modeste de la fortune de l'Association, le Comité restreignit son crédit global à la Bibliothèque cantonale et universitaire à fr. 1'600 - au lieu de fr. 2'000 - en 1914 et décida de limiter les montants des attributions individualisées qu'il octroyait également aux professeurs.

La situation décrite par le Comité dans une lettre datée cette fois du 1 er novembre 1916 n'était guère différente. On continuait à renoncer à publier un rapport d'activité. Les raisons données étaient d'ordre économique, ce

qui incitait les membres du Comité à solliciter d'autant plus impérativement la générosité des membres et des bienfaiteurs de la Société.

Cette dernière se réunit pourtant le 15 novembre 1916 dans la salle du Cercle catholique de Fribourg. La séance publique fut consacrée pour l'essentiel à un hommage rendu à Kaspar Decurtins décédé à la fin du mois de mai. Cet éloge de l'homme qui contribua presque autant que Georges Python à fonder et à asseoir l'Université fut prononcé par son éminent compatriote le Professeur Peter Tuor qui fit bénéficier successivement les Universités de Fribourg et de Berne de son grand savoir juridique. Quant à la séance administrative, elle fut marquée par l'élection d'un nouveau président de la Société académique en remplacement de Georges de Montenach, membre fondateur et membre du Comité depuis les débuts.

Ce président fut choisi en la personne d'Ernest Perrier, Conseiller d'Etat, Directeur de la Police, de la Santé publique et du Commerce, suppléant du Directeur de l'Instruction publique. Ernest Perrier succédera plus tard à Georges Python en tant que Directeur de l'Instruction publique et accomplira une carrière politique cantonale et fédérale de qualité avant d'entrer en religion et de se retirer du monde.

L'année 1917 se déroula sans qu'une assemblée générale ait eu lieu et le rapport d'activité présenté à l'assemblée générale suivante, tenue le 25 avril 1918, fut réduit à un strict minimum «par mesure d'économie».

Les années 1918 et 1919 ressemblèrent malheureusement aux précédentes : la Société académique continua à œuvrer dans un cadre limité qui avait été le sien durant le conflit mondial.

Toutefois, les dirigeants de la Société étaient conscients de la nécessité de redonner un nouvel élan à leur activité et de recruter de nouveaux membres, notamment pour tenir compte des profonds changements intervenus en Europe à la suite de la disparition de l'Autriche-Hongrie et de la création de nouveaux Etats (République Tchèque et Slovaquie et Royaume des Serbes, Croates et Slovènes) ou de la résurrection d'un autre (Pologne).

Les membres présents à l'assemblée générale du 11 juillet 1920, tenue à Bourguillon, prirent des décisions importantes, dont celle de la réorganisation de la Société, confiée à un comité restreint chargé d'étudier les moyens propres à infuser à l'Association une vitalité nouvelle. Le comité restreint comprenait entre autres membres le jeune professeur de droit public Joseph

Piller dont l'influence et l'action furent aussitôt déterminantes et annoncèrent le rôle qu'il assumerait ultérieurement en qualité de président du Comité et de Directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg.

Les résultats ne se firent pas attendre. Il ressort d'un rapport du comité d'action publié à fin janvier 1922 que l'effectif des membres avait doublé de juillet 1920 à janvier 1922 et que l'état des biens de la Société avait suivi une tendance analogue.

Cette évolution positive était appelée à se confirmer en 1923 et en 1924, si bien qu'en convoquant les membres à l'assemblée générale qui se tint à Brigue le jeudi 15 mai 1924, le président pouvait annoncer que l'effectif des sociétaires, qui avait passé de 443 en 1920 à 825 en 1922, et qui était de 974 en 1923, atteignait dorénavant le chiffre de 1200. C'est aussi au cours de cette année 1924, décidément faste, que la Société académique troqua son nom contre celui d'Association des Amis de l'Université.

Mais loin de s'arrêter en si bon chemin, les membres du comité d'action adressaient un pressant appel aux membres en faisant valoir à leur intention les besoins les plus urgents et les tâches les plus importantes à assumer par l'Université notamment dans le domaine de la formation médicale.

Ce zèle fut récompensé au cours des années suivantes par l'intérêt toujours plus vif accordé aux besoins de l'Université, non seulement par les sociétaires, mais aussi par de généreux donateurs. C'est ainsi qu'un don anonyme de fr. 25'000.- en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Université fut enregistré le 31 décembre 1925. Il fut le premier d'une longue série. Ce don fut suivi d'un don anonyme d'un montant de fr. 100'000.-, versé à l'Etat par l'intermédiaire de l'Association en faveur de la chaire d'anatomie à créer pour assurer la base de l'enseignement médical de seconde année.

L'année 1927 fut marquée par le décès de Georges Python, fondateur de l'Université. Le président de l'Association, Ernest Perrier, lui succéda en qualité de Directeur de l'Instruction publique. Et la charge de président de l'Association fut assumée désormais par Joseph Piller qui était appelé à la conserver pendant plus d'un quart de siècle et à réaliser les objectifs premiers de l'Association en faisant d'elle le fer de lance de l'agrandissement des bâtiments de la Faculté des sciences et de la construction d'un bâtiment

à vocation universitaire originelle en faveur des facultés des sciences morales «campées» dans les bâtiments du lycée depuis 1889.

Il ressort deux faits saillants du rapport d'activité adressé aux membres le 31 août 1928. L'effectif des membres dépassait à cette date 1500 et la fortune de l'Association atteignait désormais fr. 100'000.-.

Le renforcement des structures de l'Association et l'augmentation de l'effectif de ses membres - amorcés durant la décennie 1920-1930 - étaient appelés à se confirmer et à se renforcer durant les années trente.

Le président Piller, revenant à une tradition reprise depuis les années du début de l'Association, consacrait une partie de son rapport à la vie universitaire. Le rapport du 3 mai 1932, préluant à l'assemblée générale du 16 mai 1932, contient une mention explicite de la priorité absolue à conférer à la construction d'un nouveau bâtiment universitaire. Le même son de cloche ressort du rapport du 9 avril 1933. Il y est dit : *«Nous continuons à nous occuper des travaux préparatifs à l'aménagement d'un nouveau bâtiment universitaire.»*

Cette affirmation émanait d'un homme qui avait en outre la responsabilité de la Direction de l'Instruction publique du Canton de Fribourg depuis le mois de janvier 1933.

Le rapport d'activité de l'Association pour 1934 contient la mention de la première collecte ordonnée en faveur de l'Université par les évêques suisses. Cette collecte, organisée encore de nos jours sous la responsabilité d'un comité relevant de l'Association, a connu dès ses débuts un développement qui fut bénéfique pour la Haute Ecole fribourgeoise.

Le résultat de cette première collecte fut de fr. 89720.-. Des dons d'une valeur de fr. 13'000.- s'ajoutèrent à la collecte. Cette action avait donc permis de récolter plus de 100'000 francs.

On peut dater de l'introduction de cette collecte l'élan décisif qui allait permettre la réalisation de nouveaux bâtiments pour les facultés de sciences morales et de sciences naturelles. Leur construction était devenue urgente, l'Université étant de plus en plus à l'étroit dans les locaux que l'on avait mis à sa disposition. Au surplus, ces locaux étaient de moins en moins adaptés à la fonction qui leur avait été dévolue lorsqu'on en avait affecté l'usage à l'Université.

L'AGRANDISSEMENT ET LA RENOVATION DES BATIMENTS DE LA FACULTE DES SCIENCES ET LA CONSTRUCTION DU BATIMENT UNIVERSITAIRE DE MISERICORDE (1936-1942)

Les années 1936 à 1942 furent celles d'une deuxième naissance pour la Haute Ecole fribourgeoise. Et pourtant le climat politique, économique et social qui régnait au cours de cette période était-il particulièrement pesant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

En effet, les cicatrices de la grande guerre commençaient à peine à disparaître de la surface de l'Europe - pays neutres compris - lorsque la grande crise économique de 1929 remit en question la plupart des acquis de l'immédiat après-guerre et de l'immense effort de reconstruction qui l'avait caractérisé. De plus, la consolidation du communisme en Russie, la montée et le triomphe du nazisme en Allemagne, la dérive impérialiste et colonialiste du fascisme italien et la guerre civile espagnole ont encore alourdi sensiblement le climat politique déjà fort troublé de l'Europe des années 30.

Les multiples problèmes qui se posaient simultanément à la société à cette époque semblaient à la fois trop importants et trop complexes pour que les institutions dont disposaient alors les pays démocratiques aient paru en mesure de les résoudre en faisant appel aux méthodes traditionnelles.

En outre, l'agressivité que les régimes totalitaires issus du marxisme-léninisme, du national-socialisme et même - quoique dans une moindre mesure - du fascisme italien manifestaient à l'égard des Eglises chrétiennes en général et de l'Eglise catholique en particulier, plaçait à juste titre la défense des principes religieux et de leurs expressions dans la société au centre des préoccupations des hommes d'Etat d'inspiration chrétienne.

Dès lors se justifiait-il davantage encore que lors des origines de l'Université que le catholicisme suisse puisse conserver, voire renforcer les positions qu'il avait acquises dans le passé ? C'est ce que les milieux qui ont été à l'origine des universités et des instituts catholiques ou qui les ont soutenus dès leur

création - comme les Amis de l'Université - ont ressenti avec une force accrue durant ces années-là.

Or, l'Université de Fribourg était indéniablement arrivée à ce moment-là, c'est-à-dire vers le milieu des années trente, à une époque de son évolution qui rendait certaines décisions quant à son avenir à la fois inéluctables et indispensables.

Il n'aurait pas été raisonnable de demander aux professeurs, collaborateurs et étudiants de l'Alma mater friburgensis de continuer à œuvrer sous l'emprise des contraintes matérielles excessives qu'ils subissaient depuis trop longtemps et surtout à l'intérieur de locaux dont la vocation originelle n'était nullement académique pour certains d'entre eux et purement gymnasiale pour certains autres. Au surplus, l'adaptation de ces locaux à leur nouvelle fonction avait été modeste en ce qui concerne la Faculté des sciences naturelles et presque inexistante en ce qui concerne les facultés de sciences morales.

Un changement profond s'imposait donc pour que l'Université de Fribourg puisse continuer à assurer valablement le mandat didactique qui lui avait été confié et répondre valablement à sa vocation scientifique.

C'est dans un contexte aussi complexe et aussi troublé que l'union personnelle réalisée entre la Présidence de l'Association des Amis de l'Université et la Direction de l'Instruction publique du canton de Fribourg a constitué le facteur décisif de l'aggiornamento réalisé à l'époque en faveur de la Haute Ecole fribourgeoise, rendant ainsi possible son développement ultérieur. Ce d'autant plus que Joseph Piller avait la pleine confiance des milieux qui soutenaient par tradition l'Université de Fribourg et bénéficiait encore à cette époque dans son canton d'un crédit et d'une influence politique incontournables.

Les rapports annuels d'activité élaborés par le Comité à l'intention des membres de l'Association témoignent en toute simplicité de la force et de la constance de l'impulsion donnée à la réalisation d'objectifs caressés depuis longtemps, pour ne pas dire dès la création de l'Université en 1889.

L'instauration de la collecte en faveur de l'Université dès 1934 et sa répétition année après année n'étaient certes pas étrangères à cet élan de confiance, compte tenu des résultats tout à fait satisfaisants de cette action.

L'Assemblée générale de l'Association tenue à Coire le 22 avril 1935 prit un certain nombre de décisions importantes à la fois pour son avenir propre et pour celui de la Haute Ecole fribourgeoise. La plus déterminante fut sans doute la constitution d'une Fondation pour le développement de l'Université. Cette Fondation au sein de laquelle l'Association était appelée à exercer une influence et une action également prépondérantes allait constituer le support juridique et le fer de lance des constructions de bâtiments nouveaux et des agrandissements et aménagements des édifices anciens dont la réalisation a modifié le paysage universitaire fribourgeois entre 1936 et 1942.

Ces événements sont évoqués avec trop de confiance et de force communicative dans le rapport d'activité présenté par le Comité aux membres de l'Association pour l'année 1935 pour que l'on résiste au désir de citer quelques passages de ce texte capital:

«C'est une tradition, à Fribourg, de fêter le jour de la Saint Thomas par une séance solennelle de l'Academia. Cette séance sera remplacée, cette année, par l'assemblée générale des Amis de l'Université et par la cérémonie de la bénédiction de la première pierre du nouveau bâtiment de l'Institut de chimie. Les nouvelles prescriptions fédérales concernant les études des médecins, vétérinaires et pharmaciens nécessitent une extension de certains de nos instituts. C'est ainsi que l'aménagement d'un jardin botanique ne peut plus être retardé. En outre, il s'impose de créer de nouveaux laboratoires de chimie, vu le nombre croissant d'étudiants que l'on doit refuser chaque automne, à cause de l'exiguïté des locaux actuels. On a pu terminer, avant décembre, les transports de terre et les premiers travaux d'aménagement du jardin botanique. Actuellement, on en est aux travaux de clôture et la plantation pourra commencer incessamment. Les travaux de terrassement de l'Institut de chimie viennent d'être entrepris sous la direction de l'architecte Dumas. Les plans détaillés qui seront exposés à la Bibliothèque, le 7 mars, permettront de se rendre compte, d'une manière complète, du nombre des salles, de leur disposition etc.

Le nouveau bâtiment, qui sera le prolongement des constructions déjà existantes, a fait l'objet d'une donation de la part de l'Association des Amis de l'Université; le Grand Conseil du canton de Fribourg a accepté cette donation par le décret suivant : "Le Grand Conseil accepte avec reconnaissance la do-

nation d'un nouveau bâtiment pour l'Institut de chimie. Au nom du peuple fribourgeois, il exprime sa profonde gratitude à l'Association des Amis de l'Université pour son geste généreux et sa collaboration constante et efficace au développement de notre Institut d'enseignement supérieur. "

Il ne saurait être question que l'exécution des travaux de construction soit confiée à l'Association des Amis de l'Université elle-même : la question de la responsabilité financière mise à part, les art. 7, chap. 4, et 8, chap. 7, des statuts rendraient très difficile une telle exécution de ces travaux. C'est pourquoi l'assemblée générale, réunie à Coire en 1935, avait décidé dans ce but la constitution de la "Fondation pour le développement de l'Université de Fribourg à celle-ci incombe également la tâche d'administrer les fonds provenant de la collecte faite chaque année dans les églises en faveur de l'Université ... (Annexe V)

... Tous les amis de l'Université de Fribourg connaissent la notoire insuffisance des locaux qui abritent actuellement les Facultés de théologie, de droit et de philosophie. La plus grande salle actuelle n'a que 180 places; or, chaque jour, pendant 2 à 3 heures, plus de 250 étudiants en théologie se pressent dans ce local. La même insuffisance se révèle pour les salles où se donne l'un ou l'autre cours de droit ou de philosophie. On comprend, dès lors, que ce soit un très vif désir de tous les amis de l'Université de Fribourg de voir bientôt s'élever un bâtiment qui pourrait contenir ces Facultés trop à l'étroit. Il y a heureusement de sérieux espoirs que l'on puisse remédier à cette situation jusqu'à la fête du cinquantenaire de la fondation de l'Université (1939). Il suffit, pour cela, que les recettes provenant des collectes annuelles, faites dans les églises en faveur de l'Université, ne tombent pas au-dessous d'un certain minimum. Comme il était à prévoir, la collecte du 1er décembre 1935 s'est ressentie de la crise actuelle. Elle n'en témoigne pas moins de la volonté qu'a notre peuple catholique suisse de soutenir notre Université et elle laisse espérer un avenir plus favorable. Voici, en chiffres ronds, les produits de cette collecte (les chiffres entre parenthèses sont ceux de 1934) :

<i>Bâle (35'000) 22'500</i>	<i>Sion (3'400) 2'260</i>
<i>Coire (15'100) 12'830</i>	<i>St-Maurice (500) 500</i>
<i>Lausanne, Genève</i>	<i>St-Gall (15 000) 10'200</i>
<i>et Fribourg (16'480) 12'150</i>	<i>Tessin (2'225) 1'150</i>
<i>Dons divers (15'300) 2'670»</i>	

Dès l'année 1935, le rythme des réalisations entreprises par l'Association en faveur de l'Université par l'intermédiaire de la Fondation est de plus en plus rapide. La première pierre du nouvel Institut de chimie fut posée le jour même où l'assemblée générale de l'Association des Amis de l'Université se tint à Fribourg, le 7 mars 1936. La construction de cet édifice fut menée si rondement que son inauguration put coïncider avec la célébration du Dies academicus de la même année. Le Jardin botanique, situé dans la proximité des bâtiments de la Faculté des sciences naturelles, fut également réaménagé et agrandi substantiellement, acquérant ainsi pour l'essentiel l'aspect qu'il a conservé jusqu'à présent.

Le rythme des constructions annoncé se poursuivit avec un élan soutenu et au nouveau bâtiment de chimie s'ajoutèrent en 1937 les édifices abritant les Instituts de botanique et d'anatomie. Ils furent inaugurés successivement le 12 décembre 1937 et le 15 novembre 1938.

De plus, la libération de locaux anciens, rendue possible par l'émigration des Instituts de chimie et de botanique dans les nouvelles constructions édifiées à leur intention, permit également aux personnes occupées dans les autres instituts de la Faculté des sciences naturelles de travailler dans de meilleures conditions.

Enfin, la générosité et l'esprit de décision manifestés à la fois par l'Association des Amis de l'Université et par la Fondation ainsi que les solidarités actives qu'elles furent en mesure de susciter allaient permettre à l'édification souvent annoncée et toujours espérée et attendue de nouveaux bâtiments destinés aux facultés de sciences morales de devenir une réalité.

C'est ainsi que les travaux de construction de la cité universitaire de Miséricorde débutèrent déjà dès les premiers mois de l'année 1938. La pose solennelle de la première pierre de cet édifice eut lieu le 24 juillet 1938 et coïncida avec la fête centrale de la Société des Etudiants Suisses. Cette coïncidence se justifiait pleinement compte tenu de l'engagement inlassable de cette Société en faveur d'une Université d'orientation catholique, aussi bien lorsqu'elle était encore à l'état de projet que depuis qu'elle avait été réalisée.

Si les espérances émises lors de la présentation du rapport annuel de l'Association pour l'année 1938, à savoir la mise en service des bâtiments destinés aux instituts de sciences morales dès novembre 1939, ne purent se

concrétiser déjà à ce moment-là, les travaux n'en furent pas moins conduits à un rythme très soutenu durant les années 1938 et 1939.

Toutefois, le déclenchement du début de la seconde guerre mondiale au commencement du mois de septembre 1939, conjugué avec les problèmes que pose toujours l'édification d'un ouvrage architectural d'importance, retardera l'inauguration officielle de la construction jusqu'au 20 juillet 1941.

Les années 1938, 1939 et 1940 furent consacrées pour l'essentiel par le Comité et le Conseil de Fondation à la réalisation des travaux entrepris. Elles furent également marquées par un effort ininterrompu en faveur de la promotion des buts de l'Association. Il revint à Joseph Piller et à ses collègues du Comité de susciter sans cesse des adhésions nouvelles à l'Association et des dons significatifs en faveur de la Fondation. En ces années, l'Association, le Conseil de Fondation et l'Université sont réellement habités par un élan et un enthousiasme communs d'une qualité exceptionnelle.

Ces sentiments se concrétisèrent avec force lors de l'inauguration officielle des bâtiments de Miséricorde. Cette inauguration coïncida également avec la célébration du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université en 1889, qui avait été retardée en raison de la guerre et fut précédée par l'assemblée générale de l'Association tenue le 19 juillet 1941.

Il ne ressort pas explicitement des documents que l'on a conservés que l'Association ait quant à elle célébré formellement le cinquantième de son existence en cette année 1941: Peut-être lui suffisait-il d'être l'initiatrice de tant de réalisations heureuses et bénéfiques pour l'Université et tenait-elle à demeurer à l'arrière-plan des festivités du cinquantième de l'Université.

C'est ce cinquantième et non le sien qu'elle entend souligner lorsqu'elle décide de marquer cet événement par le don d'une somme de plus de 100'000 francs en faveur d'un fonds pour l'encouragement de la recherche scientifique de toutes les facultés.

«Der Hochschulverein Freiburg betrachtete es von jeher als eine Hauptaufgabe, die wissenschaftliche Forschung an der Universität zu fördern. Aus diesem Grunde war er all die Jahre durch mit großer Achtsamkeit auf die Mehrung der Bücherschätze unserer Bibliothek bedacht. In gleicher Gesinnung begrüßte er es voll herzlichster Dankbarkeit, daß ihm auf die Generalversammlung vom 19. Juli 1941 als Jubiläumsgabe an die Universität eine

Summe von Fr. 100'000 zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung aller Fakultäten übergeben wurde ...»

Sans verser dans le panégyrique, on ne peut que souligner l'étendue de la tâche qu'elle avait accomplie durant un demi-siècle en aidant une université à ses débuts, en l'encourageant de son appui et de ses conseils et en intervenant directement dans son destin par des réalisations essentielles que le Canton de Fribourg n'aurait sans doute guère pu mener à bien à lui seul.

L'année 1942, marquée par l'assemblée générale du 7 mars, le fut aussi par la création d'une revue de l'Association. Nommée à l'origine «Academia friburgensis», elle parut pour la première fois en automne 1942 et reprit à certains égards la tradition des premiers rapports annuels de la Société académique, donnant aux membres de la communauté universitaire et à ses amis et sympathisants aussi bien à Fribourg qu'en dehors du canton les informations les plus utiles et la chronique la plus précieuse de la vie universitaire.

Les buts que l'on attendait de cette publication furent précisés par le Recteur alors en charge, le Professeur Leonhard Weber, dans une Lettre à un ami de l'Université de Fribourg. Si ce texte est marqué par l'époque qui l'a vu naître, il incorpore avec exactitude les réalités de ce que sera jusqu'à aujourd'hui le bulletin de notre Association. (Annexe VI)

L'«Academia friburgensis» était donc à ses débuts l'annonciatrice d'une nouvelle étape de l'activité et du rayonnement de l'Université, celle qui partirait désormais de Miséricorde, mais elle évoquait également la conclusion d'une grande époque de la vie de l'Association des Amis de l'Université et de la Fondation pour le développement de l'Université. L'importance du rôle joué par cette dernière a été formellement reconnue par le Conseil d'Etat dans le texte du message qu'il adressa le 20 octobre 1942 au Grand Conseil fribourgeois sur les réalisations de Miséricorde et sur leur financement :

«Aujourd'hui, la période des constructions est terminée. La Fondation pour le développement de l'Université nous a présenté un rapport sur l'œuvre effectuée. L'ensemble des travaux se rapportant à ces constructions (Pérolles et Miséricorde), y compris les frais d'aménagements extérieurs, représentera une dépense totale de 7'300'000 fr. Les constructions de Miséricorde sont comprises dans cette somme pour un montant de 5'700'000 francs.

La Fondation pour le développement de l'Université a fait face jusqu'ici à ces dépenses par les moyens suivants :

Subsides de chômage du canton, 825'600 fr. Subsides de la Confédération, 825'800 fr. Subsides de la ville de Fribourg, 331'513.80 fr. Fondations et Hochschulverein, 514'184.20 fr. Dons, 561'776.55 fr. Produit de la collecte, 505'304.56 fr. Produit de la vente du Lycée, 320'000 fr. Divers, 46'329.35 fr.

Au total, le découvert s'élevait, au 31 août 1942, à 2'235'901.11 fr. Il y a lieu d'ajouter à cette somme le montant nécessaire au paiement du solde des factures relatives aux constructions de Miséricorde, dont le chiffre peut être arrêté avec certitude à 1'130'000 fr., plus 100'000 fr. pour intérêts et frais, de telle sorte que la dette à la charge de la Fondation atteindra, pour l'ensemble des constructions, en chiffres ronds, 3'469'000 fr.

La Fondation sollicite du Grand Conseil la remise du solde de l'avance que la Trésorerie d'Etat avait été autorisée à lui faire par décret du 22 novembre 1939, solde s'élevant à ce jour à 1'900'000 fr. et prélevé, comme l'on sait, sur le bénéfice de la dévaluation du franc.

Dans sa séance du 13 novembre, le Grand Conseil du canton de Fribourg a voté par 76 voix sans opposition, le groupe libéral-radical s'étant abstenu, le projet de décret suivant :

Article premier. - Il est fait abandon de la créance de 1,9 million, montant actuel du prêt consenti à l'Association des Amis de l'Université, par décret du 22 novembre 1939, ce sous réserve de la disposition de l'art. 2 dudit décret.

Art. 2. - Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui n'a pas de portée générale.

Avant la mise aux voix, M. Ernest Lorson, syndic de la ville de Fribourg, a lu au nom du groupe conservateur la déclaration suivante:

"Le groupe conservateur constate avec satisfaction l'heureux achèvement de la période des constructions universitaires qui, entreprises dans des circonstances difficiles, ont contribué d'une part, dans une période de dépression économique, à lutter efficacement contre le chômage et, d'autre part, à assurer l'avenir d'une institution qui est l'honneur et la gloire de notre démocratie.

Il voit dans l'Université l'expression de l'esprit de foi qui anime notre peuple et le moyen par excellence de conserver les valeurs qui sont le fondement

même d'une civilisation chrétienne et qui seules peuvent garantir à notre pays et à l'humanité un avenir meilleur.

Il félicite le gouvernement et M. le Conseiller d'Etat Piller d'avoir pu réaliser ces heureux développements dans des conditions financières aussi favorables. Il compte aussi pour l'avenir sur l'appui des catholiques suisses, afin que jamais l'Université ne voie son rayonnement compromis par des soucis d'ordre matériel et afin qu'elle soit toujours mieux à même de réaliser les espoirs mis en elle pour le progrès de la science et la diffusion de la vérité.

Interprète autorisé des sentiments de la très grande majorité du peuple fribourgeois, le groupe conservateur prie le Conseil d'Etat de continuer, dès que les circonstances le permettront, à vouer sa sollicitude au problème du parachèvement de l'Université, nouvelle cathédrale de la vérité et de la foi. "»

Tels étaient alors les sentiments positifs du Gouvernement cantonal, de la majorité des membres du Grand Conseil et d'une notable partie de l'opinion publique à l'égard de l'Université, de ses amis et de ses soutiens.

Tels sont-ils redevenus aujourd'hui pour des motifs qui ont certes évolué assez fortement.

Toutefois l'on ne saurait dissimuler que presque aussitôt après l'achèvement des bâtiments de Miséricorde, une opposition fribourgeoise réelle envers l'Université, occultée pendant longtemps, allait se manifester à nouveau avec force et rendre le développement harmonieux de cette institution singulièrement laborieux.

L'importance du rôle de l'Association des Amis de l'Université n'en deviendra que plus grande pendant les années qui suivirent.

LES ANNEES DIFFICILES (1943-1967)

L'installation de l'Université dans ses nouveaux bâtiments s'est réalisée durant les années de guerre; or la guerre qui a sévi de 1939 à 1945 n'a pas seulement été un conflit interétatique de type classique, mais une lutte sans merci entre idéologies opposées. Il était inévitable que les divisions qu'elle a générées aient eu un retentissement à l'intérieur de la communauté universitaire et également au sein de l'opinion publique fribourgeoise et suisse. Et cela même si la presse et la radio, sévèrement censurées, ne pouvaient porter témoignage que d'une partie du débat idéologique et de la réalité des événements.

Sur le plan fribourgeois proprement dit, l'opposition contre l'Université que nous évoquions plus haut se doublait d'une opposition de plus en plus marquée à l'égard de la personnalité et de la politique du Directeur de l'Instruction publique qui était également président de l'Association des Amis de l'Université.

Cette opposition plus ou moins larvée pendant de longues années éclata avec force à la fin de la guerre et s'exprima même au sein du gouvernement fribourgeois, donc «a fortiori» au sein du parti conservateur catholique auquel appartenait Joseph Piller.

Lors du renouvellement intégral du Conseil d'Etat en décembre 1946, Joseph Piller ne fut pas réélu. Il allait quitter également la scène fédérale, c'est-à-dire le Conseil des Etats, pendant quelques années avant d'y revenir avec éclat à partir de 1950.

Comme l'un des griefs les plus fréquemment invoqués à l'encontre du magistrat évincé était la préférence excessive accordée aux besoins universitaires par le gouvernement fribourgeois pendant et après les agrandissements réalisés entre 1936 et 1942, il était inévitable que le départ du second fondateur de l'Université ouvre une période difficile pour cette dernière. En effet, même ceux qui étaient conscients de l'importance de cette institution pour l'avenir de Fribourg, étaient tentés de penser et d'agir dans la perspective d'une pause qu'ils estimaient d'autant plus opportune que d'autres

attentes immédiates de la communauté fribourgeoise, tant dans d'autres degrés de la formation scolaire que dans le domaine social, devaient impérativement être satisfaites. Or, cette opinion n'était fort heureusement pas partagée dans les milieux extérieurs qui soutenaient l'Université, au premier rang desquels figurait l'Association des Amis de l'Université, dont Joseph Piller demeurait d'ailleurs président.

Les différences entre le climat politique fribourgeois et l'attachement ferme et cohérent de l'Association à l'égard de l'Université ressortent sans peine des lectures parallèles des bulletins du Grand Conseil et des publications de l'Association des Amis de l'Université, ainsi que de celle de la presse fribourgeoise de l'époque.

Dans un tel contexte, dont on ne pouvait prévoir alors le caractère durable, la tâche des premiers successeurs de Joseph Piller à la tête du Département de l'Instruction publique allait être d'autant plus délicate à assumer que l'évolution religieuse différenciée du canton de Fribourg et celle de la Suisse impliquaient également une redéfinition du rôle d'une université d'orientation catholique.

Ce fut une grande chance pour l'Université qu'à ce moment-là, comme à d'autres, l'Association ait été fermement à ses côtés, notamment pour expliquer les particularités de la situation fribourgeoise aux Confédérés et les besoins de la Suisse catholique aux Fribourgeois. Ces derniers étaient en effet fortement tiraillés durant toutes ces années, comme à d'autres moments de leur histoire, entre les tentations contradictoires de l'insularité et de l'ouverture⁷.

Les articles publiés au cours de ces années dans la revue «Academia friburgensis» constituent une source importante de renseignements sur la période si complexe alors traversée et sur l'efficacité des moyens mis en œuvre pour en dominer les aspects les plus négatifs.

Ce rôle inlassable d'explication et d'information réciproque trouvait chaque année son point culminant lors des assemblées générales de l'Association, qui se tinrent tantôt à Fribourg et tantôt en dehors de cette ville comme

⁷ Le rôle d'intermédiaire joué par l'Association entre l'Université, le canton et la Suisse catholique ressort très nettement de la nature des sujets traités au cours des séances du comité et durant les assemblées générales.

jadis et naguère. C'est ainsi que la première assemblée générale de l'après-guerre eut lieu le 10 juin 1946 à Lucerne et celle de l'année suivante le 9 mars 1947 à Soleure. La vocation itinérante des assemblées de l'Association dans ces années d'immédiat après-guerre se manifesta encore par le choix de Saint-Gall comme lieu de l'assemblée générale du 27 juin 1948.

Durant toutes ces années, le bulletin de l'Association constitua un trait d'union entre l'Université, qui ne disposait pas encore d'un véritable service de presse à cette époque, et ses amis fribourgeois, suisses et étrangers. Les renseignements donnés sur la vie universitaire, sur les problèmes quotidiens de l'Université et sur les réalisations effectuées en dépit de conditions souvent peu favorables contribuèrent pour une large part à consolider une institution alors en butte à des critiques à la fois injustes et obstinées.

A cette époque, le bulletin de l'Association donna presque constamment une plus large place à la chronique de la vie universitaire qu'à celle de son activité propre. L'historien ou le chroniqueur peuvent le regretter s'ils se réfèrent à un point de vue étroit. On ne peut que s'en réjouir si l'on considère l'importance et la qualité des informations données sur la vie universitaire. Ces renseignements étaient, au fil de leur parution, la réponse la plus adéquate aux propos et aux écrits de ceux qui percevaient ou qui affectaient de percevoir l'Université comme une institution trop coûteuse et trop peu soucieuse des besoins de la collectivité cantonale. Cette position avait toujours été celle d'une frange des milieux politiques fribourgeois : si elle fut canalisée sans peine lorsque le parti catholique conservateur était largement majoritaire, elle le fut moins lorsque son assiette politique fut affaiblie, notamment en raison de sa cohésion amoindrie.

En réalité, toutes les hautes écoles de Suisse connaissaient à cette époque des situations difficiles. Il leur était de plus en plus malaisé d'assumer simultanément leur rôle local, leur tâche d'intérêt national et leur vocation internationale.

L'évolution des méthodes d'enseignement, l'importance sans cesse accrue d'un équipement coûteux - ainsi que la pression d'effectifs d'étudiants de plus en plus nombreux étaient pour les unes et les autres sources d'intenses soucis.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer les initiatives lancées en 1946 sur la scène fédérale par deux parlementaires genevois, le Conseiller aux Etats Albert Malche et le Conseiller national Adrien Lachenal, pour assurer une participation financière de la Confédération aux dépenses universitaires des cantons. L'échec de cette tentative ne résolvait nullement une problématique de plus en plus aiguë.

Elle l'était particulièrement à Fribourg, puisque l'Université relevait d'un canton économiquement faible et que la majorité des étudiants qu'elle accueillait provenaient d'autres cantons suisses ou de l'étranger.

Cette situation n'échappait pas aux dirigeants de l'Association qui s'étaient engagés avec tant de force et de conséquence au service de la Haute Ecole et de ses besoins.

Compte tenu du climat politique et des priorités qui s'imposaient alors au canton, il n'était guère pensable d'envisager un engagement financier plus important de ce dernier en faveur de l'Université.

Ce fut le mérite de plusieurs des membres les plus influents de l'Association de rechercher d'autres solutions pour permettre à l'Université de faire face à ses tâches et de se développer normalement.

L'aboutissement des études et des démarches entreprises à cette époque et des pourparlers qui eurent lieu entre l'Episcopat suisse et le Conseil d'Etat du canton de Fribourg en vue du développement et de la consolidation de l'Université de Fribourg fut l'accord conclu entre ces partenaires, le 2 septembre 1949. Les conséquences de la signature de cette Convention pour l'Association et pour l'Université ont été évoquées largement dans le rapport annuel de l'Association pour 1949. Elles méritent d'être citées intégralement:

«Das "Abkommen zwischen den schweizerischen Bischöfen einerseits und dem Staatsrat des Kantons Freiburg andererseits über die Förderung und finanzielle Sicherstellung der Universität Frei bürg" bezeichnet in Art. 7b) den Hochschulverein Freiburg als Zentralstelle und Koordinationsstelle der Universitätspropaganda. Diese selber soll nach Abschnitt a) des gleichen Artikels den Gedanken der Universität im katholischen Schweizervolk verbreiten und die Überzeugung von der Notwendigkeit vermehrter moralischer und materieller Unterstützung der Universität lebendig halten. Demgemäss hat sich das Aktionskomitee des Hochschulvereins, bald nach dem unvergesslichen Katho-

likentag in Luzern, mit aller Kraft und bestem Vermögen für die umfassende Vorbereitung der letzten Adventskollekte eingesetzt. Dabei durfte es sich der erfahrenen und begeisterten Unterstützung selbstloser Mitarbeiter erfreuen. Ihnen allen sei hier öffentlich gedankt, vorab den hochwürdigsten Bischöfen wie auch Herrn Bundesrichter Dr. W. Schönenberger, sodann den katholischen Verbänden, der Presse und der Kipa, der Universitätskanzlei und der Studentenschaft, schliesslich allen bekannten und unbekanntem Helfern in den Pfarreien, Klöstern, Kollegien und Instituten !

L'événement le plus important de l'année écoulée fut la collecte du premier dimanche de l'Avent qui a produit un résultat des plus réjouissants et qui a fourni la preuve éclatante de la générosité, de la compréhension et de l'esprit de sacrifice du peuple catholique.

Aux termes de la Convention passée entre l'Episcopat suisse et le Gouvernement de Fribourg, l'Association des Amis de l'Université est chargée d'organiser la propagande pour cette collecte.

Notre Comité d'action a pris en mains cette organisation; ses démarches ont été soutenues efficacement par d'innombrables bonnes volontés et, en particulier; par le vénérable clergé et par la presse : C'est ainsi que le succès fut acquis.

Nous nous en réjouissons et nous remercions de tout cœur ceux qui en furent les artisans.

Von nun an gehen die Opfergaben der Adventskollekte nicht mehr an die "Baustiftung" des Hochschulvereins, sondern an den 15köpfigen, im genannten Abkommen vorgesehenen Hochschulrat. Durch diese Verwaltungsänderung verliert aber der Hochschulverein nichts von seiner alten Bedeutung. Im Gegenteil ! Er wird je länger je mehr zur Vereinigung jener aktiven Freunde der Universität Freiburg, die mit ihrem größeren oder kleineren Scherflein auch den ehrlichen Ruf ihres Namens und das Ansehen ihrer Stellung für das materielle und moralische Gedeihen der Freiburger Hochschule einzusetzen wagen. Wie bis anhin, so wird der Hochschulverein auch in Zukunft über die ihm statutengemäss zufließenden Mittel selber verfügen; er gibt aber dem Hochschulrat, in welchem er durch zwei Mitglieder vertreten ist, von seinen Zuwendungen an die Universität Kenntnis, damit jede Doppelspurigkeit oder Übervorteilung einzelner verhütet wird.

Zur Abtragung der Bauschuld 1936-41, die auf wenig mehr als 10% der tatsächlichen Baukosten reduziert ist, sind durch das "Abkommen " der Baustiftung die erforderlichen Mittel zugesichert.

Le produit de la collecte sera désormais à la disposition du Conseil de l'Université, organe nouveau créé par la Convention.»

On ne saurait dissimuler toutefois que la création du Conseil de l'Université qui découlait aussi bien de l'accord précité du 2 septembre 1949 que des dispositions de l'article 4 alinéa 2 de la loi du 1er décembre 1899 sur l'organisation de l'Université ne fut pas unanimement appréciée. En effet, s'il était un organe consultatif cantonal, il comprenait une majorité de membres extra-cantonaux, représentant en fait les régions et les milieux qui avaient porté les espoirs de création d'une université catholique avant sa réalisation et l'avaient soutenue depuis sa fondation.

En vertu d'une inconséquence assez fréquente, certains milieux fribourgeois émirent la crainte que l'Université ne soit par trop soumise à des influences extra-cantoniales, alors que c'était précisément l'excès de désintérêt ou de désengagement d'une partie de la population fribourgeoise à l'égard de sa Haute Ecole qui avait joué un rôle déterminant dans la recherche d'appuis extérieurs plus importants.

Ces craintes - qui n'étaient pas le fait des seuls adversaires du développement de l'Université - furent évoquées et analysées avec beaucoup de pertinence lors d'une conférence donnée par le Professeur Henri de Diesbach, membre du nouvel organisme, lors de l'assemblée générale de l'Association des Amis de l'Université du 7 mars 1950 (Annexe VII).

L'exposé de M. de Diesbach, homme de science, directeur d'un institut universitaire et homme politique fribourgeois, était certes de circonstance. A la relecture, plus de quarante ans après qu'il a été prononcé, il constitue certainement une des études les plus solides et les plus pertinentes qui aient été publiées sur les rôles respectifs de l'Université et de l'Association des Amis de l'Université, ainsi que sur la tâche confiée au Conseil de l'Université, tâche que ne pouvait assumer qu'un organisme nouveau et de caractère permanent qui reprenait d'ailleurs une part des fonctions assumées de facto ou de jure par des comités d'action créés selon les circonstances au sein de l'Association des Amis de l'Université.

Les prévisions de M. de Diesbach ont été par ailleurs largement confirmées par l'évolution ultérieure de l'Alma mater friburgensis, par celle de l'Association des Amis de l'Université et par celle du Conseil de l'Université, alors au début de son activité.

Le Conseil et l'Association ont collaboré efficacement sinon toujours harmonieusement en vue du développement qualitatif et quantitatif de l'Université et ont assuré à cette institution un soutien et un apport extra-budgétaire réguliers qui lui ont permis de «tenir» durant les années difficiles de la décennie 1950-1960, de loin la plus pénible de son histoire plus que centenaire. On ne saurait cacher toutefois que la Convention de 1949 a été fréquemment interprétée de manière divergente par le second successeur de Joseph Piller en qualité de Directeur de l'instruction publique, le Conseiller d'Etat José Python et le premier président du Conseil de l'Université, le juge fédéral Wilhelm Schönenberger. Tous deux fort attachés à l'Université de Fribourg et à ses orientations traditionnelles, ils avaient de cette Convention une lecture différente.

Aujourd'hui leurs controverses appartiennent à l'histoire, voire à la petite histoire. Ce qui demeure est, nous semble-t-il, que grâce à l'apport du Conseil de l'Université, grâce à celui de l'Association des Amis de l'Université, grâce aussi à l'engagement résolu de l'Episcopat, le Conseil d'Etat fribourgeois a été en mesure de répondre pour l'essentiel aux défis majeurs des années 1950.

Les améliorations du statut salarial du corps professoral, de son statut après retraite, ainsi que l'aide apportée par l'augmentation sensible des crédits scientifiques, notamment des crédits octroyés pour l'achat de livres et d'appareils, n'auraient pas été possibles sans l'essor de la collecte universitaire organisée comme par le passé sous les auspices de l'Association et sans la sage gestion des fonds réunis chaque année grâce à son succès grandissant par le Conseil de l'Université.

C'est certainement durant cette décennie cruciale que l'Association des Amis de l'Université et le Conseil de l'Université ont contribué le plus efficacement au fonctionnement de l'Alma mater friburgensis.

L'émergence de nouveaux besoins dans la communauté fribourgeoise et la perception momentanément négative du rôle de l'Université dans de larges milieux rendaient indispensable la présence aux côtés du canton responsable

de la Haute Ecole fribourgeoise de personnalités et de groupements solidement attachés à elle et à ses idéaux et capables d'actualiser constamment cet attachement par un soutien effectif. La consistance et la permanence de ce soutien ont également contribué à préparer les mutations positives qui se sont produites ultérieurement.

Durant toutes ces années, la revue «Academia friburgensis» a continué à privilégier la chronique universitaire, ce qui est fort précieux pour l'historien de l'Université. En revanche, elle se montre fort discrète dans l'évocation de la vie propre de l'Association : cette évocation est souvent limitée à la publication des rapports d'activité et des comptes rendus succincts des assemblées générales, voire à des allusions limitées aux délibérations du Comité et à leurs résultats.

Lire l'«Academia friburgensis» telle qu'elle a été rédigée dans les années 50 équivaut à se replonger dans une époque certes révolue. Cette époque est caractérisée par un effort de réponse de l'Université aux attentes du peuple fribourgeois et des catholiques suisses, ainsi que par une rare fidélité à sa vocation internationale. L'Université était solidaire de l'Europe en reconstruction, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest. Elle était également sensible aux besoins des pays d'Afrique ou d'Asie qui vivaient difficilement, voire tragiquement, l'étape - décisive pour leur avenir - de la décolonisation.

Il a été relevé plus haut que l'Association des Amis de l'Université avait repris ses pèlerinages en direction de la Suisse profonde dans la seconde moitié des années 1940. Vers la fin de cette décennie elle tint à nouveau ses assises dans la campagne fribourgeoise (Marly) et à Fribourg.

Certes, la chronique de l'Association occupe-t-elle une place trop restreinte dans les pages rédactionnelles de l'«Academia friburgensis». Fort heureusement, cette discrétion dans l'évocation des activités de l'Association a été rompue de temps en temps, notamment lors du 60ème anniversaire de l'Association, célébré lors de l'assemblée générale du 17 juin 1951. L'allocution prononcée à cette occasion par le président en charge de l'Association, le Professeur Joseph Piller, fut reproduite dans le n° 4 de la publication pour l'année 1950/1951. Il nous paraît important de la citer, car l'activité de l'Association et ses perspectives d'avenir y sont évoquées avec lucidité, mais aussi avec confiance :

«Il y a cette année soixante ans que notre Association fut fondée. Votre comité a pensé qu'il n'était pas inopportun de jeter un coup d'œil sur ce que fut l'activité de l'Association durant cette période et de permettre à chacun de se rendre compte de sa tâche, de son rôle, de sa raison d'être hier et aujourd'hui. Peut-être saisirons-nous aussi mieux notre devoir de demain.

Lorsque Georges Python eut fait décider par le Grand Conseil la création de l'Université, ce fut dans notre pays, d'une part, un étonnement général et, d'autre part, un espoir nouveau (...)

Pour réaliser son projet grandiose, G. Python avait trouvé, dans l'amitié fidèle de ceux qui avaient été ses compagnons Etudiants suisses - les Schorderet, les Decurtins, les Jaccoud, les Wuilleret, pour n'en citer que quelques-uns - l'appui moral indispensable à une œuvre d'aussi vaste envergure. Aussi n'est-il pas étonnant que ce soit dans la Société des Etudiants Suisses que se recrutèrent les premiers membres de celle qui s'appelait alors la Société académique de Fribourg. Fondée par le journaliste Augustin qui en fut le premier président, cette Société s'était fixé comme but de créer l'ambiance de générosité, de compréhension et de confiance favorable au développement de la Haute Ecole, tout en lui procurant l'aide matérielle la plus large possible. Afin de faire connaître et de faire comprendre l'idée de l'Université dans tout le pays, les assemblées générales furent tenues dans les différentes régions de la Suisse.

Cependant, malgré une réjouissante augmentation initiale du nombre des membres, la Société académique subit aussi des hauts et des bas. Afin d'intensifier le recrutement, l'assemblée générale de 1920, tenue à Bourguillon, décida la création d'un comité d'action. Chargé d'infuser à l'Association une vitalité nouvelle, ce comité amorça une action de propagande systématique et personnelle qui marqua un tournant dans la vie de l'Association, puisqu'en une année le nombre des membres passait de 443 à 825. Depuis cette date, l'augmentation se poursuit régulièrement; le nombre des membres dépasse actuellement 2700 (...)

Aujourd'hui en plein essor, l'Association des Amis de l'Université peut être fière de ses réalisations. Elle ne s'est pas contentée de faire de la propagande en faveur de l'Université et de susciter des dons, mais elle s'est surtout pré-occupée d'employer judicieusement ses moyens financiers. (...)

Décidée à doter l'Université des bâtiments et des locaux dignes de la haute valeur de l'enseignement qui y est donné et qui permettraient aux maîtres et aux étudiants de travailler dans les conditions matérielles les plus favorables, l'Association créa en 1935 un organisme spécial, la Fondation pour le développement de l'Université, chargée de réaliser un vaste programme de constructions. Elle mit à la disposition de celle-ci des fonds qu'elle avait constitués à cet effet au cours des années, la presque totalité de sa fortune et le produit intégral de la collecte annuelle du premier dimanche de l'Avent qu'avaient daigné ordonner Nosseigneurs les Evêques suisses. C'est ainsi que fut posée en 1936 la première pierre du nouvel Institut de chimie, qu'en 1937 fut créé le jardin botanique, avec l'Institut de botanique, et qu'en 1938 fut érigé l'Institut d'anatomie, qui allait contribuer au développement de la Faculté de médecine en permettant aux étudiants de se préparer aux examens du deuxième propédeutique et d'y poursuivre leurs études durant cinq semestres au moins. Ces bâtiments constituaient non seulement un heureux développement mais étaient un complément nécessaire de la Faculté des sciences.

En 1939-1941 fut édifiée la Cité universitaire de Miséricorde qui abrite les services généraux de l'Université, les cours et les séminaires des Facultés de théologie, de droit et des lettres.

Ces réalisations importantes ne furent possibles que grâce à la concorde, à la confiance réciproque et à l'esprit d'équipe qui ne cessa de régner au sein des comités du Hochschulverein et de la Fondation. Elles eurent comme conséquence la création de liens plus étroits entre la Suisse catholique et Fribourg - la Suisse catholique prit plus nettement conscience de ce que représentaient Fribourg et son Université pour elle - et contribuèrent au rayonnement, au prestige de l'Université. Elles furent une grande œuvre qui portera témoignage, devant les générations futures, de la foi, de la confiance en Dieu et en l'avenir et de l'esprit de sacrifice de la génération qui les réalisa.

La situation matérielle du Hochschulverein demeure très satisfaisante. Sa fortune propre n'est pas importante, mais il n'a pas été créé pour devenir une puissante association capitaliste. Sa raison d'être est de soutenir dans toute la mesure de ses moyens l'Université de Fribourg, de contribuer à son développement moral et matériel. Il jouit de la confiance de nombreux donateurs qui, affectant une partie de leur avoir à un but scientifique ou culturel déter-

miné, lui ont confié l'administration de ces fonds et l'ont chargé de veiller à ce que le but fixé par eux soit respecté.

La situation de la Fondation pour le développement de l'Université est également plus que favorable. Après avoir édifié dans les conditions les meilleures et payé intégralement le coût des constructions entreprises comme complément et couronnement de la Faculté des sciences et comme préambule de la Faculté de médecine, elle les a cédées franches et libres de toutes dettes, gratuitement, à l'Université, soit à l'Etat de Fribourg. Ces bâtiments représentent une valeur supérieure à celle de leur coût, qui fut de 1'300'000 fr. La Fondation est actuellement encore propriétaire des bâtiments qui constituent la Cité universitaire de Miséricorde, dont le coût de construction atteignit 5,7 millions, dont la valeur commerciale actuelle est d'au moins le double de cette somme et qui n'est plus grevée que d'une dette d'environ 600'000 fr., qui s'amortit régulièrement à raison de 120 à 150'000 fr. par an, de telle sorte que le jour n'est pas éloigné où ces bâtiments pourront être remis francs et libres de toute dette à l'Etat, pour qu'ils entrent dans le patrimoine de l'Université.

Tel fut le passé. Tel est le présent. Que sera l'avenir ?

L'Université catholique de Fribourg, université fribourgeoise, université suisse, université internationale, conserve aujourd'hui comme hier toute son importance, toute sa raison d'être. On ne saurait concevoir Fribourg sans son Université; on ne saurait concevoir que la Suisse catholique n'ait pas d'Université; on ne saurait concevoir qu'à l'heure où se développent et s'intensifient les relations internationales, où sur les plans les plus variés naissent des organisations internationales, où une société politique internationale reprend vie, une institution aussi authentiquement internationale que l'Université de Fribourg puisse ne pas avoir un rôle important à jouer pour la compréhension entre les peuples, pour le rapprochement des nations, pour l'approfondissement de la vérité, de cette vérité qui est le facteur d'unité par excellence, par le rayonnement du christianisme qui est fondamentalement charité et compréhension mutuelle, don de soi, générosité.

Un foyer doit être nourri, alimenté. Il doit aussi être entouré d'une ambiance favorable, sympathique. Nourrir ce foyer, l'entourer de bienveillance, de compréhension attentive, de générosité, telle est la raison d'être de l'Association des Amis de l'Université. On peut dire que l'Association est res-

tée fidèle à elle-même, qu'elle a rempli sa tâche et qu'elle est apte à la continuer. Sa raison d'être subsistera à l'avenir. Prenons-en conscience; agissons en conséquence. Nous aurons ainsi saisi les exigences de notre temps, accompli notre devoir et travaillé au bien de l'Université, à la prospérité de la patrie, au profit de l'humanité.»

Le texte que nous venons de citer constitue une heureuse exception dans le corps de l'«Academia friburgensis», trop souvent consacré à la seule chronique universitaire et à la seule évocation des fluctuations de l'effectif des membres, à celles de ses avoirs et au résultat de la collecte universitaire.

Il est vrai que, si les années 1950 sont caractérisées par un envol de la Suisse vers une prospérité sans cesse accrue, les moyens que le Canton de Fribourg pouvait mettre à la disposition de l'Université demeuraient limités. Les apports extérieurs en acquéraient une importance d'autant plus grande. Le Comité devait donc assumer une mobilisation permanente des bonnes volontés et des sympathies en faveur de la Haute Ecole fribourgeoise. La réalisation de cet objectif impliquait un rappel incessant du rôle irremplaçable de cette dernière. Reconnaître la fidélité des uns, encourager le zèle des autres, susciter de nouveaux enthousiasmes en évoquant des chiffres mais aussi et surtout l'immense travail accompli par l'Université en faveur de la Suisse catholique et dans le concert des hautes écoles catholiques semble le fil conducteur qui unit les unes aux autres les pages de l'«Academia friburgensis».

C'est dans le même esprit de rapprochement de l'Université et de ses «bases» que l'Association reprit ses pèlerinages hors du canton de Fribourg. C'est ainsi qu'elle siégea à Sarnen le 30 mars 1952 et qu'elle tint son assemblée générale du 8 mars 1953 à Wohlen. En ces circonstances, l'accent était mis par les orateurs sur le lien existant entre les catholiques suisses et leur Université ou sur celui qui unissait le peuple à la Haute Ecole fribourgeoise.

L'année 1954 allait être marquée par le décès du président de l'Association, le Professeur Joseph Piller, député au Conseil des Etats. Entré en 1920 au Comité et accédant dès 1923 à sa présidence, Joseph Piller avait su faire de l'Association le véritable fer de lance du développement de l'Université, surtout durant les années pendant lesquelles il y eut union personnelle entre la présidence de l'Association et la Direction du Département de l'Instruction publique du canton de Fribourg. Ni l'Université de Fribourg ni l'Association

des Amis de l'Université ne seraient aujourd'hui ce qu'elles sont si Joseph Piller n'avait eu la claire vision des besoins de la Haute Ecole fribourgeoise et surtout la capacité d'y répondre en la dotant des bases intellectuelles et matérielles d'un second souffle. L'hommage presque unanime qui lui fut rendu au moment de sa mort démontre que, fortement combattu pendant les dernières années d'exercice de son mandat gouvernemental, Joseph Piller avait enfin retrouvé au sein de l'opinion publique fribourgeoise la place éminente que l'histoire lui réserve encore aujourd'hui, celle de second fondateur de l'Université de Fribourg.

Si les lignes que Gonzague de Reynold consacra à Joseph Piller dans l'«Academia friburgensis» (n° 1 de 1954) sont davantage l'écho d'opinions très personnelles de leur auteur que celui de la personnalité et de la réalité de l'action de Joseph Piller, d'autres articles évoquant sa mémoire, notamment celui qui parut dans «La Liberté» du 15 février 1954, reflètent assez fidèlement ce qu'elles furent. On ne peut citer intégralement tous les témoignages d'estime, de respect et de regret qui lui furent rendus. Il nous paraît pourtant opportun de reproduire ici un bref extrait de l'éditorial du numéro précité de «La Liberté» :

«Avec Joseph Piller descend, en effet, dans la tombe un grand Fribourgeois qui aimait ardemment son pays, un politique d'une trempe peu commune, un magistrat à la volonté inflexible qui, grâce à sa remarquable intelligence, à la clarté de ses vues, à une foi chrétienne virile, s'était acquis, tant à l'étranger qu'au sein de la Confédération, une autorité dont il n'est pas facile de trouver de nos jours, chez nous, l'équivalent.

Revêtu successivement de charges élevées sur le plan aussi bien cantonal que fédéral et international, M. Piller leur donna un lustre particulier. C'est qu'il était homme de doctrine en même temps qu'un réalisateur, un travailleur infatigable, dont toutes les interventions se signalaient par la profondeur de la pensée et la sincérité des convictions. Fidèle à l'idéal du Chanoine Schorderet, son ambition a ainsi été de conserver à son canton son idéal chrétien et de le voir rester fidèle à sa vocation spirituelle sans négliger, pour autant, la poursuite du progrès économique et social. Pour que cette mission de Fribourg se continue, il faut, à chaque génération, des intelligences pour la comprendre, des volontés pour la soutenir, des cœurs généreux pour en gar-

der l'enthousiasme et la fierté. Or jusqu'à ses derniers moments, elle demeura sa constante préoccupation.

Cette vocation de Fribourg, le défunt la fit valoir sans cesse avec une force de persuasion devant laquelle devait s'incliner quiconque était sans parti pris. Nombreuses sont, au surplus, les réalisations qui doivent être mises à son actif et multiples les institutions qui ont reçu, sous son impulsion, une vie nouvelle. S'il s'est préoccupé du développement, à tous les degrés, de l'école fribourgeoise, c'est à notre Université qu'il a cependant attaché son nom. Il l'a, en effet, dotée de ses modernes Instituts de Chimie, de Botanique et d'Anatomie. Par ses démarches personnelles, il obtint, d'autre part, une large part des fonds nécessaires à l'édification, au moment opportun, des bâtiments de Miséricorde, objet de l'admiration de tous leurs visiteurs, aussi bien suisses qu'étrangers. Et il a vu, en même temps, se réaliser l'un de ses vœux les plus chers lorsque l'Aula et les auditoires de la nouvelle Université devinrent réellement le centre de la vie culturelle et artistique de la cité avec laquelle désormais fit corps son Université tout à la fois d'Etat, catholique et internationale. Il en a été le second fondateur et ce n'est pas sans raison que ce chef énergique fut appelé un deuxième Georges Python.

Sur la scène fédérale, d'autre part, M. Piller, qui se mouvait à l'aise en tous les domaines, s'imposa immédiatement par ses qualités personnelles, sa dialectique redoutable, l'étendue de ses connaissances, l'intérêt qu'il portait à tous les problèmes. Mais si ce porte-parole de la pensée catholique, ce fédéraliste convaincu, jouissait de l'estime générale, c'est surtout parce que, ainsi que l'a finalement reconnu ces derniers temps La Gruyère, il était vraiment une conscience.»

La mort de Joseph Piller n'était pas seulement celle d'un homme d'Etat de qualité exceptionnelle et du grand bâtisseur auquel l'Université devait d'être relogée dans des bâtiments enfin conçus pour elle. Elle était aussi celle d'une personnalité perçue par les catholiques de Suisse et notamment ceux qui faisaient partie de l'Association des Amis de l'Université comme la garante de la solidité et de la durée de l'appui du canton de Fribourg, de ses autorités et de son peuple en faveur de leur Haute Ecole.

Aussi la succession de Joseph Piller à la tête du Comité de l'Association qu'il avait fini par personnaliser revêtait-elle une importance considérable et une signification particulière. Ce choix qui fut fait alors de Franz Wäger en

qualité de nouveau président fut excellent. Franz Wäger était à ce moment-là l'un des membres les plus en vue de la presse catholique en Suisse alémanique. Il était en effet le correspondant à Berne de plusieurs journaux régionaux et faisait en outre partie de la rédaction des «Neue Berner Nachrichten». A ce titre, il connaissait bien la sphère politique fédérale et non moins bien la Suisse catholique profonde. Il avait en outre noué de nombreuses amitiés à Fribourg, notamment en raison de son activité au sein de la rédaction des «Freiburger Nachrichten». Enfin, son appartenance au Comité de l'Association était ancienne : il connaissait donc parfaitement la nature de la tâche qui l'attendait et était dès lors tout à fait en mesure de jouer le rôle de «pape de transition» auquel il entendait se limiter par un excès de modestie d'autant plus méritoire qu'il est plus rare.

Les livraisons successives de l'«Academia friburgensis» de l'époque témoignent de la qualité de l'engagement du président Wäger et de son Comité en faveur de l'Université et de leur sollicitude à l'égard de ses projets. Non contente de renseigner ses membres d'une manière détaillée sur son action et sur ses objectifs, l'équipe réunie autour de Franz Wäger maintint et intensifia les contacts de l'Association avec la population de l'ensemble du pays.

C'est ainsi que les Assemblées générales annuelles furent organisées tantôt à Fribourg tantôt dans d'autres régions. L'Association siégea à Zoug le 4 avril 1954 et à Schwyz le 25 mars 1955. Elle resta à Fribourg le 19 juillet 1956 et tint ses assises à Wil le 12 mai 1957.

Les rédacteurs de l'«Academia friburgensis» nous apportent heureusement aussi souvent l'écho des préoccupations du Comité, préoccupations dont la prospective n'est point absente, ce dont témoigne l'évocation des tâches de demain de l'Alma mater friburgensis contenue dans le rapport d'activité pour l'année 1956.

«(...) L'avenir de l'Université de Fribourg cause de graves soucis financiers à ceux qui en ont la charge. C'est notre Association qui doit leur servir d'interprète auprès du public et transmettre leurs appels à sa générosité. Ce rôle d'intermédiaire ou d'intercession est de première importance. Plus nombreuse sera notre Association plus vaste aussi sera l'audience de l'Université. C'est la raison pour laquelle le Comité exprime ses remerciements les plus chaleureux à ceux des membres de l'Association qui vouent leurs efforts au recrutement. Cette tâche est de première importance non seulement pour

comblent les nombreux vides que la mort, hélas ! creuse chaque année dans nos rangs, mais aussi et surtout pour consolider le réseau des amitiés sans lesquelles l'Université de Fribourg tomberait dans le marasme.

Notre Comité, après avoir fait appel à la générosité des catholiques suisses envers l'Université, sollicite également celle des membres de l'Association. Il n'y a pas là double emploi. Par ses recettes courantes, l'Association peut intervenir pour des besoins de l'Université qu'il est difficile de couvrir au moyen des deniers de l'Etat ou de la collecte. Mais l'Association doit aussi préparer l'avenir. L'Université n'est pas terminée. Elle ne le sera jamais⁸. Le rôle de l'Association est de prévoir, de poser des jalons, de s'efforcer de constituer les fonds nécessaires au développement de l'Université. L'Association a servi d'instrument à ceux qui, avec le concours des collectivités publiques et des catholiques suisses, s'étaient donné pour tâche la construction des bâtiments universitaires. D'autres progrès doivent être envisagés pour demain ou après-demain. L'Association s'efforcera d'y contribuer par des services analogues à ceux qu'elle a déjà rendus. Elle ne pourra le faire que si ses membres lui gardent leur fidélité et leur généreux appui.»

Après l'intermède relativement bref de la présidence de Franz Wäger, la responsabilité principale des activités de l'Association revint de nouveau à un homme politique fribourgeois de premier plan, soit Jean Bourgknecht, syndic de Fribourg de 1950 à 1960 et successivement député au Conseil national et au Conseil des Etats, élu conseiller fédéral en 1959, et dont la carrière politique fut interrompue par la maladie en automne 1962.

D'entrée Jean Bourgknecht marqua l'Association du sceau de sa forte personnalité. Spécialiste des problèmes de gestion, il entreprit sans tarder la réorganisation des structures administratives quelque peu vieilles qu'il avait héritées de ses prédécesseurs. Entre autres, on lui doit l'initiative et la réalisation d'une refonte des statuts de l'Association devenue effective en date du 26 juin 1959. (Annexe VIII)

La structure de ce texte ne diffère pas fondamentalement de celle des dispositions prises à l'aurore de ses activités, le 19 janvier 1891 et partiellement révisée ultérieurement. Il représente bien plutôt un «aggiornamento» de ces

⁸ Il peut paraître superflu d'évoquer l'état d'inachèvement perpétuel d'une institution humaine. De tels rappels sont pourtant fort utiles.

dernières, ce que les soixante-dix ans d'activité et d'expériences qui venaient de s'écouler suffisaient à justifier pleinement. En outre, Jean Bourgnicht eut à cœur de déterminer la substance, les mesures et les modalités de la participation de l'Association des Amis de l'Université à une fondation constituée le 13 juin 1959 pour la construction des nouveaux bâtiments de la Faculté des sciences. Les autres membres fondateurs de cette fondation étaient l'Etat de Fribourg, la Commune et Ville de Fribourg et le Conseil de l'Université, qui allaient être également les partenaires de la fondation pour les bâtiments de l'Université constituée le 17 juillet 1968 et dont le rôle allait être à la fois plus général et plus important encore durant les années septante et huitante.

La tâche immédiate confiée à la Fondation pour la construction des nouveaux bâtiments de la Faculté des sciences allait être, selon les dispositions de l'article 2, alinéas 2 et 3 de l'acte de fondation, de réaliser notamment les objectifs suivants :

«a) construire les nouveaux bâtiments destinés à recevoir les instituts de mathématiques, physiologie et chimie physiologique, les bureaux du décanat de la Faculté des sciences et une conciergerie;

b) équiper les instituts qui seront installés dans les nouveaux bâtiments;

c) transformer, aménager et équiper à l'usage d'autres instituts de la Faculté des sciences les locaux devenus disponibles dans l'ancien bâtiment.

A cette fin, la Fondation fera établir un projet de construction par voie de concours.

Elle réunira les fonds nécessaires à la réalisation des buts précités, conformément à la convention du 13 juin 1959, relative au financement de la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg.»

A travers ladite convention, l'apport de l'Association des Amis de l'Université à la réalisation envisagée allait être de fr. 340'000.- versés à fonds perdu et de fr. 15'000 -, représentant une participation modeste mais réelle à une annuité d'un montant total de fr. 240'000.-.

Si l'on considère que l'engagement global assumé par les fondateurs portait sur une somme de fr. 6'000'000 -, à payer ou à trouver, la mesure de celui de l'Association, soit 9 %, était considérable compte tenu des ressources alors limitées de cette dernière et de toutes les réalisations dont elle avait été le

chef d'orchestre ou un partenaire important au cours des années précédentes. A cet égard, il y a lieu de relever avec quelle constance et quelle pertinence les besoins de l'Université, et notamment ceux de la Faculté des sciences, ont été évoqués dans les colonnes de l'«Universitas Friburgensis».

Il était indispensable à ce moment-là - fût-ce au risque de redire fréquemment des choses analogues - de sensibiliser les Amis que l'Université comptait à l'extérieur à des exigences nouvelles que les moyens du canton, ceux mis en œuvre par le Conseil de l'Université et ceux qu'apportaient les membres de l'Association des Amis de l'Université ne pouvaient suffire à combler.

Même si la situation des finances publiques est partout préoccupante aujourd'hui, on a presque peine à imaginer les difficultés que le Canton de Fribourg et - dans une moindre mesure - d'autres cantons universitaires rencontraient alors en Suisse. En effet le support d'une haute école était indubitablement plus large dans la plupart des pays où elles relevaient également d'une collectivité publique (Land ou Etat central).

A ce moment de l'histoire de nos universités, elles ne pouvaient compter sur aucune ressource provenant de la Confédération et des autres cantons. Or, l'accroissement du nombre des étudiants et les exigences découlant de la compétitivité scientifique impliquaient un engagement financier réellement et proportionnellement bien plus considérable que celui des commencements et de la jeunesse, voire de l'âge mûr de l'institution académique fribourgeoise et de ses sœurs de Suisse. Aussi faut-il souligner l'importance de l'appui donné durant ces années à la définition des besoins de l'Université de Fribourg tant par l'Association des Amis de l'Université que par le Conseil de l'Université.

La présence à la tête de l'équipe rédactionnelle de l'«Academia friburgensis» et du Comité du Professeur Adolf Faller, alors Directeur de l'Institut d'anatomie, n'est sans doute pas étrangère à l'insistance avec laquelle l'évocation de l'étendue des tâches anciennes et nouvelles de la Haute Ecole fribourgeoise fut soulignée dans les colonnes de la revue, sans que pour autant la vie quotidienne de l'Alma mater cesse d'y être évoquée. En effet, la chronique universitaire continue à occuper une place de choix dans les pages de la revue, si bien qu'en l'absence d'autres documents, l'on pourrait se faire une idée et une image assez complètes de ce que furent l'Université et les

membres de la communauté universitaire au cours des années 60 en se bornant à les relire.

Continuant ses périples hors de Fribourg, l'Association se réunit à Zurich le 28 mai 1960 sous la présidence de son vice-président d'alors, le juge au Tribunal cantonal fribourgeois, Francis Meyer, dont l'engagement éclairé, fidèle et durable au sein du Comité mérite d'être souligné⁹. Ses interventions au cours des séances de ce dernier et lors des assemblées générales contribuèrent pour leur part à expliquer inlassablement les évolutions de l'institution universitaire à ses amis de l'extérieur. Quant à ses articles dans l'«Academia friburgensis», ils attestent à eux seuls qu'il fut au cours des années soixante, notamment, l'une des mémoires vivantes de l'Université.

Les membres réunis en assemblée générale à Zurich appelèrent à la présidence de l'Association Monseigneur Gustav Lisibach, en raison de la démission de Jean Bourgknecht, élu membre du Conseil fédéral en décembre 1959.

La longue présidence de Mgr Lisibach, à laquelle l'avait également préparé son appartenance au Comité pendant de nombreuses années, allait coïncider pour une part avec une réelle éclaircie dans le ciel universitaire suisse et fribourgeois. Elle était appelée en effet - tout au moins durant ses dernières années - à être contemporaine d'une nouvelle tentative - réussie cette fois-ci - d'instauration d'une aide fédérale aux universités.

Cette aide, souvent évoquée dans les milieux politiques fédéraux et cantonaux, voire au sein du Parlement fédéral - notamment en 1946 - et jusqu'ici toujours différée, constituait en effet une nécessité incontournable dès le début des années soixante.

Il s'avérait en effet impossible de maintenir nos universités au niveau des hautes écoles étrangères si les moyens dont elles disposaient n'étaient pas augmentés massivement. L'apport des cantons universitaires à leur haute école posait de plus en plus de problèmes à un moment où les urgences cumulées découlant de l'accroissement des dépenses de fonctionnement, de la nécessité d'investissements importants tant dans le domaine des locaux que dans celui des instruments de la recherche et de l'enseignement, ainsi

⁹ Il appartient au comité jusqu'à l'automne 1978.

que de l'augmentation sensible du nombre des étudiants, ne pouvaient plus être ignorées.

Aussi la motion déposée en Conseil National par le conseiller national Rainer Weibel, de Laufen, en date du 23 mars 1960, rencontra-t-elle d'emblée un accueil tout à fait favorable au sein de la chambre du peuple. Ultérieurement transformée en postulat, elle fut acceptée sans opposition par le Conseil national le 21 décembre 1960.

La teneur de cette motion était la suivante :

«L'augmentation aussi heureuse que nécessaire du nombre des étudiants dans les universités ainsi que l'énorme développement des sciences, notamment des sciences naturelles, exigent un nouvel agrandissement des universités cantonales; l'ampleur rapidement croissante de cette tâche urgente commence à dépasser les ressources des cantons. Il s'agit néanmoins dans l'intérêt culturel et économique de l'ensemble du pays, de favoriser le fort développement des universités. Le Conseil fédéral est par conséquent chargé de soumettre au Parlement un projet qui permettra d'accorder des subventions fédérales pour les frais d'agrandissement des universités cantonales.»

Il ressort de ce texte qu'à cette époque, les responsables et les amis des universités suisses étaient plus préoccupés par l'explosion des dépenses d'investissement que par l'accroissement des dépenses de fonctionnement et l'étude de la problématique des coûts universitaires et celle des solutions possibles allaient en être affectées durablement.

En intervenant ainsi dans le cadre du Parlement fédéral, le Conseiller national Rainer Weibel a contribué d'une manière décisive au développement ultérieur des hautes écoles de Suisse en général et de celle de Fribourg en particulier.

Grâce à son initiative et à l'écho positif qu'elle rencontra au sein du monde parlementaire d'alors, grâce aussi à la conscience aiguë que le Conseiller fédéral H.-P. Tschudi, Chef du Département fédéral de l'Intérieur et ancien professeur à l'Université de Bâle - qu'il rejoignit d'ailleurs après la fin de son mandat de Conseiller fédéral - avait des problèmes universitaires, il a été possible à la Confédération d'agir à temps et de sauvegarder le présent de nos universités, tout en assurant solidement leur avenir.

Les étapes de cette mutation profonde appartiennent à l'histoire de la politique scientifique et de la politique de l'éducation de l'ensemble du pays, plutôt qu'à l'histoire de l'Association des Amis de l'Université de Fribourg. On ne saurait toutefois les passer sous silence car elles forment l'une des composantes du climat dans lequel Mgr Gustav Lisibach, ses collègues du Comité et l'ensemble des membres de l'Association assumèrent leur tâche durant les années 1960. La même remarque vaut également pour les membres du Conseil de l'Université et pour les responsables politiques du canton de Fribourg et des autres cantons universitaires.

Aussi peut-on considérer les premières années de la décennie débutant en 1960 comme chargées d'espoir pour les universités suisses en dépit des difficultés quotidiennes auxquelles elles étaient confrontées.

De fait, après l'acceptation par le Conseil fédéral de la motion Weibel - certes transformée en postulat - les consultations organisées par le Département fédéral de l'Intérieur auprès des directeurs de l'Instruction publique des cantons universitaires, du Conseil de l'Ecole polytechnique de Zurich - alors seule haute école fédérale - et des recteurs des universités ainsi que des organes du Fonds national suisse de la Recherche - créa une dizaine d'années auparavant - conduisirent à la création d'une commission d'experts universitaires, dite commission Labhardt, du nom de son président, André Labhardt, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel.

Constituée le 8 février 1962, elle déposa son rapport final le 29 juin 1964. Les experts confirmèrent en substance l'existence des besoins évoqués par R. Weibel, et soulignèrent l'importance et l'urgence qu'il y avait à leur donner une réponse adéquate.

Le travail de la commission Labhardt eut des conséquences heureuses pour l'avenir des universités suisses. Il fut à la base de l'octroi aux cantons universitaires d'une aide provisoire de 1966 à 1968 et constitue le texte fondateur de l'aide fédérale aux universités, telle qu'elle découle de la loi du 28 juin 1968, révisée le 17 décembre 1971, et de la nouvelle loi du 22 mars 1991. Il est aussi l'instrument lointain d'un rapprochement entre les hautes écoles dont les problèmes étaient d'intérêt commun.

Contrairement à de nombreuses critiques, aussi excessives qu'injustes, les universités ne vivaient pas dans la tour d'ivoire à l'intérieur de laquelle elles étaient censées se confiner depuis des décennies. Les réponses qu'elles ont

pu donner aux attentes, nées simultanément de l'élargissement et de la diversification des besoins qu'elles avaient à satisfaire de même qu'à l'augmentation continue du nombre des étudiants n'auraient probablement pas été adéquates sans la naissance entre elles d'une solidarité certes imparfaite mais réelle, que des organes de rencontre, de réflexion et de codécision ont encore renforcée¹⁰.

On nous pardonnera d'avoir sacrifié un instant à l'évocation d'un passé à la fois lointain et proche.

Il était difficile d'en imaginer et surtout d'en deviner les contours durant les années de présidence de Mgr Lisibach. Ce dernier et son Comité, désireux de mieux unir et de rassembler efficacement les efforts de l'Association des Amis de l'Université et ceux du Conseil de l'Université, décidèrent en accord avec ce dernier de charger une seule personne de leur secrétariat. Cette situation dura quelques années, puis l'union personnelle entre les deux secrétariats fut rompue. Elle est redevenue effective aujourd'hui.

Sans entrer dans le rappel fastidieux des chiffres, rappelons que le résultat de la collecte en faveur de l'Université, organisée par l'Association et gérée par le Conseil de l'Université, dépassa le million au début des années soixante. Certes, la générosité des donateurs a-t-elle subi des variations, depuis ce moment. Ces variations s'expliquent d'abord par l'apparition de l'aide fédérale aux universités, puis dès la fin des années septante par celle des cantons non-universitaires. Plus circonstanciellément, certaines différences ont pu être causées quelquefois par diverses péripéties de la vie universitaire plus ou moins bien perçues par les catholiques suisses, dont le noyau central restait constitué par les membres de l'Association.

Comme les colonnes de l'«Universitas friburgensis» étaient presque exclusivement ouvertes à l'évocation de la vie universitaire à Fribourg et des problèmes que posait à la Suisse l'avenir de ses universités, la qualité et l'efficacité du travail accompli par les membres du Comité et par les hommes de confiance qui soutenaient son action dans le pays n'y apparaît guère.

¹⁰ Nous pensons ce disant à la Conférence universitaire suisse, à son secrétariat et aux commissions qu'elle a générées, ainsi qu'à la Conférence universitaire romande, à son secrétariat et aux commissions permanentes qui en ont assuré le fonctionnement.

L'efficacité et l'engagement d'un Comité sont indépendants de l'importance des relations qui en sont faites. Au surplus, il est des questions qu'il est souvent difficile d'évoquer explicitement. C'est ainsi que le Comité étudia avec soin les incidences qu'aurait pu avoir sur la Haute Ecole fribourgeoise la création à Lucerne de l'Université de Suisse centrale. Cette éventualité était appelée à susciter de nombreux débats au sein de l'Université et des milieux qui lui étaient proches et ultérieurement dans le monde universitaire suisse dans son ensemble jusqu'au rejet du projet en votation populaire lucernoise en été 1978 et jusqu'aux développements qui viennent de se produire et dont il est encore prématuré de mesurer la portée. Il en alla de même du projet argovien dont il fut abondamment question ultérieurement et qui ne put être actualisé.

Le rôle d'intermédiaire joué par l'Association était d'autant plus nécessaire que l'effectif des étudiants était en constante augmentation durant les années soixante à Fribourg comme ailleurs. Cette augmentation eut entre autres pour effet d'amener à l'Université beaucoup d'étudiants provenant de milieux ou de régions fort différents de ceux qui constituaient l'essentiel des effectifs qu'elle avait hébergés jusqu'alors.

De plus, aussi bien le canton de Fribourg que les cantons proches de son Université subissaient de profondes mutations. Les nuances qui avaient jusqu'alors caractérisé ces mutations apparaissaient de plus en plus nettement. Quant aux différences, ce serait un euphémisme d'affirmer qu'elles n'avaient pas beaucoup augmenté. Il naquit durant ces années des clivages aussi bien au sein de la population étudiante qu'au sein du corps enseignant. Quant à l'Association, elle fut souvent confrontée à des conflits d'idées ou de personnes plus marqués qu'auparavant.

Enfin, les années soixante furent celles du Concile Vatican II. Son ouverture souhaitée par beaucoup en Suisse et à l'étranger fut redoutée dans d'autres milieux et ses résultats controversés. L'essentiel de ses conséquences au sein de l'Université est à rechercher dans l'élargissement et la modification du rôle de la Faculté de théologie qui devint pour l'essentiel le centre de formation des séminaristes de plusieurs diocèses ou juridictions ecclésiales du pays vers la fin des années soixante. La prise en charge de cette responsabilité par une institution, qui avait été jusqu'alors plus internationale dans le recrutement de ses professeurs et de ses étudiants et moins orientée sur la forma-

tion de base des futurs clercs de Suisse, sensibilisa davantage l'opinion publique du pays. Au surplus, cette évolution entraîna le passage d'un enseignement dispensé jusqu'alors en latin à un enseignement assuré en français et en allemand.

De tels changements ne pouvaient pas ne pas avoir d'incidence sur l'image de l'Université dont l'orientation catholique fut perçue d'une manière de plus en plus différenciée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. D'une certaine manière, la société anti-cléricale ou anti-catholique dans laquelle l'Université et ses sœurs les universités catholiques avaient baigné longtemps avait disparu. Lui succédait une société différente au sein de laquelle les grandes familles religieuses, dont la catholique, étaient confrontées davantage à l'indifférence qu'à l'hostilité.

On ne saurait oublier non plus que les modifications intervenues dans la composition de la population étudiante de l'Université coïncident alors avec un déclin réel des sociétés d'étudiants traditionnelles et l'émergence de nouveaux groupements estudiantins se situant hors des mouvances actives jusqu'alors. Cette mutation a également contribué à offrir une image différente, inattendue, voire déconcertante du monde estudiantin à certains amis de l'Université, au sens associatif aussi bien qu'au sens large.

Comme les groupes les plus dynamiques ou les plus présents médiatiquement étaient assez souvent ceux dont les orientations étaient les plus éloignées de celles des milieux traditionnellement attachés à l'Université, le rôle des autorités cantonales et du Comité des Amis de l'Université fut souvent des plus difficiles au cours de ces années charnières. Assurer le fonctionnement de l'institution par la prise en charge des problèmes de ses membres, exprimer des besoins et s'efforcer d'y répondre sans exclusive sans pour autant rompre le lien avec la base a souvent tenu de la gageure.

C'est à cette tâche d'intermédiaire inlassable, de responsable permanent d'un dialogue parfois laborieux que s'est voué le Comité en organisant plus soigneusement encore que par le passé des assemblées générales centrées toujours sur un thème d'actualité commun à la Haute Ecole fribourgeoise et à la région qui accueillait les Amis.

C'est ainsi que l'Association siégea à Sion le 25 juin 1961, se rendit à Vaduz en 1962 et à Porrentruy en 1963. Elle était à Olten le 14 juin 1964 et dere-

chef à Fribourg lors du 75ème anniversaire de l'Université qu'elle célébra le 29 juin 1965.

Les années 1966 et 1967 seront marquées par une triple relève à la tête de la Direction de l'Instruction publique, du Conseil de l'Université et de l'Association des Amis de l'Université. Cet événement ne fut pas seulement caractérisé par un changement de personnes. Il généra indéniablement une approche différenciée du rôle de l'Université des catholiques suisses aussi bien envers ses soutiens traditionnels que dans ses relations avec les autres hautes écoles du pays.

C'est ainsi que M. José Python quitta son poste de Directeur de l'Instruction publique et des cultes le 31 décembre 1966 et fut remplacé dans cette fonction par M. Max Aebischer, ancien syndic de la ville de Fribourg et Conseiller national, et que M. Rudolf Gasser, membre de longue date du Comité de l'Association, devint président du Conseil de l'Université. Quant à Mgr Gustav Lisibach, il céda le fauteuil présidentiel de l'Association des Amis de l'Université à M. Paul Torche, ancien Conseiller d'Etat fribourgeois et député au Conseil des Etats.

Ces trois personnalités surent utiliser pleinement les possibilités offertes par l'aide fédérale aux universités ainsi que par les organes nationaux et régionaux de politique universitaire pour assurer l'évolution nécessaire de l'Université et de la Bibliothèque cantonale et universitaire et pour maintenir, voire améliorer, leur compétitivité.

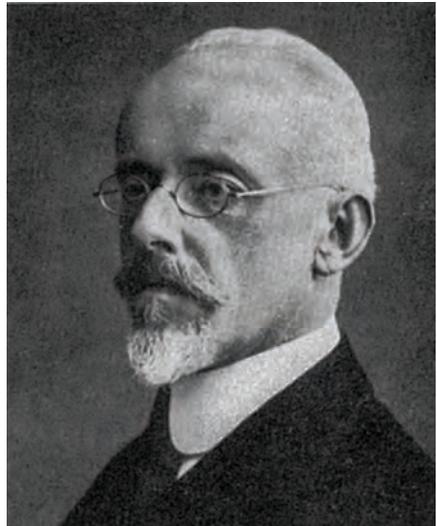
Cette aide fédérale, tout d'abord intitulée aide provisoire et fondée sur un arrêté fédéral, put être utilisée librement durant les années 1967-68 aussi bien en faveur des investissements des hautes écoles qu'au profit de leur fonctionnement et son montant revint donc forfaitairement à chacun des cantons universitaires. Ultérieurement, et dans le cadre de la loi de l'aide fédérale du 28 juin 1968 entrée en vigueur le 1er janvier 1969, l'aide fédérale fut dispensée séparément aux cantons selon que les dépenses annoncées à la Confédération étaient des dépenses d'exploitation ou des dépenses consacrées à des investissements. La loi du 28 juin 1968 fut révisée le 17 décembre 1971. Cette révision fut très bénéfique pour l'Université de Fribourg en raison de la prise en considération pour le calcul de la subvention liée aux dépenses d'exploitation de l'effectif des étudiants extra-cantonaux (Confédérés et étrangers). L'essentiel des dispositions de ce texte législatif

ayant été repris par la loi du 20 mars 1991, il est certain que les possibilités financières offertes notamment à l'Université de Fribourg ont été sensiblement améliorées durant le dernier quart de son premier siècle d'existence et qu'il lui a été possible de réaliser enfin des objectifs et des projets caressés depuis longtemps et à l'actualisation desquels l'Association des Amis de l'Université a fort activement participé.



L'initiateur de l'Université de Fribourg, Georges Python (à dr.)
et son « deuxième fondateur » Joseph Piller

Franz Schmid-Arnold et Joseph Düring (à dr.), deux Lucernois
co-fondateurs de la Société académique de Fribourg





L'ancien Lycée du Collège St-Michel

Invitation à l'inauguration de la Bibliothèque cantonale et universitaire

L'Albertinum





Fribourg (Suisse), le 27 mai 1910.

M

Nous avons pensé que ce serait honorer le gouvernement et le peuple du canton de Fribourg que de célébrer par le moyen d'une séance académique l'inauguration officielle de la nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire.

Nous vous prions d'assister à la réunion qui aura lieu à la Grenette le samedi 11 juin 1910, à 10 h. ³/₄ très précises. (Cette séance sera terminée au plus tard à midi ¹/₄.)

1. *Allocution de bienvenue et de remerciement* par M. le Recteur Jean Brunhes, président de la Commission de la Bibliothèque.
2. *La Bibliothèque cantonale et universitaire*, par M. Max de Diesbach, Directeur de la Bibliothèque.
3. *Der Autorschutz im internationalen Rechte*, par M. le Professeur von Overbeck.
4. *Due manoscritti friburghesi contenenti una traduzione francese del « De consolatione » di Boezio*, par M. le Professeur Bertoni.

Nous vous remercions de la nouvelle marque de sympathie que vous voudrez bien nous donner par votre présence en faveur du développement intellectuel de notre cité et de notre canton, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Président
de la Commission de la Bibliothèque,

DIESBACH.

JEAN BRUNHES.



Vue partielle des bâtiments de Miséricorde



Vue partielle des bâtiments de Pérolles



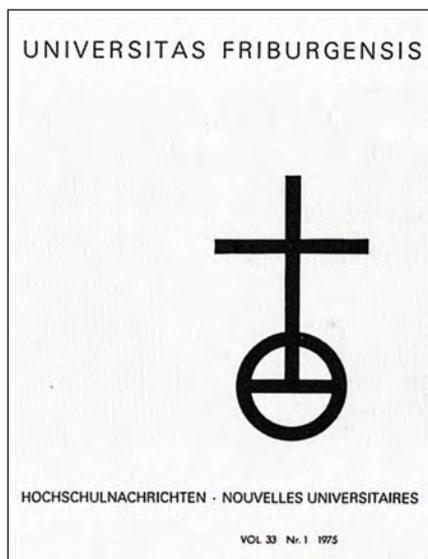
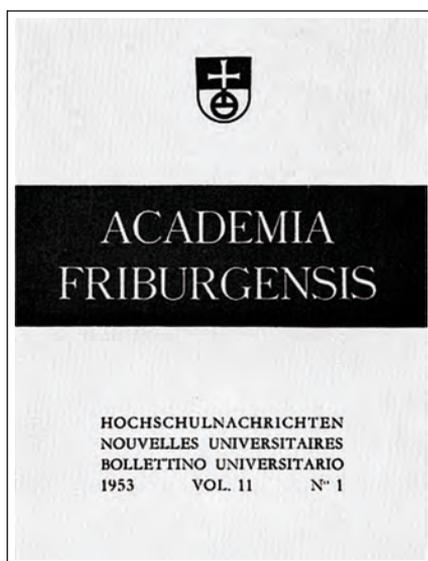
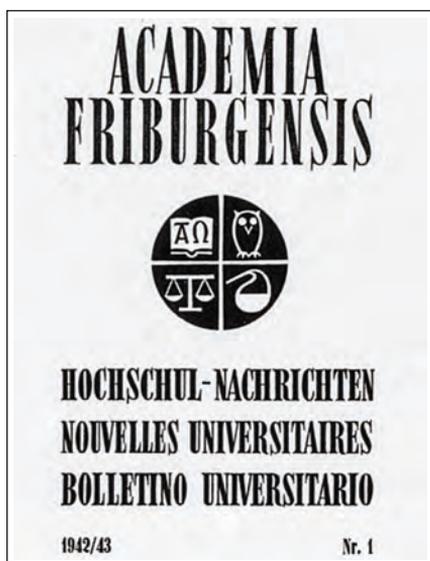


Assemblée générale 1980 à Sursee, un podium vraiment « helvétique »: le Valaisan Bernhard Schnyder, le Soleurois Anton Hänggi, L'Obwaldien Ludwig von Moos, le Fribourgeois Marius Cottier et le Lucernois Walter Gut

« Espace de rencontre », sculpture de Claude Magnin, offerte à l'Université à l'occasion de son 100ème anniversaire

Assemblée générale 1985 à Disentis: Les participants rendent hommage au monument de Caspar Decurtins à Trun





De l'« Academia friburgensis » à l'« Universitas friburgensis » :
50 ans d'information aux membres de l'Association

LES ANNEES D'EXPANSION (1967-1978)

Pendant trois quarts de siècle, l'Université de Fribourg a été à la charge exclusive d'un canton de faible capacité financière et soutenue par les seules contributions de l'Association des Amis de l'Université et des catholiques suisses.

La mutation accomplie à partir du succès rencontré par la motion Weibel et grâce à la compréhension et à l'écho favorable suscités par le rapport Labhardt, ainsi que l'aide provisoire puis définitive apportée par la Confédération et ancrée dans les lois du 22 juin 1968 et du 22 mars 1991 ont radicalement modifié le paysage universitaire suisse, ainsi que les possibilités d'évolution et de développement de l'Alma mater friburgensis.

Certes, cette dernière demeurait-elle soumise à des contraintes matérielles et était-elle encore appelée à affronter de nombreux combats politiques. Il n'en reste pas moins que l'aide fédérale consentie dès 1966, consolidée en 1968, 1971 et 1991, et épaulée vers la fin des années septante par un accord intercantonal sur le financement des universités, permit enfin à la Haute Ecole fribourgeoise de sortir des limites financières étroites qui l'avaient accompagnée presque constamment depuis sa fondation. Il était enfin envisageable pour elle de penser et de prévoir son avenir d'une manière plus large.

Il était temps, car les ressources de l'Association aussi bien que celles que fournissait la collecte n'étaient pas extensibles à l'infini.

C'est dans ce contexte libérateur que s'inscrivent les dernières années de la décennie qui avait commencé en 1960 et une bonne partie des années 1970.

Les résultats des enquêtes effectuées au sein de l'Université sur les besoins des diverses disciplines selon le vœu de la Direction de l'Instruction publique étaient enfin en passe d'être suivis d'effets positifs. La compétitivité de l'Université - si souvent menacée - était sur le point d'être mieux garantie.

Il était en effet possible d'actualiser enfin selon un rythme plus rapide des objectifs aussi importants que ceux :

- a) de la rénovation et de l'agrandissement des bâtiments existants des facultés des sciences naturelles et des sciences morales;
- b) du renforcement, de l'extension, de l'adaptation et de l'amélioration des équipements techniques et administratifs;
- c) de l'augmentation des effectifs du corps enseignant, des collaborateurs scientifiques et du personnel technique et administratif.

Ces objectifs furent déterminés dans le cadre d'un plan de consolidation de l'Université. S'il ne fut pas formellement adopté, il servit cependant de base à de nombreuses réalisations qui, pour échelonnées qu'elles aient été, ont indéniablement permis à l'Université de mieux répondre aux défis qui lui étaient imposés.

Le Comité de l'Association des Amis de l'Université fut très largement informé des projets de développement de l'Université auxquels songeait la Direction de l'Instruction publique, en particulier dans le domaine des bâtiments. Il fut également renseigné d'une manière exhaustive sur les possibilités de subventionnement des projets fribourgeois par la Confédération dans la perspective de la loi d'aide fédérale aux universités qui fut discutée et approuvée par la Confédération durant la première moitié de 1968.

Bien loin de tirer argument de l'espoir de temps meilleurs que l'aide fédérale déjà effective depuis quelque temps permettait de ressentir et même de confirmer, pour relâcher ses efforts, le Comité fut d'emblée convaincu qu'il y avait lieu de les poursuivre, de les élargir et d'y intéresser dans la mesure du possible les milieux les plus larges. C'est à partir de cette perspective analysée judicieusement qu'il fut décidé, lors de la séance tenue par le Comité le 24 avril 1968, de créer sous l'égide de l'Association un Comité de patronage qui reçut le mandat de conduire une action financière en faveur de l'Université. C'est dans le même esprit que l'Association décida d'adhérer à une fondation pour les bâtiments de l'Université, dont les statuts ainsi que le caractère d'utilité publique furent approuvés par le Conseil d'Etat le 12 juillet 1968. L'Association décida de contribuer en deux étapes à la constitution du capital de fondation et son apport total à ce dernier atteignit la somme de fr. 30'000.-. Quant à la représentation de l'Association au sein du conseil de fondation qui comprend 12 membres, elle fut et demeure assurée par deux membres à désigner par le Comité.

L'année 1968, décidément fertile en événements importants pour l'avenir de l'Université, fut encore marquée par la constitution définitive du Comité de patronage dont la création avait été prévue le 24 avril précédent. Ce fut chose faite le 4 octobre 1968 et le Comité présidé par le Président de l'Association, le Conseiller aux Etats Paul Torche, fut complètement informé par ce dernier sur les besoins de l'Université et sur l'essentiel des projets de développement qui étaient alors les siens, projets dont une grande partie put - fort heureusement - être réalisée dans les années qui suivirent. Ces projets portaient alors sur les points suivants :

1) L'agrandissement des bâtiments universitaires de Miséricorde : en effet, l'augmentation constante des effectifs des étudiants de sciences morales ne permettait plus leur hébergement exclusif dans ces bâtiments. Il fut dès lors nécessaire de louer à leur intention de nombreux locaux en ville de Fribourg, ce qui généra - bien entendu - tous les inconvénients liés à la dispersion des personnes et des choses.

2) La rénovation et l'agrandissement des bâtiments de la faculté des sciences naturelles : le déplacement des instituts de physique théorique, de physique expérimentale et de mathématiques dans l'un des nouveaux bâtiments qui furent inaugurés le 15 novembre 1968 et des instituts de physiologie et de biochimie dans l'autre libéra de vastes locaux dans les anciens bâtiments. Toutefois leur remise en état constituait une impérieuse nécessité afin que les géologues, les minéralogistes, les géographes, les zoologues et les chimistes¹¹ puissent travailler dans des conditions normales.

3) La rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque cantonale et universitaire : l'accroissement du nombre des utilisateurs et l'augmentation constante des livres et publications qu'elle était appelée à accueillir ainsi que la restructuration de ses services rendaient la rénovation et l'agrandissement de cette institution aussi nécessaire que justifiée.

4) L'introduction d'une année supplémentaire de formation médicale et du troisième examen propédeutique de médecine : un troisième étage avait été ajouté à la construction de l'hôpital cantonal afin de permettre cette intro-

¹¹ La restauration de ces bâtiments fut effectuée en plusieurs étapes de la fin des années soixante au milieu des années septante. Toutefois, l'état des locaux à disposition des divers instituts de chimie fut jugé si déficient que la décision de construire un nouveau bâtiment finit par s'imposer.

duction alors jugée nécessaire et dont une commission ad hoc constituée dans un cadre national avait pour mission de s'occuper. Les installations nécessitées par cette extension de la contribution fribourgeoise à la formation médicale étaient devisées à 20 millions de francs et les dépenses de fonctionnement à 1,5 million¹².

5) La construction d'un foyer universitaire : l'éventualité de la construction d'un foyer universitaire fut également évoquée à cette époque. C'était une société privée qui devait se charger de cette construction dont la réalisation aurait pu bénéficier de subventions de la Confédération¹³.

6) La révision de la législation universitaire : il apparaissait également à cette époque que les structures de l'Université de Fribourg - presque contemporaines de sa création - devaient être profondément remodelées. Il était évident que cette restructuration et une nouvelle répartition des tâches entre la Direction de l'Instruction publique et l'Université impliqueraient inévitablement des dépenses supplémentaires.

C'est donc dans une perspective globale que l'Association des Amis de l'Université fut amenée à continuer son soutien matériel et moral à l'Université.

Une fois de plus, elle était appelée à être l'un des initiateurs les plus actifs du développement de l'institution académique fribourgeoise dont l'évolution allait être constamment accompagnée par des problématiques diverses et

¹² Les Amis de l'Université se chargèrent du financement de cette construction. L'évolution des dépenses universitaires fribourgeoises d'une part et la situation générale dans le domaine des études de médecine sur le plan national ne permirent pas cette réalisation. La contribution fribourgeoise à la formation médicale fut élargie ultérieurement par la collaboration de l'Hôpital cantonal aux activités didactiques des Facultés de médecine de Genève et de Lausanne. Les locaux construits au sein de l'Hôpital cantonal pour abriter les enseignements de 3ème année de médecine reçurent une nouvelle affectation en fonction de cette collaboration. Les Amis de l'Université acceptèrent ultérieurement ce changement d'affectation et confirmèrent le geste de soutien auquel ils avaient consenti précédemment, ce d'autant plus que cette réalisation bénéficia non seulement de la subvention ordinaire de 60% accordée au canton pour financer ses investissements mais également d'un subventionnement supplémentaire accordé aux investissements auxquels était reconnu un caractère d'intérêt national spécial.

¹³ Alors que la construction d'un foyer avait été souhaitée quelques années auparavant par certains représentants des milieux étudiants, il n'en alla pas de même lors de la présentation de ce projet. Il rencontra la plus vive opposition lorsque ses grandes lignes furent esquissées devant les représentants de l'Association générale des étudiants. La construction du bâtiment prévu fut alors effectuée par l'architecte du projet et les milieux qui le soutenaient, mais à titre strictement privé. Ce ne fut que beaucoup plus tard que des réalisations de ce genre furent envisagées à nouveau.

contradictoires. Car une des caractéristiques constantes de la vie universitaire depuis les années soixante, que ce soit à Fribourg, en Suisse ou ailleurs, est que les problèmes à aborder ont été à la fois presque tous urgents et presque tous très difficiles à résoudre.

Sans prétendre que les universités et hautes écoles suisses soient devenues des universités de masse comme certaines de leurs consœurs de l'étranger, il est certain qu'elles ont eu à accueillir deux à trois fois plus d'étudiants à partir de 1960 que ce ne fut le cas durant les six premières décennies du siècle.

L'accueil d'étudiants si nombreux ne présentait pas que des aspects quantitatifs. Il impliquait et annonçait également des mutations assez profondes de l'origine et de la population estudiantine. En outre, la mise en place progressive aux côtés du corps professoral d'un effectif suffisant de collaborateurs scientifiques devenait une nécessité¹⁴.

En fait, le mouvement idéologique de mai 1968 qui se propagea par cercles concentriques des universités de France dans la plupart des hautes écoles d'Europe, fut à la fois l'expression d'une crise de croissance de ces dernières et d'une modification assez fondamentale de la relation de la population estudiantine aux universités et aux autorités qui en assumaient la charge.

Ce fut une surprise pour tout le monde et d'abord pour les milieux habitués à une population estudiantine certes soumise à des turbulences, mais à des turbulences de style traditionnel et non à une contestation nouvelle aussi bien dans ses fondements que dans son expression.

Les manifestations d'agitation furent certes relativement limitées au sein de l'Université de Fribourg. Cependant, soit la perturbation d'une journée d'étude et de recherche sur le financement des universités, organisée par l'Association générale des étudiants à l'automne 1968, soit d'autres épiphénomènes de la contestation furent presque systématiquement grossis aussi bien par leurs auteurs que par leurs détracteurs au-dedans comme au-dehors de l'Université. Cette dernière fut mise en accusation et rendue responsable de tous les excès qu'on crut devoir constater et censurer, alors

¹⁴ Le statut de ces collaborateurs fut défini par un arrêté du Conseil d'Etat en date du 27 avril 1971.

qu'en réalité elle fut bien plutôt le lieu de dévouement des jeunes gens qui s'y adonnèrent.

Dans un tel contexte, les responsables de l'Association durent expliquer inlassablement à certains des membres et aux représentants de certains milieux très attachés à un type de haute école et à une certaine image de l'étudiant que l'Université de Fribourg, institution vivante, était forcément en évolution constante. Ils surent également rappeler qu'il n'y avait pas lieu de confondre cette institution et la majorité de ses membres avec une minorité plus remuante que représentative.

A cet égard, la mainmise prolongée des groupes contestataires les plus profilés sur l'organe de la communauté estudiantine «Spectrum», l'exploitation par certains étudiants de difficultés indéniables rencontrées dans leur secteur de formation ou les conflits personnels ou idéologiques qui opposèrent certains enseignants furent autant de composantes d'un climat psychologique qu'il s'agissait de ramener à sa juste place et auquel il fallait restituer sa véritable portée.

En se réunissant à plusieurs reprises en dehors de Fribourg durant ces années, l'Association contribua indéniablement à détendre une atmosphère quelquefois lourde de malentendus ou de sous-entendus et à démontrer qu'une institution en évolution peut l'être valablement et que la compréhension en face du changement n'est pas synonyme de faiblesse devant la subversion.

C'est ainsi que le déroulement de l'Assemblée de Lugano permit de faire justice de l'accusation de laxisme trop légèrement avancée à l'encontre du Recteur d'alors en raison de son attitude prudente et mesurée face à certaines agitations estudiantines qui étaient d'ailleurs le fait d'une petite minorité.

Cette assemblée fut également l'occasion bienvenue d'un véritable resserrement des liens entre de larges couches de la population tessinoise et l'Université.

L'année 1970 fut marquée par une assemblée très importante, celle qui eut lieu à Coire le 20 novembre en présence d'un public nombreux et réceptif. Il fut possible de renseigner les membres de l'intention de la Fondation pour les bâtiments de l'Université de décider, en principe, de la construction d'un nouveau bâtiment de chimie.

On y évoqua également l'espoir qui se réalisa, d'ailleurs, d'obtenir que la part de l'Etat de Fribourg à cette construction soit allégée par un apport important des «grands» de l'industrie chimique, voire du Conseil de l'Université et de l'Association. Ce fut également lors de cette assemblée que le Directeur de l'Instruction publique Max Aebischer renseigna les membres sur les débats alors en cours au sein du Grand Conseil fribourgeois à propos de la future loi complétant et modifiant celle du 19 novembre 1899 sur l'organisation de l'Université¹⁵.

Le déroulement de cette assemblée mémorable fut marqué par la présentation aux membres et aux sympathisants d'un rapport remarquable sur la problématique universitaire d'alors, dû au vice-président en charge de l'Association, le juge cantonal Francis Meyer. Les considérations émises dans ce rapport donnent une large place aux problèmes de l'Eglise et aux mutations générées par Vatican II dans l'Eglise universelle et dans notre pays. Par ailleurs, le Recteur alors en charge de l'Université, le Professeur Heinrich Stirnimann OP, présenta un exposé sur les relations entre l'Université et les catholiques suisses.

L'importance donnée aux problèmes religieux lors de cette assemblée avait quelque chose de prémonitoire. En effet, les années qui suivirent se révélèrent à des titres divers fort délicates pour la Faculté de théologie. Sans doute avait-elle vécu des tensions assez fréquentes à certains moments de son existence. Toutefois les années 70 furent particulièrement révélatrices des changements intervenus en son sein et des attentes contradictoires qu'elle était appelée à porter.

¹⁵ Cette loi fut adoptée par le Grand Conseil le 27 novembre 1970. Elle est certes, comme son nom l'indiquait, une simple loi complémentaire et avait pour but de doter l'Université d'un «gouvernement», soit le Rectorat, dont les membres étaient choisis au sein du corps professoral, et d'un administrateur nommé par l'Etat après consultation du Sénat. L'Université fut également dotée d'un «parlement», le Sénat, composé en majorité de représentants du corps professoral, des collaborateurs scientifiques et des étudiants et qui comprend en outre un représentant de l'Etat de Fribourg. En revanche l'autonomie des facultés n'était guère affectée par cette «nouvelle» à laquelle un rôle expérimental était formellement attaché. Elle était, au surplus, caractérisée par la reconnaissance du principe de la participation et par la création d'une commission de recours.

Une pratique de plus de vingt ans a certes révélé que la loi du 27 novembre 1970 présente certaines insuffisances et qu'une refonte de ce texte sera sans doute nécessaire. Ses mérites n'en sont pas moins évidents. Elle a permis d'accompagner les mutations de l'Université presque dès leur début et d'en éviter les à-coups les plus marqués, alors que - l'exemple vaudois et genevois en fait foi - il eût fallu attendre plusieurs années pour qu'une loi entièrement nouvelle puisse voir le jour.

Cependant l'année 1971 apporta à l'Université et au canton deux grandes satisfactions. La procédure référendaire ne fut pas utilisée à l'encontre de la loi du 29 novembre 1970 complétant et modifiant celle du 1er décembre 1899 sur l'organisation de l'Université et les nouvelles structures prévues par cette loi, à savoir pour l'essentiel le Rectorat collectif et le Sénat, purent être mises en place en mars 1971.

Nous avons déjà relevé plus haut les conséquences heureuses et durables qu'eut pour les universités suisses en général, et la nôtre en particulier, la modification de la loi d'aide fédérale aux universités en vertu de laquelle l'effectif des étudiants extra-cantonaux (Confédérés et étrangers) fut pris en considération dans le calcul de la subvention de base¹⁶. Les espoirs que suscita à cette époque l'effet de cette disposition, qui fut maintenue dans la loi actuelle, furent pleinement confirmés et justifèrent tout à fait le sentiment d'embellie que l'on éprouvait alors. La révision de la loi eut une autre conséquence positive dont la portée fut toutefois limitée dans le temps pour les universités cantonales : il s'agit de l'insertion dans la dite loi des dispositions de l'article 24ter qui autorisaient la Confédération à augmenter temporairement les subventions d'investissement accordées aux cantons universitaires en cas de réalisation par ces derniers d'objectifs présentant notamment un intérêt national spécial et un caractère urgent.

C'est à la possibilité ouverte par cette disposition que l'Université de Fribourg dut de pouvoir réaliser ultérieurement l'achèvement des bâtiments universitaires de Miséricorde à des conditions inespérées.

Si l'année 1971 peut être considérée comme l'une des années- charnières de l'évolution des universités suisses en général et de la nôtre en particulier en raison de la révision de la loi d'aide fédérale et des changements structurels qui faisaient de l'Université de Fribourg jusqu'alors simple juxtaposition de facultés, une véritable «universitas studiorum», elle fut cependant marquée par le début d'une grave crise en Faculté de théologie.

¹⁶ L'application de cette disposition eut un effet rétroactif au 1er janvier 1969. Ce qui permit de corriger certains effets malaisément appréciables à l'origine des dispositions initiales de la loi du 28 juin 1968 sur l'aide fédérale aux universités. Au surplus, elle consacrait et consacre toujours la reconnaissance la plus tangible du rôle national, voire de caractère international que jouent les universités de ce pays puisque cette disposition implique également un soutien attribué à l'accueil des étudiants étrangers.

Certes, cette Faculté avait-elle déjà connu des moments difficiles, notamment lors de la crise moderniste. Mais la plupart du temps ces tensions pour réelles qu'elles aient été n'avaient guère débordé le for interne, voire des cercles de spécialistes.

Il n'en fut pas de même lorsqu'éclata ce que l'on nomma l'affaire Pfürtner, du nom du professeur de théologie morale qui y fut impliqué.

Les changements initiés dans l'église universelle à la suite du concile Vatican II, le mandat plus nettement pastoral confié à une faculté devenue pour l'essentiel un centre de formation interdiocésain et les modifications intervenues aussi bien dans la composition du corps professoral que dans la provenance des étudiants n'étaient guère apparus jusqu'alors au grand jour.

La personnalité du Professeur Stephanus Hubertus Pfürtner OP avait été discutée à plusieurs reprises depuis la leçon inaugurale tenue le 13 janvier 1967 et il en avait été de même de certains thèmes de son enseignement. Toutefois la crise ne devint publique qu'après le 3 novembre 1971, date de l'exposé qu'il fit à Berne dans le cadre de la préparation du «Synode 72», sous le titre : « Moral - Was gilt heute noch? »

Les réactions extérieures suscitées par cet exposé dépassèrent largement l'écho provoqué par la grève initiée par certains étudiants du Professeur Thomas Mehrle, également membre de l'ordre des frères prêcheurs. Il est vrai que cet exposé avait été tenu devant un public de non-spécialistes et qu'il s'inscrivait indéniablement dans le contexte passionnel suscité par l'évocation des problèmes de morale sexuelle discutés largement notamment depuis la publication de l'encyclique «Humanae Vitae» du Pape Paul VI. Le Comité de l'Association fut évidemment saisi du problème et s'en occupa longuement lors de la séance du 26 novembre 1971 qui précéda l'Assemblée générale de Schwyz.

Toutefois, il n'était pas encore perceptible à ce moment-là que la crise qui commençait alors durerait aussi longtemps et qu'elle serait utilisée aussi largement aussi bien par certains des adversaires du Professeur Pfürtner que par certains de ses partisans pour poursuivre des buts qui dépassaient nettement et sa personne et les idées qu'il défendait.

En réalité, le simple fait qu'on ait cru devoir se poser la question de savoir si l'Université de Fribourg était encore catholique et cela au sein de milieux jusqu'alors proches de l'Université, en dit long sur les difficultés que le Co-

mité fut, avec d'autres instances responsables de l'Université, appelé à gérer durant ces années-là¹⁷.

Même si les péripéties de l'affaire Pfürtner furent utilisées à satiété par des milieux aussi divers qu'opposés jusqu'à son dénouement par la démission de ce professeur en date du 20 avril 1974, elle permit de mesurer l'impact du Comité et de l'Association sur la majorité de leurs membres.

Les carences que cette affaire avait révélées tant en ce qui concerne la forme et le contenu des liens entre l'Eglise et l'Etat à propos de la Faculté de théologie qu'en ce qui touche du statut du corps professoral suscita ultérieurement la négociation d'un nouvel accord entre l'Eglise et l'Etat à propos de la dite Faculté¹⁸.

Surtout les excès de langage et de plume dont cette crise fut le prétexte débouchèrent progressivement sur une vision plus ouverte et plus sereine du rôle d'une faculté de théologie à l'époque post-conciliaire.

Cela n'était guère évident lorsque la crise éclata. Ceux qui, responsables à des titres divers de l'Université et de sa Faculté de théologie, discernèrent l'essentiel et le séparèrent de l'accessoire dans le respect des personnes ont bien mérité de l'Université.

Le Comité, son Président et ses membres furent de ceux qui surent raison garder¹⁹.

Eussent-ils accordé à ce problème une importance excessive qu'ils n'auraient guère pu gérer l'importante problématique que le développement de l'Université plaçait au premier rang non seulement de leurs préoccupations, mais aussi de leurs devoirs, au moment où il leur appartenait d'être associés

¹⁷ Ces milieux ne parvenaient pas à admettre l'octroi aux théologiens d'une réelle liberté d'enseignement et de recherche, même si cette liberté demeure constamment limitée pour ces derniers par le besoin de délivrer un message conforme à la doctrine de l'Eglise. Vrai est-il que, dans les mêmes milieux, l'évolution entre la vision d'une église attachée à une conception défensive de son rôle et celle d'une église plus soucieuse d'affirmation et d'illustration de son message ne s'était pas faite. Ils avaient tendance à oublier que le respect du droit d'être entendu devenu une exigence fondamentale de l'opinion publique et qu'une université d'Etat-au demeurant subventionnée par la Confédération - ne pouvait en faire fi.

¹⁸ Cet accord préparé par un travail intense confié à deux commissions successivement instituées fut conclu le 8 juillet 1985.

¹⁹ Ils é mirent avec d'autres le vœu que la Conférence des Evêques suisses soit associée au règlement de cette affaire, en se fondant notamment sur la convention passée en 1940 entre l'Episcopat et les autorités du canton de Fribourg. Par ailleurs, le caractère interdiocésain qu'avait acquis la faculté justifiait également cette intervention qui eut pour effet de faciliter le dialogue entre le R. P. Pfürtner et les autorités de l'Eglise.

à la préparation et la réalisation d'un véritable aggiornamento du potentiel immobilier de l'Université par la construction de nouveaux bâtiments, la rénovation de certains autres et l'agrandissement du plus important, le complexe académique de Miséricorde.

Cette démarche dut être effectuée dans un climat politique fribourgeois redevenu plus tendu après l'état de grâce relatif qui avait entouré la rénovation des anciens bâtiments de la Faculté des sciences et le début des travaux de réadaptation et d'agrandissement des locaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire.

C'est ainsi que l'on put redouter que, malgré les apports importants des grandes entreprises chimiques du pays et le soutien considérable du Conseil de l'Université et de l'Association des Amis de l'Université, un référendum ne soit lancé contre la construction des nouveaux instituts de chimie. Fort heureusement, cette éventualité ne se réalisa pas en raison du risque qu'un tel référendum aurait fait courir à un agrandissement de l'Institut agricole de Grangeneuve.

En réalité, à ce moment comme à d'autres, certains milieux fribourgeois opposés à l'Université ou disposés à ne l'accepter que si elle se mouvait dans le cadre des limites idéologiques et financières étroites qu'ils étaient prêts à lui concéder, reprirent leur travail de critique systématique de l'institution académique fribourgeoise.

Dans un tel contexte, l'autonomie relative concédée à l'Université par la loi du 27 novembre 1970, les séquelles pourtant de plus en plus estompées de 68 et l'évolution de la Faculté de théologie accusée de laxisme par les uns, de rigidité par les autres, ne cessèrent pas d'être la cause ou le prétexte de nombreuses critiques²⁰.

Vrai est-il que l'Association - et surtout son Comité- étaient habitués à de telles bourrasques. Le Comité se tint fidèlement aux côtés des autorités fribourgeoises dans leur difficile combat politique. Il s'efforça d'expliquer et de justifier la position de la Faculté de théologie auprès des membres de l'Asso-

²⁰ La situation dans laquelle cette affaire plaça les autorités fribourgeoises était délicate et complexe. En effet, les dispositions de la convention du 30 décembre 1889 entre le Conseil d'Etat et le Maître des Dominicains à propos de la Faculté de théologie concernait essentiellement la procédure de nomination des professeurs. Elle était muette sur les problèmes que pouvait poser le retrait de la «missio canonica» à un membre du corps professoral.

ciation qui avaient cru devoir donner leur démission pour protester contre le soi-disant laxisme de cette Faculté et d'être encore plus à l'écoute des uns et des autres. Cette attitude ne fut pas toujours facilitée par les positions du Rectorat collectif d'alors encore enivré de l'autonomie qui lui avait été attribuée et dès lors porté à l'exercer au-delà des limites qui lui avaient été concédées.

C'est dans ce climat que se déroula l'année 1972 au cours de laquelle le Président Paul Torche déposa son mandat pour raison de santé lors de l'Assemblée générale de Brigue, tenue le 17 novembre 1972 dans le cadre majestueux du Palais Stockalper.

Paul Torche conduisit les destinées de l'Association avec tact, courage et engagement. Il l'a fait bénéficier, et l'Université avec elle, d'un vaste crédit politique et d'un important réseau de relations diverses.

Son rôle de fidèle soutien de l'Université n'en resta pas là. Rentré dans le rang des membres de l'Association, Paul Torche resta à l'écoute des besoins financiers ultérieurs de la Haute Ecole fribourgeoise et sut lui ménager à plusieurs reprises des appuis importants.

La démission du Président Torche impliqua le choix d'un nouveau président de l'Association des Amis de l'Université.

Les suffrages de l'Assemblée générale se portèrent sur l'ancien Conseiller fédéral Ludwig von Moos. Ce dernier accepta cette élection. Ainsi la loi de l'alternance entre un président romand et un président d'origine alémanique se vérifia-t-elle une fois de plus.

Le capital de confiance accumulé par Ludwig von Moos au cours d'une carrière politique aussi remarquable qu'exemplaire ainsi que sa connaissance approfondie du climat régnant en Suisse alémanique permirent à l'Association de sortir moins difficilement de la crise dans laquelle l'affaire Pfürtner avait malgré tout plongé l'Université, tant il était ardu de tenir compte à la fois des attentes et des exigences contradictoires des catholiques suisses, de celles qui provenaient du caractère particulier de la Faculté de théologie, de celles qui découlaient de l'exigence du respect du droit d'être entendu, de celles enfin qu'avait générées l'aide fédérale aux universités. Il en allait de même des prises de position souvent inopportunes de tel ou tel responsable universitaire.

En réalité, l'attachement de la majorité des catholiques suisses à l'Université n'était pas en question. Ce qui était en cause était le profil de l'Université. Les uns attendaient d'elle qu'elle restât imprégnée des valeurs qu'elle avait défendues au surlendemain du Sonderbund et au lendemain du Kulturkampf alors que les autres souhaitaient d'elle qu'elle adhère aux interprétations les plus avancées de l'apport conciliaire.

Dès lors, l'Université et l'Association furent-elles - durant un certain temps - tirées à hue et à dia par des forces contradictoires, par des opinions disparates, jusqu'à ce que - grâce à Dieu - les uns et les autres en vinsent à acquérir une vision moins unilatérale, voire moins manichéenne des choses.

L'extrême sagesse et la grande modération du Président Ludwig von Moos allaient accompagner, voire accélérer cette mutation grâce à la confiance qu'il inspirait aux uns et au respect que lui portaient les autres.

Dès son entrée en fonction, le nouveau Président rechercha une coordination accrue entre les activités du Conseil de l'Université, de l'Association des Amis de l'Université et la Direction de l'Instruction publique, ce à quoi la nomination d'un nouveau secrétaire de l'Association en la personne de Walter Buchs, licencié en sciences économiques contribua également. Ce nouveau secrétaire succédait à Paul Zbinden, avocat, dont l'engagement au service de l'Association si exemplaire qu'il ait été, souffrait des limites que lui imposait une activité professionnelle considérable.

Par ailleurs, il eut à s'occuper avec ses collègues des possibilités ouvertes par les dispositions revues de la loi d'aide fédérale aux universités pour l'agrandissement des bâtiments de Miséricorde. Il apparaissait en effet possible d'espérer que cet agrandissement bénéficiât d'un taux de 90%. Les règles fixées dans l'article 24ter étaient applicables à ce projet de l'ordre de 12 à 13 millions, pour autant que le bâtiment soit achevé à fin 1974, en raison de l'urgence évoquée et revendiquée par le Canton de Fribourg, une participation financière du Conseil de l'Université était prévue et celle de l'Association fut fixée dans une fourchette de fr. 50'000. - à 75'000. - pour alléger la charge de l'Etat.

Si la séance du Comité tenue le 24 février 1973 fut à l'origine de cette importante décision, ni la séance ultérieure tenue le 2 novembre 1973 à Stans et consacrée pour l'essentiel au problème posé par la démission du rédacteur de la revue, le Professeur Adolf Faller, ni l'Assemblée générale tenue le

même jour à Stans ne furent marquées par des événements importants. Par rapport à l'année précédente et à la suivante, l'année 1973 fut plus paisible et plus gratifiante en apparence. Sur le plan universitaire, la nomination d'un nouveau professeur de littérature française ramena le calme dans un secteur longtemps perturbé de la Faculté des lettres. D'autre part, le dialogue²¹ alors en cours entre la conférence des Evêques et le Révérend Père Pfürtner avait momentanément placé cette «affaire» en marge de l'immédiateté de l'actualité.

En revanche, sur le plan fribourgeois proprement dit, les désaccords entre les architectes du projet de Miséricorde d'une part, une certaine incompréhension des besoins de l'Université d'autre part, voire d'autres facteurs d'opposition et de mécontentement étaient autant d'éléments qui pouvaient être générateurs de conflits et de difficultés nouveaux.

Cette nouvelle dégradation du climat fut perceptible dès que le projet de budget de l'Université pour 1974 fut la cible de critiques multiples et de propositions de réductions de crédit drastiques. Si le pire put être évité, soit des réductions linéaires de 10 % dont l'actualisation eût pu avoir des effets intolérables, il n'en fallut pas moins consentir une sérieuse diminution des montants sollicités par le Rectorat et le Sénat et admis par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, deux motions déposées au Grand Conseil par la députée Silvia Lang et le député Félicien Morel tendaient au plafonnement des dépenses universitaires et à leur résolution en fonction de l'évolution du budget général de l'Etat. Si ces motions avaient été admises telles quelles, elles eussent contraint l'Université à dépenser davantage lorsque ce budget général était

²¹ Ce dialogue et d'autres développements avaient été annoncés par le Conseil d'Etat en date du 6 décembre 1972 dans les termes suivants : «Le Conseil d'Etat a pris acte de la déclaration de la Conférence des Evêques suisses du 5 décembre 1972, à propos du cas du R. P. Pfürtner, et en particulier du fait qu'elle se déclare "prête à poursuivre les pourparlers en vue d'obtenir le plein assentiment du Père Pfürtner" à la déclaration de l'Episcopat suisse du 5 juillet 1972. Dans ces conditions, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est pour le moins prématuré de prendre une décision définitive en ce qui concerne le maintien du R. P. Pfürtner comme professeur ordinaire de théologie morale à la Faculté de théologie et il se mettra, à ce sujet, en contact avec le Maître Général des Dominicains. Le Conseil d'Etat est décidé de poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une solution qui tienne compte de tous les aspects de la question. Il invite notamment le Père Pfürtner à faire l'effort indispensable pour que le dialogue reprenne et aboutisse à des conclusions compatibles avec la déclaration du 5 juillet 1972 de la Conférence des Evêques suisses. Le Conseil d'Etat a, en outre, chargé le Département de l'Instruction publique d'entamer sans délai les pourparlers en vue de la révision ou du remplacement de la Convention du 31 décembre 1889 passée entre le Conseil d'Etat et le Maître Général des Dominicains. Fribourg, le 6 décembre 1972.»

en augmentation et à ne pouvoir effectuer certaines dépenses nécessaires lorsque la situation budgétaire générale l'aurait requis - sans égard à ses besoins propres.

Enfin, le décret par lequel le Grand Conseil avait accordé le crédit nécessaire à la réalisation de la seconde étape de la construction des bâtiments universitaires de Miséricorde fut soumis au référendum et la procédure de collecte des signatures aboutit, alors même que l'effort financier du Canton ne représentait au niveau de l'investissement que le 10% de la dépense projetée.

Lors de la votation populaire du 26 mai 1974, le souverain refusa à une large majorité le crédit sollicité pour la réalisation d'un projet dont l'actualisation était indispensable à la survie de l'Université.

On était en pleine irrationalité. La thématique fondamentale utilisée par des générations d'opposants à l'Université avait été de soutenir que Fribourg ne pouvait s'offrir le luxe d'assumer la formation des Confédérés et des étrangers sans soutiens financiers extérieurs et lorsque ces soutiens étaient apportés en l'occurrence sous forme d'une subvention d'investissement de 60% et d'un supplément de 30%²² dont l'octroi avait dû être négocié pied à pied, ce cadeau était rejeté sans états d'âme par une opinion publique devenue résolument négativiste et cela après plusieurs années d'aide fédérale régulière en faveur du fonctionnement et des investissements des universités.

Certes la votation du 26 mai 1974 se déroula-t-elle dans un environnement peu favorable, deux autres textes législatifs qui suscitaient de fortes oppositions ayant été soumis simultanément au verdict du peuple fribourgeois.

Dans un tel contexte, le Directeur de l'Instruction publique Max Aebischer, le Président du Conseil de l'Université Rudolf Gasser et le Président de l'Association des Amis de l'Université furent de ceux qui refusèrent de renoncer. Comment croire en effet que le Canton de Fribourg, le Conseil de l'Université et l'Association des Amis de l'Université pourraient mener à bien un nouveau projet bénéficiant seulement de la subvention ordinaire de 60% alors qu'un projet auquel une subvention supplémentaire de 30% avait été octroyée venait d'être repoussé !

²² A quoi s'ajoutait une contribution du Conseil de l'Université et une contribution de l'Association des Amis de l'Université.

Par ailleurs, les besoins des Facultés de sciences humaines demeuraient, voire ne cessaient de croître.

Comment y faire face dans les locaux achevés en 1941 et dans quelques locaux loués, alors que l'effectif des étudiants ne cessait d'augmenter et qu'il était indispensable d'assurer à ces derniers une formation adéquate?

Après de longs pourparlers avec la Confédération, dont il ressortait que la subvention extraordinaire de 30% pouvait être garantie au Canton de Fribourg pour autant que ces travaux puissent être attribués avant la fin de 1974 et que les réalisations à effectuer transitent par les comptes de l'Etat, il fut décidé que la Fondation pour les bâtiments de l'Université se chargeait de réaliser la construction projetée et de réunir la part cantonale, et cela sans un apport financier du canton.

Cette décision fut suivie de la conclusion d'une convention entre la Fondation pour les bâtiments de l'Université et l'Etat de Fribourg. Cette convention fut soumise à l'approbation du Grand Conseil fribourgeois et les travaux furent attribués avant la fin de 1974, selon la condition émise par les autorités fédérales²³.

On pouvait espérer alors que le vote négatif du 26 mai 1974 ferait partie d'un des accès de mauvaise humeur dont le peuple fribourgeois avait été coutumier dans le passé et que le calme allait ressurgir dans les esprits et les cœurs. Il n'en était rien. Le courage politique dont avait fait preuve le Conseiller d'Etat Max Aebischer devint pour ses détracteurs l'expression d'un défi à l'égard de la volonté populaire.

Au surplus, l'équipe d'architectes mandatés pour réaliser l'achèvement des bâtiments de Miséricorde qui comprenait Denis Honegger et Emilio Antognini qui avaient participé à la première étape de Miséricorde, l'un comme architecte et l'autre comme conducteur de travaux, et Serge Charrière et Aloys Page se signala par des désaccords aussi nombreux que bruyants, ce qui contribua également à entretenir un climat de contestation autour des agrandissements enfin en cours de réalisation.

²³ Le Grand Conseil fut saisi en date du 21 novembre 1974 d'un projet de décret ratifiant l'accord passé avec la Fondation. Cette convention fut approuvée par le Grand Conseil le 27 novembre 1974 par 76 voix contre 34. Ultérieurement, la ratification obtenue fit l'objet d'un recours de droit public interjeté auprès du Tribunal fédéral. Ce dernier refusa tout d'abord aux recourants l'effet suspensif, ce qui permit l'ouverture du chantier. Par la suite, le Tribunal fédéral rejeta le recours.

La campagne politique initiée à la suite de ces multiples controverses connut son apogée avec la tenue en juin 1975 d'une session extraordinaire du Grand Conseil au cours de laquelle le Directeur de l'Instruction publique fut en butte à des attaques directes ou feutrées également injustes.

En réalité, plus de trente ans après la chute de Joseph Piller, l'agrandissement de Miséricorde devenait une fois de plus la pierre d'achoppement à laquelle se heurtait la carrière d'un homme de courage et de conviction, conscient de l'importance de l'Université pour son canton et pour la Suisse et disposé à tout mettre en œuvre pour réaliser aux meilleures conditions possibles son développement contrôlé. L'attitude de ces opposants aurait pu trouver un semblant de justification s'ils avaient pu faire valoir des alternatives au projet d'agrandissement contesté. Or, ils n'en avaient pas. Peu leur importait que l'Université étouffe dans ses limites étroites et que sa compétitivité soit mise en péril.

Dans un climat si difficile, l'appui de l'Association en faveur de l'Université ne se démentit pas. C'est entre autres afin de l'affirmer sans réserve que l'assemblée générale de l'Association eut lieu à Bulle, le 25 octobre 1974 et qu'y fut prise formellement la décision d'affecter la somme prévue pour la construction d'un étage de l'Hôpital cantonal en vue d'y héberger les installations liées à l'introduction de la 3ème année médicale à une collaboration éventuelle du dit hôpital avec les Facultés de médecine des Universités de Genève et de Lausanne.

L'année 1975 fut caractérisée par une grande activité du Comité et de l'Association qui se tinrent résolument aux côtés de l'Université. C'est ainsi que le Comité fut informé de la mise en orbite d'une action financière auprès des Anciens pour renforcer l'apport de l'Association à la Fondation pour les bâtiments de l'Université et que les membres soutinrent notamment le Recteur nouvellement élu de l'Université, Gaston Gaudard, dans son plaidoyer pour une information permanente et ciblée.

C'est au cours de la séance du Comité tenue à Baden avant l'Assemblée générale du 21 juin 1975 que le Comité décida un apport de 100'000.- francs en faveur de la Fondation pour les bâtiments universitaires, sous préjudice de l'effort à apporter auprès des membres pour qu'ils renforcent leur soutien à l'Université en voie d'agrandissement.

Le Comité décida un second geste financier en faveur de la Fondation en date du 10 février 1976, en votant un nouveau crédit de 100'000. - francs afin de faciliter le financement de la part cantonale qu'il lui incombait de couvrir avec d'autres supports extérieurs de l'Université.

La séance du Comité qui précéda l'assemblée générale du 20 octobre 1976 tenue à Zoug fut marquée par une intervention du Conseiller d'Etat Max Aebischer qui s'apprêtait à déposer son mandat. Il remercia l'Association pour son second apport de 100'000.- francs et de manière générale pour son soutien indéfectible à la Haute Ecole fribourgeoise, institution à la fois nécessaire et trop souvent combattue.

Les années 1977 et 1978 furent plus paisibles pour l'Association. Le changement intervenu à la tête du Département de l'Instruction publique par l'élection de Marius Cottier, particulièrement conscient de l'importance d'une meilleure intégration de l'Université dans son environnement, confirma la détente amorcée depuis un certain temps.

D'autre part, M. Willy Kaufmann, journaliste et chroniqueur de talent, ajouta désormais le poste de secrétaire de l'Association à ceux de secrétaire du Conseil de l'Université et de la Commission pour le Dimanche universitaire et de responsable du Service de presse de l'Université, qu'il occupait déjà depuis deux ans. Ce qui permit aux actions conjointes de la Direction de l'Instruction publique, de l'Association, du Conseil de l'Université et du Rectorat d'exprimer une convergence sans cesse accrue²⁴.

Depuis que Gaston Gaudard était à la tête du Rectorat de l'Université, son souci, pleinement partagé par toutes les instances et autorités chargées à des titres divers de présenter l'Université à ses soutiens et à ses critiques naturels, avait été de la faire mieux connaître et d'en faire, dans les faits et dans les actes, l'Université du peuple fribourgeois.

L'immense effort initié dès 1975 et poursuivi inlassablement jusqu'à nos jours, allait peu à peu porter des fruits et modifier les relations entre le peuple fribourgeois et sa Haute Ecole. Il allait mieux permettre aux amis extérieurs de l'Université de Fribourg de la mieux comprendre et d'être plus à l'écoute de ses vrais problèmes.

²⁴ En tant que secrétaire de l'Association, il succédait à Walter Buchs, qui avait exercé cette fonction avec autant de compétence que de dévouement.

Aussi les deux années 1977 et 1978, les deux assemblées générales de Vaduz, tenue le 5 novembre 1977, et de Saint-Maurice, tenue le 4 novembre 1978, furent-elles autant d'occasions de mesurer que l'Association avait bien joué son rôle de « fédératrice » des amitiés nouées par l'Université ou en sa faveur²⁵.

Dans un tel contexte, des épiphénomènes, comme la perturbation d'une conférence tenue à l'Université par le responsable d'une grande entreprise multinationale ou telle manifestation d'étudiants insatisfaits, ne troublaient plus le climat intra- et extra-universitaire au-delà de leur incidence réelle.

Peu à peu, grâce aux efforts de tous et notamment à ceux du nouveau Directeur de l'Instruction publique, le Conseiller d'Etat Marius Cottier, le rôle de l'Université et sa fonction furent mieux perçus et mieux reçus.

A cet égard, l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'Université, le 15 novembre 1978, put être considérée comme la fin d'une époque particulièrement difficile et la préface d'une ère nouvelle, celle de l'intégration définitive de l'Université presque centenaire dans le paysage fribourgeois, justifiant ainsi par anticipation les propos tenus par le Conseiller d'Etat Marius Cottier lors de l'Assemblée générale du 21 octobre 1989, soit à la veille du centenaire de l'Université et peu avant celui de l'Association elle-même : *« Le parlement est aujourd'hui bien disposé envers la Haute Ecole. Grâce au travail de trois recteurs éminents, l'Université a fait un pas vers la population. Après tout, les Fribourgeois sont un peuple fidèle; s'il a boudé l'Université pendant un certain temps, il a maintenant le cœur ouvert. »*

²⁵ Les procès-verbaux des diverses manifestations de l'activité de l'Association, c'est-à-dire ceux des séances du comité et des assemblées générales, attestent du retour progressif au calme tout en portant témoignage du constant souci de l'Association d'étendre son impact sur le plus grand nombre possible d'anciens étudiants de l'Université.

LES ANNEES DE STABILISATION ET DE DEVELOPPEMENT (1979-1984)

Jusqu'à la fin des années 70, la situation de l'Université dans son environnement immédiat a été délicate à plusieurs reprises. Alors que d'autres institutions relevant de l'Etat étaient pleinement acceptées par l'opinion publique, même si certains aspects de leur activité ou certaines modalités de leur développement étaient contestés, l'avenir de l'Université en tant que telle était périodiquement mis en question dans le débat politique, chaque fois qu'un épiphénomène faisait à tort ou à raison l'objet d'un débat.

Ni l'aide de l'Association des Amis de l'Université - capitale lors des années 30 à 40 - ni celle du Conseil de l'Université - si nécessaire dans la décennie 50 à 60 - ni même les subventions fédérales dont la Haute Ecole fribourgeoise bénéficiait depuis 1969 n'avaient été jusqu'alors de nature à vaincre certaines oppositions de fond.

Le changement de mentalité n'en devint pas moins perceptible dès la fin des années 70. Si Fribourg s'opposa comme d'autres cantons universitaires à une nouvelle loi d'aide fédérale aux universités au printemps 1978, le nombre des opposants fut inférieur de 10'000 à celui des opposants à l'agrandissement de Miséricorde. De plus, cette opposition du corps électoral fribourgeois fut proportionnellement bien plus faible que celle des citoyens d'autres cantons universitaires.

C'est ainsi que l'achèvement et l'inauguration du complexe des bâtiments de Miséricorde se déroula dans un calme retrouvé. Et que la construction d'un nouveau restaurant universitaire fut possible dans une ambiance paisible.

La transparence recherchée et développée par le Directeur de l'Instruction publique et la politique de relations publiques très utile et très ciblée du Rectorat produisirent leur effet.

Enfin la négociation d'un accord intercantonal sur le financement des universités et sa conclusion démontrèrent que les groupes qui avaient soutenu les universités à titre spontané avaient fait œuvre de précurseurs en sensibili-

sant la population des cantons non-universitaires à la nécessité d'aider les cantons universitaires qui assumaient depuis si longtemps une fonction éducative d'intérêt national²⁶.

La tâche du Comité fut grandement facilitée au cours de ces années par l'effet cumulatif de ce changement de mentalité et par la confirmation et l'élargissement de l'esprit de solidarité qu'il avait lui-même si bien incarné.

Au surplus, l'Université de Fribourg a placé au cours de ces années- là l'essentiel de ses priorités dans le domaine des sciences sociales et dans celui des sciences de l'éducation, allant ainsi très largement à la rencontre des vœux des cantons et des régions proches de l'Université, et tout d'abord de l'opinion publique fribourgeoise.

Cette nouvelle situation permit indéniablement à l'Association de s'en tenir de nouveau au rôle d'appoint qui avait été le sien pendant une bonne partie de son histoire, le Canton aidé par la Confédération et par les cantons non-universitaires étant de nouveau en mesure de jouer pleinement le sien.

Au surplus, l'importance des engagements pris en faveur de la construction des instituts de chimie et lors de la réalisation de la seconde étape de la construction des bâtiments de Miséricorde était telle qu'il ne lui était plus possible de continuer à intervenir financièrement dans la même mesure que durant la décennie précédente. L'Association se limita donc à assumer la suite des engagements qu'elle avait consentis jusqu'alors²⁷.

Dès lors, tant les séances du Comité que l'Assemblée générale de Porrentruy, tenue le 10 novembre 1979, redevinrent ce qu'elles avaient été pendant longtemps : un échange d'idées et de décisions relatives aux activités traditionnelles de l'Association.

C'est également dans ce climat que se situa l'activité de l'Association durant l'année 1980 dont le point culminant fut l'Assemblée de Sursee tenue le 8 novembre. On y renseigna notamment les participants sur l'utilisation variée - et soumise à des critères préalables rigoureux - des résultats de la collecte.

²⁶ L'accord intercantonal sur la participation au financement aux universités fut conclu le 26 novembre 1979. Il a été renégocié et confirmé depuis à plusieurs reprises. La conclusion de cet accord a été particulièrement avantageuse pour l'Université de Fribourg dont la population estudiantine comprenait et comprend environ 50 % de Confédérés.

²⁷ C'est ce qui ressort des procès-verbaux des délibérations du Comité des années 1979 et 1980.

Si le Comité décida de renoncer à une célébration formelle des quatre-vingt-dix ans d'existence de l'Association, dont la création fut décidée en 1890, il ne se pencha pas moins sur le passé de cette dernière. Il releva dans son rapport d'activité pour l'exercice 1979-1980 ce que l'Association avait pu réaliser, mais aussi quels étaient les buts qui n'avaient peut-être pas été atteints. En déclarant que « nous devons nous demander si l'enthousiasme des débuts est toujours présent et si l'Association a été, durant l'année écoulée, fidèle à son engagement », le président et ses collègues ont fait preuve à la fois de modestie et de lucidité. De tels anniversaires n'ont en effet de signification que s'ils peuvent être considérés comme la célébration d'actes concrets et de réalisations effectives.

Or, l'Association pourrait éprouver de justes motifs de satisfaction en considérant le déroulement de son action pendant neuf décennies souvent fort mouvementées : elle avait indéniablement été à plus d'une reprise l'initiatrice ou l'un des partenaires essentiels de réalisations indispensables au fonctionnement ou au développement de l'Université.

L'année 1981 se déroula d'une manière assez analogue; elle fut marquée par une interrogation sur la meilleure manière d'attacher à l'Association les étudiants frais émoulus de l'Université, certes reconnaissants envers cette institution pour la formation qu'ils en avaient reçue, mais moins enclins à conserver un lien direct avec elle, ne serait-ce qu'en raison des motivations - fort différentes de celles de leurs aînés - qui les avaient amenés à choisir l'Université de Fribourg comme lieu d'études²⁸.

Durant toutes ces années, la revue de l'Association continua son rôle de trait d'union permanent entre la Haute Ecole fribourgeoise et ses amis et soutiens de l'extérieur. Compte tenu de l'existence d'un service de presse organisé et de l'intensité de sa perception et de sa présentation du quotidien, il fut possible aux rédacteurs de la revue d'évoquer des problèmes plus généraux et de donner moins de place à une pure chronique de la vie universitaire fribourgeoise.

²⁸ C'est au cours de cette année que fut achevé et inauguré le nouveau restaurant universitaire de Miséricorde.

L'année 1982 fut surtout marquée par le centenaire de la Faculté de droit dont la plupart des présidents successifs de l'Association étaient issus et à laquelle cette dernière fut largement associée.

C'est lors de l'Assemblée générale tenue à Altdorf le 6 novembre 1982 que M. Ludwig von Moos déposa son mandat présidentiel et fut remplacé par M. Bernard de Torrenté, lui aussi ancien étudiant de la Faculté de droit et des sciences économiques et sociales de l'Université.

L'autorité naturelle et la confiance spontanée que suscitaient la personnalité et l'action de Ludwig von Moos ont certainement contribué à atténuer les antagonismes qui se manifestèrent entre les tenants d'une université traditionnelle et ceux d'une institution en évolution. Sa présidence a permis à l'Université de garder la plupart de ses amis et d'en gagner de nouveaux. A ce titre, il a bien mérité de l'Université et de l'Association, dont les membres étaient au nombre de 3'147 au moment où il déposa sa charge.

Le changement intervenu à la tête du Comité dès le début de 1983 fut presque contemporain de celui qui se produisit à la tête du Rectorat de l'Université dirigé dès le 15 mars 1983 par le Professeur Augustin Macheret qui allait continuer avec beaucoup d'élan et d'enthousiasme l'effort de rapprochement entre l'Université et le peuple fribourgeois auquel ses prédécesseurs les plus récents, le Professeur Gaston Gaudard (1975-1979) et le Professeur Bernhard Schnyder (1979-1983), avaient contribué avec autant de zèle que d'efficacité.

Au surplus, la relève assumée par M. Bernard de Torrenté à la tête de l'Association fut suivie par le départ du Président du Conseil de l'Université Rudolf Gasser, dont l'action au sein de l'Association des Amis de l'Université et dans celui de la Commission du Dimanche universitaire fut singulièrement efficace. Elle fut couronnée par la qualité de son engagement inconditionnel au service de la Haute Ecole fribourgeoise dans l'exercice de la haute fonction de président du Conseil de l'Université qu'il exerça pendant 16 ans.

Les réalisations nombreuses de la décennie 1970-1980, notamment celles qui furent liées à l'agrandissement de Miséricorde, n'auraient peut-être pas vu le jour si les autorités cantonales et universitaires n'avaient pas eu la chance d'avoir à leurs côtés un partenaire aussi lucide, aussi efficace et aussi confiant que Rudolf Gasser.

Dès son entrée en fonction, Bernard de Torrenté, marqué par les liens qu'il avait conservés au sein de l'Université où il avait reçu sa formation académique aussi bien que par les expériences d'une vie professionnelle et d'une vie publique dominées par l'exigence du service aux autres et par la capacité d'y répondre, se voua tout entier à sa tâche.

Il s'efforça de renforcer encore les liens unissant l'Université et l'Association, d'augmenter l'effectif des membres de cette dernière, et surtout d'élargir le reste de ses amitiés, en mettant sur pied notamment un cercle de donateurs.

Il voua également tous ses soins à l'approche des catholiques non-pratiquants qu'il s'avérait de plus en plus difficile de sensibiliser et de toucher dans le cadre de la collecte universitaire.

Enfin, une grande attention fut vouée sous son impulsion à une réflexion sur l'identité et le caractère de l'Université²⁹.

De plus, un effort particulier fut effectué pour informer les couches les plus larges de la population des efforts faits par l'Université pour être toujours mieux à l'écoute de ses besoins.

C'est ainsi que la conférence qui suivit l'Assemblée générale d'Appenzell, tenue le 15 octobre 1983, fut consacrée aux éléments essentiels de la réforme de la formation des maîtres de gymnase et des maîtres des écoles du degré secondaire inférieur. Elle eut pour auteur le Professeur Fritz Oser qui fut l'un de ses initiateurs et qui contribua et contribue encore aujourd'hui à sa mise en œuvre³⁰.

C'est ainsi que l'Etat put acquérir dans les meilleures conditions le complexe immobilier de Regina Mundi, que les Révérends Pères Marianistes étaient disposés à lui céder en vue de le transformer pour répondre aux besoins des instituts des sciences de la communication (pédagogie et psychologie). Cette

²⁹ Cette réflexion fut notamment au centre d'un large débat qui eut lieu au sein du comité de l'Association le 14 octobre 1983 et qui porta sur l'identité de l'Université, sur celle de l'Association et sur les mesures concrètes qu'il y avait lieu de prendre afin de cerner toujours mieux l'image de l'Université et de la rendre plus proche de ses soutiens naturels. Ce débat continua au cours des années qui suivirent et conduisit peu à peu à une nouvelle approche de ces problèmes.

³⁰ Si cette conférence ne suscita pas sur place les réactions et les questions qu'on aurait pu souhaiter, la réception de cette réforme dans les cantons qui en furent et en restent les bénéficiaires directs fut positive. Elle fut et demeure au centre de discussions périodiques tenues entre les responsables de l'Université et de l'Etat de Fribourg, du Conseil de l'Université et des cantons intéressés.

acquisition fut très positivement accueillie par le Grand Conseil et par une opinion publique de plus en plus consciente des avantages considérables que l'existence et l'activité de l'Université présentaient pour le canton de Fribourg.

On peut donc considérer les années 83 et 84 comme représentatives d'un tournant de l'histoire de l'institution universitaire fribourgeoise : de mieux en mieux intégrée dans le canton, de plus en plus présente sur la scène universitaire suisse, elle abordait les derniers lustres de son premier siècle avec une confiance renouvelée en sa capacité de relever les défis les plus difficiles.

Le plein succès remporté par l'Assemblée générale tenue à Fribourg le 26 octobre 1984 et l'écho positif des contributions scientifiques qui la complétèrent furent autant de confirmations du changement intervenu.

VERS LE CENTENAIRE DE L'UNIVERSITE (1989) ET CELUI DE L'ASSOCIATION (1991)

Les années qui précédèrent ces deux anniversaires furent riches en événements positifs pour l'Université.

De mieux en mieux comprise par la population fribourgeoise, elle acquit enfin pleinement droit de cité dans la communauté cantonale. Les problèmes qui lui étaient posés ou ceux qu'elle pouvait poser furent enfin perçus et analysés comme ceux des nombreux établissements dont l'Etat de Fribourg a la responsabilité et non plus comme ceux d'une institution appelée à justifier son existence et à prouver son utilité presque chaque fois qu'elle devait faire face à des besoins ou à des développements sortant des limites du quotidien.

Tout à fait intégrée dans le canton dont elle relevait et pleinement engagée dans toutes les instances et institutions de politique universitaire nationale et régionale, la Haute Ecole fribourgeoise n'en avait pas moins besoin de conserver des amis et des appuis extérieurs, au premier rang desquels figurait l'Association des Amis de l'Université.

Or, l'aide fédérale définitivement acquise dans un cadre légal et l'aide des cantons non-universitaires fondée sur des engagements contractuels renouvelés et renouvelables pouvaient apparaître comme des apports suffisants de l'extérieur et rendre superflues des interventions régulières ou ponctuelles, telles que celles qu'assumaient l'Association des Amis de l'Université ou le Conseil de l'Université, gestionnaire des résultats de la collecte universitaire. Une telle vision des choses n'aurait pas tenu compte des liens étroits qui avaient été tissés par l'attente plusieurs fois séculaire des catholiques suisses désireux de disposer d'un centre universitaire adéquat et par presque un siècle de collaboration entre ces mêmes milieux et l'Université. En outre, les changements intervenus au sein de l'Université et l'expression de plus en plus complexe de sa vocation catholique, de son caractère bilingue et de son ouverture au monde requéraient peut-être davantage encore que dans un passé ancien et récent, la présence aux côtés de

l'institution universitaire elle-même de cercles d'amis et de soutiens capables d'être les interprètes de cette dernière auprès du «pays profond» et du «pays profond» lui-même auprès de l'Alma mater friburgensis.

C'est à l'étude de cette «nouvelle donne» que le Comité se voua en priorité au cours des années 1985 à 1989, voire au-delà. Il manifesta entre autres son intérêt à une approche renouvelée des anciens étudiants de l'Université, membres ou non de l'Association. Comment fallait-il les aborder pour les sensibiliser aux problèmes de l'Université sans faire naître en eux le sentiment que l'aide fédérale ou le soutien des cantons non-universitaires pourraient être un oreiller de paresse pour les autorités fribourgeoises? En effet, le soutien financier de la Confédération aussi bien que celui des cantons non-universitaires poursuivait et poursuit toujours un double but : aider les cantons universitaires à faire face aux obligations qui découlent de leur fonction de responsables d'une formation académique et les décharger malgré tout dans une certaine mesure de ce que cette tâche pourrait avoir de trop lourd pour eux.

Certes, les urgences à satisfaire ne manquaient-elles pas à cette époque tant à l'Université de Fribourg que dans les autres cantons universitaires du pays. L'importance prise par le développement de l'informatique aussi bien comme élément d'acquisition du savoir qu'en tant qu'élément d'une gestion moderne, l'augmentation massive des effectifs des étudiants dans certaines facultés et sections et la place accrue à accorder à la formation permanente s'ajoutaient brusquement à tous les éléments de la planification qui avaient été élaborés par les instances universitaires et admis par les autorités de l'Etat.

Après de longues discussions et des études approfondies, il fut décidé d'adresser périodiquement aux Amis de l'Université et aux anciens étudiants une lettre, fruit d'une réflexion commune et périodique du Rectorat et du Comité sur les grands problèmes à résoudre hic et nunc³¹.

Ainsi était évité l'écueil de paraître se substituer à l'effort du Canton de Fribourg et à celui de la Confédération et des cantons non-universitaires, tout

³¹Cette décision fut prise parallèlement à une étude approfondie des divers aspects de la problématique universitaire, notamment la présence de l'Université de Fribourg dans le débat public sur les problèmes d'actualité, de la présence de l'Université dans les diverses régions du pays, en particulier dans les cantons non-universitaires, enfin de la présence de l'Université dans son milieu socioculturel.

en renseignant exhaustivement et personnellement les destinataires de cette lettre sur tel ou tel aspect de la politique universitaire justifiant de leur part un soutien d'un type nouveau ou un engagement plus différencié.

Dans un tel contexte, l'envoi de lettres aux Amis ne suffisait pas. Il devenait impératif d'intensifier les contacts avec les régions qui avaient apporté traditionnellement leur soutien à l'Université et de revenir dans une forme ou une autre à l'implantation d'«antennes locales» dont les membres du Comité, issus eux-mêmes de cantons divers, formèrent et forment encore les pivots. Au surplus, les années quatre-vingt ont été certes des années de collaboration interuniversitaire et de coordination des efforts des hautes écoles, tout au moins en une certaine mesure, et cela surtout en Suisse romande.

Mais coordination et collaboration ne signifient pas satellisation des universités moyennes par les plus grandes. Toutes les universités de ce pays, semblables à leurs sœurs d'Europe et du monde, sont également engagées dans une émulation et une concurrence constantes et doivent jour après jour faire valoir leur spécificité et leurs atouts.

La claire vision que le Comité n'a cessé d'avoir de cette problématique justifie à elle seule l'importance qu'il n'a cessé d'accorder à la planification universitaire.

Très proche des efforts effectués et des réalisations accomplies précédemment dans le domaine médical et dans celui de la formation des maîtres, le Comité l'a été aussi des besoins des régions. A ce titre, les assemblées générales de Disentis, les 24 et 25 octobre 1985, de Lugano les 22 et 23 octobre 1987 et de Sion les 22 et 23 octobre 1988 ont été à la fois des manifestations de solidarité avec les soucis des régions et des occasions de rencontre avec les autorités responsables de l'éducation et de l'avenir culturel des cantons des Grisons, du Tessin et du Valais, celle de Sion étant même couronnée par une convention de collaboration entre le canton du Valais et celui de Fribourg agissant au nom de son Université.

D'ailleurs le Comité ne s'est pas borné à examiner et à mettre en lumière les besoins des régions du pays lors des assemblées générales. Celle d'Ittingen, tenue les 17 et 18 octobre 1986, a été consacrée pour l'essentiel à une étude des problèmes posés aux étudiants du tiers-monde en cours de formation dans les universités suisses. Ils eurent largement la parole au cours de ces

débats. En agissant ainsi, le Comité, amené par son président, est revenu aux sources mêmes de l'action de l'Association tout en les vivifiant grandement.

C'était sans conteste la façon la plus utile de coopérer avec l'Université et le canton au service de l'une et de l'autre et pour le plus grand bien de ceux et celles qui attendaient de l'Association qu'elle soit avant tout leur porte-parole privilégié auprès de l'Alma mater fribourgenais.

L'Association a su concrétiser avec éclat sa participation au Centenaire de l'Université qui se déroula durant l'année académique 1989- 1990 en finançant l'exécution d'un film de grande qualité d'écriture cinématographique et au surplus fort original dans sa réalisation³².

Par ailleurs, en finançant d'une manière prépondérante l'implantation d'une sculpture de Claude Magnin intitulée «Espace de rencontre» dans les jardins de la Faculté des sciences, l'Association n'a pas seulement offert aux Fribourgeois un symbole tangible de la convergence effective de leurs efforts en faveur du bien commun, mais aussi un symbole de sa propre activité de service et de rencontre.

Aussi l'hommage qui fut rendu à l'Association par le Recteur en charge de l'Université lors de l'assemblée générale du 21 octobre 1989 fut-il pleinement mérité. Il rappela avec bonheur l'étroite solidarité de la Haute Ecole fribourgeoise et de ses soutiens naturels, soulignant notamment qu'il était *«heureux d'accueillir l'Association à l'Université au début des festivités marquant le Centenaire de l'Alma mater. L'Université et l'Association ont une histoire commune; les Amis ont toujours joué un rôle important, voire décisif dans différentes phases de la fondation ou de relance.»*

C'est au cours de cette assemblée générale que Bernard de Torrenté déposa son mandat pour raison de santé et fut remplacé par Josef Wolf alors chef du service de l'éducation de la Principauté du Liechtenstein et aujourd'hui ambassadeur de cette dernière auprès du Conseil de l'Europe.

Le nouveau président et ses collègues du Comité ont encore intensifié l'effort de leurs prédécesseurs, notamment celui de Bernard de Torrenté, à la

³² Ce film, dont le titre était «J'aimerais savoir...» et qui était dû au cinéaste Bruno Moll, fut projeté pour la première fois lors de l'assemblée générale du 21 octobre 1989.

fois si ouvert aux traditions de l'Association et véritable fer de lance de son renouvellement.

Ainsi l'Association put-elle célébrer avec une fierté justifiée le centenaire de son existence lors de son assemblée générale de Lucerne³³, tenue les 25 et 26 octobre 1991 (Annexe IX).

Sans verser dans le panégyrique, les orateurs dont les interventions se succédèrent à la tribune lors de la séance officielle tenue dans la salle du Grand Conseil lucernois surent relever l'essentiel d'une histoire exemplaire, dont non seulement les acteurs visibles, mais aussi les acteurs invisibles et pourtant efficaces ont été les protagonistes.

Depuis, l'Association continue sa route. Doit-elle s'interroger sur sa justification et sur son avenir ?

Nous ne le pensons pas. Sans abuser de la prospective, il nous semble en effet que les universités de ce pays et d'ailleurs ne sauraient subsister sans l'existence à leurs côtés de réseaux de solidarité active et de sympathie agissante³⁴.

La transmission du savoir risque de devoir obéir toujours davantage à des exigences complexes et accrues.

Dans une telle perspective, les hautes écoles ne peuvent se borner à justifier des efforts consentis en leur faveur en faisant valoir les seuls impératifs du progrès scientifique. Elles devront faire état de la dimension sociale qui s'attache à l'accomplissement de leur tâche.

Qui mieux qu'un réseau d'amitiés et d'attachement tel que celui qui s'est constitué autour de l'Université de Fribourg et de certaines autres pourra mieux jouer ce rôle d'interprète inlassable des besoins de cette dernière et des justes requêtes des milieux anciens et nouveaux qui lui sont proches.

³³ Le choix de Lucerne comme lieu de l'assemblée générale du Centenaire de l'Association se justifiait pleinement en raison du rôle important joué par des Lucernois lors de la création de l'Association et tout au long de son histoire. Au surplus, l'assemblée générale de Lucerne a été également placée sous le signe d'une rencontre de l'Association avec la Faculté de théologie de Lucerne.

³⁴ D'ailleurs depuis quelques années les associations de soutien aux universités ont renforcé leur action au service des hautes écoles dont elles encouragent les activités. Conscientes qu'elles sont de l'importance de leur tâche et de la nécessité de coordonner leur action, elles se rencontrent régulièrement à cette fin. Cette coopération est d'autant plus justifiée que les universités de ce pays sont placées actuellement devant des problèmes difficiles, notamment sur le plan financier.

La Rochefoucauld a dit que «c'est une grande folie que de vouloir être sage tout seul.» Cette maxime s'applique au moins autant aux collectivités qu'aux individus.

L'Université de Fribourg l'a toujours compris mais n'a pas toujours su trouver le langage adéquat pour expliquer et justifier auprès du peuple fribourgeois ce qu'elle accomplissait pour lui. L'Association en a toujours été persuadée et a été presque constamment un relais sûr et ferme entre l'institution académique fribourgeoise et ses supports naturels. Puissent-ils œuvrer encore longtemps ensemble pour le bien de l'une et de l'autre, dans le climat de solidarité lucide et dynamique qui a été le plus souvent caractéristique de leurs relations.



Pose de la première pierre pour le centre de formation continue :
Jean Bourgknecht et Mireille Kurmann-Carrel (à gauche) représentent
les Alumni, 3e depuis la gauche, le recteur Urs Altermatt

Le centre de formation continue vis-à-vis de l'université Miséricorde
sur le campus du Foyer St-Justin





Assemblée générale 2004 à Fribourg: La conférence de l'orateur invité Prof. Antoine Weis (3e depuis la droite) avait pour thème « L'Université de Fribourg sauvera-t-elle les cœurs ? »; Mireille Kurmann-Carrel (présidente, 2e depuis la gauche) et Anne-Véronique Wiget-Piller (secrétaire exécutive, à droite)

Le comité 2009 à Villette





Josef Wolf, président de l'association des amis de 1989-1994



Jean-Bernard Favre, président de l'association des amis de 1994-2003

Mireille Kurmann-Carrel,
présidente des Alumni et Amis UniFR
depuis 2003



Les deux secrétaires exécutifs :
Anne-Véronique Wiget-Piller (1999-2017 à
droite) et Melchior Etlin (depuis 1.9.2017)





Présidence-Alumni lors de la journée des Alumni 2017 :
Claude Regamey (MedAlumni), Mireille Kurmann-Carrel (Alumni et
Amis UniFR), Pascal Schumacher (Alumni SES)

Roadshow à Guin à l'occasion des 125 ans de l'Université de Fribourg
en 2014, sponsorisé par les Alumni





L'Université de Fribourg encourage le sport : en haut à gauche, les professeurs Astrid Epiney et Hubert Stöckli, ainsi qu'en bas, d'autres participants à une course organisée à l'occasion des 125 ans de l'université; en haut à droite, dans le même cadre, une présentation de Capoeira





Journées Alumni

en haut : les orateurs Prof. Thierry Carrel (chirurgien cardiovasculaire, Berne) et Jan Jenisch (CEO Sika); en bas : Roselyne Crausaz et Prof. Paul-Henri Steinauer étudient le rapport annuel

en haut : les auditeurs avec Erwin Jutzet; au centre : Prof. Joseph Deiss (ancien conseiller fédéral) et Prof. Christoph Weder (Institut Adolph Merkle, Fribourg); en bas : Renata Jungo Brüngger (Daimler SA) en discussion avec la rectrice Astrid Epiney





UNI FRIBOURG
un jour
UNI FRIBOURG
toujours

ALUMNI

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

alumni@unifr.ch

alumni.unifr.ch

ALUMNISES

Association des anciens étudiants
de la Faculté des
sciences économiques et sociales

alumni-ses@unifr.ch

alumni.unifr.ch/ses

ALUMNI VAF

Alumni de
l'institut de
pédagogie curative



info@vaf.ch

www.vaf.ch

ALUMNI MED

Association des anciens
étudiants et étudiantes
de médecine



alumni-med@unifr.ch

alumni.unifr.ch/medic

ALUMNI ASFDU·SVA

Association Suisse des Femmes
Diplômées des Universités
Section Fribourg

info@unifemmes.ch

www.akademikerinnen.ch/fr/fribourg

ALUMNI IUS FRILEX

Association des anciens étudiants
de la Faculté de droit

ius-alumni@unifr.ch

alumni.unifr.ch/ius



Thomas Gmür

DE L'ASSOCIATION DES AMIS AU RESEAU DES ALUMNI (1991-2016)³⁵

L'Association des Amis de l'Université de Fribourg fêta son centenaire en 1991, à Lucerne, deux ans après celui de l'Université. Le choix du lieu se voulait une marque de reconnaissance envers cette ville fortement impliquée aussi bien dans la fondation de l'Université que dans l'Association. En 2016, notre Association ne peut que se retourner avec joie et satisfaction sur ses 125 ans et constater une longue tradition de solidarité vécue, solidarité envers l'Université, envers la science et la recherche, envers nous, ses Amis.

1991: un nouvel élan

A peine l'Université de Fribourg a-t-elle retrouvé son rythme habituel après les festivités du centenaire qu'elle prépare l'avenir avec élan. En 1991, le professeur Augustin Macheret annonce sa démission comme recteur, après 8 ans de fonction. C'est alors au tour de la faculté des sciences de l'Université d'avoir un « spiritus rector » en la personne du biologiste Hans Meier. Le nouveau recteur « reprend les rênes » d'une université qui a atteint un record de 6325 étudiantes et étudiants, record certainement à mettre sur le compte d'un « bonus du jubilé ».

En 1991, démarra un projet lancé par la Confédération et dans lequel notre Association était massivement impliquée. C'est cette année-là que Jean-Paul Rüttimann débuta son activité de délégué officiel pour la formation continue. « La formation continue est bien connue à Fribourg. Elle est dirigée autant vers la spécialisation que vers l'interdisciplinarité. Elle a mis sur pied

³⁵ Les sources sont les suivantes : les rapports annuels de l'Association, les Lettres d'Information éditées par l'Association ainsi que la contribution de l'Association à l'image directrice de l'Université.

des groupes de travail et des séminaires d'importance nationale. » Les initiateurs du modèle proposaient une « école de la vie » plutôt qu'une « scolarisation de la vie ».

Or, l'Association s'intéressait depuis ses débuts à la question de savoir si et comment l'Université pouvait aller à la rencontre des gens autrement qu'en les rappelant « sur les bancs d'école ». La réponse à cette question reste encore ouverte aujourd'hui et ne peut être que partielle - comme l'ont montré les manifestations entourant le 125^e. L'Uni put s'appuyer sur notre Association et ses nombreux amis pour s'adresser aux gens ainsi qu'aux groupes professionnels et d'intérêts, « elle veut soigner de tels contacts et les rendre fructueux. » A côté du service de formation continue, elle créa également un service de contact, chargé des échanges avec les cantons non-universitaires, les Hautes Ecoles spécialisées, les gymnases et les collèges, mais aussi avec diverses organisations politiques, culturelles, sociales et religieuses. Ce nouveau service pouvait bénéficier de l'expérience de l'interface « Ecoles-Economie-Etat » grâce auquel le canton de Fribourg organisait, depuis 1986, le transfert des connaissances au niveau régional et national. Le réseau de notre Association fournit ici une synergie idéale.

La même année, notre Association soutint un colloque organisé à l'Université de Fribourg à l'occasion des 100 ans de la doctrine sociale de l'Eglise. L'encyclique « Rerum Novarum » du Pape Léon XIII n'eut pas une influence seulement sur les pères fondateurs de notre Alma mater mais également sur l'enseignement qui y était dispensé, où la doctrine sociale était un élément important. Notre Association tenait à ce que ce colloque traite les questions sociales du moment, le fossé Nord-Sud, le rôle des employeurs et des entrepreneurs, la nouvelle pauvreté ainsi que la position de la femme dans l'ordre social contemporain. Le rôle des femmes à l'Université fit également, cette année-là, le sujet de la petite publication « L'Alma mater au féminin ». Les valeurs qui font le sujet de « Rerum Novarum » sont aussi celles dont notre Association se revendique en son centenaire de 1991 comme par le passé : l'affirmation commune et solidaire des valeurs humaines et chrétiennes au sein de l'Université de Fribourg. C'est la raison pour laquelle, l'Association décida de contribuer, d'abord pour une première période de trois ans, à la création d'un Institut interdisciplinaire d'Ethique et des Droits de l'Homme ; elle voulait donner une impulsion à cette initiative

et marquer la volonté que les nouvelles questions sociétales trouvent des réponses. « Des professeurs de plusieurs facultés collaboreront à la direction de cet institut et sauront assurer à l'éthique une véritable place tant dans l'enseignement que dans la recherche. »

Pour la troisième fois de suite, l'Université de Fribourg se voyait confrontée à son plus fort taux de croissance et se retrouva, aux débuts des années 1990, surchargée et à l'étroit. Les conséquences se firent sentir notamment sur les effectifs et les budgets mais également sur les locaux. On avait certes déjà anticipé ce problème par des locations aux « Portes de Fribourg » et par l'achat de « Regina Mundi » mais le manque de place s'avérait devoir rester un problème aigu. Plus d'étudiants signifiait aussi plus de besoin en logements, ce à quoi pourvut la Régie estudiantine (REST) fondée en 1989.

L'année du centenaire de l'Alma mater friburgensis avait mobilisé beaucoup de forces. Cela provoqua par la suite quelques changements de personnes. Après le recteur et la démission de quelques membres du comité de l'Association, c'est la Commission pour le Dimanche universitaire qui vécut, en 1993, un changement majeur : son président, Eduard Amstad, ancien juge fédéral, quittait ses fonctions après de nombreuses années d'engagement. Il pouvait cependant annoncer alors que « la collecte universitaire, malgré des résultats financiers stagnants, garde toute son importance, tant par le soin apporté à l'attribution des sommes récoltées que par le travail d'information assumé. » La quête en faveur de l'Université redonnait quelque espoir après avoir atteint, en 1992, un record négatif en 1992 avec le résultat le plus mauvais depuis plus de 30 ans. Werner Schwander prit la succession d'Eduard Amstad et Alois Lustenberger, juge au Tribunal fédéral des assurances, entra dans la commission.

L'Université se lança dans la rédaction d'une nouvelle charte en collaboration étroite avec l'Association des Amis. Celle-ci constitua donc, à cet effet, un groupe ad-hoc qui débuta son travail en 1993, secondé dans sa réflexion par le professeur Urs Altermatt. Le groupe concevait le résultat de son travail comme « contribution à l'« Image directrice » que veut se donner l'Université de Fribourg ». « Il représente la prise de position de l'Association des Amis sur certaines questions fondamentales et peut également servir de fil conducteur au Comité pour des décisions futures.

L'image directrice élaborée formulait le caractère de l'Université où l'éthique et le dialogue prennent une importance particulière. La place que doit occuper la religion y est clairement exprimée :

« Fribourg est la seule université suisse où la théologie catholique est en contact avec tous les autres domaines de la recherche et est, de par là même, un lieu privilégié de dialogue entre la recherche scientifique dite « profane » et de la recherche scientifique théologique.

Elle est spécialement qualifiée pour susciter et garder le dialogue entre les différentes Eglises de Suisse ainsi qu'entre les différentes religions, une condition indispensable à la paix dans le monde.

Université d'Etat dont la Faculté de théologie est reconnue par l'Eglise, elle est le lieu privilégié de la recherche théologique, dans un esprit œcuménique et dans le respect du message évangélique. »

Anticipant les discussions qui auront lieu vingt ans plus tard sous le titre « Guerre des langues », l'Image directrice propose en 1994 déjà :

« L'Université de Fribourg [...] met systématiquement sur pied des programmes d'études bilingues dans tous les domaines, études couronnées par l'obtention d'un diplôme ou d'une licence bilingue. Par cette confrontation de l'étudiant à une autre langue, elle contribue à conserver la pluralité culturelle de la Suisse et à améliorer la connaissance et la compréhension entre les différentes cultures de Suisse, mais aussi d'Europe. »

L'entrée en fonction d'un nouveau rectorat et l'élaboration d'une nouvelle Loi sur l'Université sensibilisèrent aux problèmes de l'Université. Le comité mena de nombreuses discussions avec les doyens et les directeurs d'instituts afin de mieux comprendre leurs besoins- aussi dans l'optique de la nouvelle charte – et afin de partager les soucis et les problèmes dans des domaines particulièrement actuels comme « la famille, l'enseignement chrétien-social, la reconnaissance du rôle de la femme à l'Université et dans la vie publique, l'ouverture à l'Europe. »

L'ambassadeur Josef Wolf démissionna de ses fonctions de président lors de l'assemblée générale de 1994, à Schwyz. Seize ans au comité, dont six en tant que président, sont témoins de son grand engagement en faveur de l'Association. Sous sa présidence, celle-ci a massivement contribué financièrement au centenaire de l'Université en 1989 et soutenu, en parallèle, le

lancement du nouveau périodique « Universitas Friburgensis ». Les Lettres aux Amis de l'Université ont paru plus régulièrement. On lui doit aussi les importants apports du Lichtenstein en faveur de l'Université et de ses institutions. Les circonstances politiques et économiques requéraient un plus grand engagement de sa part en tant qu'ambassadeur de la Principauté au sein du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Sa dernière action fut d'offrir à l'Association une histoire pour ses cent ans, qu'il put présenter comme son testament. Le volume parut tout d'abord en français et en italien avant d'être traduit en allemand. C'est un bon exemple de la façon dont le multilinguisme est non seulement souhaité à l'Université de Fribourg mais vécu et honoré.

Le professeur Bernard Schnyder, ancien recteur, quitta également le comité après seize ans. L'avocat tessinois, Giorgio Rezzonico, partait, lui, après vingt ans. Jean-Bernard Favre devint le nouveau président. Son premier discours était quasi programmatique : « *J'ai la conviction que l'Université de Fribourg est au centre des cultures européennes et de la réflexion chrétienne et qu'elle est en tout point à même de répondre aux attentes de notre jeunesse.* »

1995: Attachement aux valeurs chrétiennes

Au milieu des années 1990, l'Association fit un pas de géant dans son administration. La gestion des adresses fut entièrement réorganisée et transférée sur un nouveau programme informatique. La facturation fut automatisée. L'achat et le développement du programme coûtèrent CHF 11'700.00, l'ordinateur et l'imprimante CHF 7'300.00. L'Association fut aidée dans cet investissement par un montant de CHF 3'000.00 des quatre banques (Union des Banques suisses, Banque populaire suisse, Crédit suisse, Banque cantonale de Fribourg).

En 1995, l'Association discuta intensément son rôle et sa mission. Elle releva la nécessité « de développer le sentiment d'appartenance et d'interaction des Anciens avec l'Université qui les a formés et à laquelle ils sont fiers d'avoir appartenu. » Pour remplir cette mission, il faut un échange permanent avec les membres. Il est donc extrêmement important de rédiger régulièrement des lettres aux Amis ou de communiquer, par l'intermédiaire de l'Universitas Friburgensis, des actualités sur le quotidien des études à l'Alma

mater ainsi que sur la recherche et la science. Cette publication transmet les valeurs qui sont importantes pour l'université et « elle entend être, toujours davantage, un miroir de l'activité universitaire et une invitation au partage des instants importants vécus à Fribourg. »

La direction de l'Instruction publique associa l'Association à l'élaboration de la nouvelle Loi universitaire. Il en résulta entre les deux instances d'étroites relations de confiance, une sorte de symbiose et de collaboration fructueuse, à laquelle le rectorat et le Conseil de l'Université étaient aussi étroitement impliqués. Le secrétaire formula non sans fierté : « Notre Association se sent un peu le dépositaire de l'esprit et de l'histoire de notre Haute-Ecole ». Lors de la mise en consultation de la Loi sur l'Université, notre association s'engagea pour lier formation intellectuelle et responsabilité sociale et pour « que l'héritage de la pensée chrétienne et la tradition pluriculturelle soient évoqués. »

On peut lire pour la première fois, dans le rapport annuel 1996/97, qu'on envisage la possibilité d'étendre la faculté de médecine:

« Pour entrer dans la phase active, nous sommes convaincus de la nécessité de permettre à notre section de médecine de donner en son entier le premier cycle d'études, alliant médecine théorique et pratique et intégrant les disciplines de base précliniques et cliniques. Il s'agit là d'un projet prioritaire du Rectorat issu de la procédure d'évaluation. La phase d'étude de faisabilité pourrait être engagée. Nous avons, pour aider au démarrage, débloqué un montant de Fr. 110'000.- représentant l'avoir du Fonds spécifiquement destiné à instaurer un programme conduisant au troisième propédeutique de médecine, en souhaitant que ce projet recueille également l'assentiment du monde universitaire suisse. »

Le président de la Commission pour le Dimanche universitaire, Werner Schwander, décéda au milieu de l'été 1997. Il avait, pendant de nombreuses années, mis au service de cette œuvre son expérience, son esprit d'entreprise et son ouverture. « L'Université de Fribourg a ainsi grandement bénéficié de l'engagement sans faille dont il a fait preuve en vue de lui permettre d'accomplir au mieux sa mission d'affirmation de la pensée chrétienne. » La Commission trouva un digne successeur en la personne d'Alois Lustenberger.

L'Assemblée générale d'Engelberg, en 1996, fut le cadre d'une table ronde sur le thème « L'entrée à l'université ». Les participants en étaient les professeurs Peter Gauch, Fritz Oser et Louis Schlapbach ainsi que le recteur du gymnase d'Engelberg, le père Robert Bürcher, également membre du comité de l'Association. L'Association put ainsi établir le contact avec les étudiants d'aujourd'hui et de demain et aborder des questions fondamentales sur la formation et les études. L'année suivante, elle mit sur la table la question de la collaboration et de la répartition des rôles entre les universités et les hautes écoles spécialisées afin de construire, là aussi, un pont entre jeunes et anciens.

La Confédération mit en consultation, en 1997, un projet de Loi sur l'aide aux universités. Elle stipulait plus de responsabilité des hautes écoles dans la société. Ou, pour le dire avec les mots du recteur Paul-Henri Steinauer citant la Loi fribourgeoise sur l'Université : « *Le législateur n'attend pas seulement que l'Université enseigne et cherche. Elle demande expressément qu'elle le fasse dans un souci de responsabilité envers l'Homme, la société et l'environnement.* » La Loi fédérale entra en vigueur le 1^{er} avril 2000. L'augmentation des exigences vis-à-vis de la recherche et de l'enseignement rendait indispensable la coordination des objectifs au plan national. Mais il manquait pour cela un mandat constitutionnel – malgré la Loi sur l'aide aux universités. Là encore, notre association veilla, via le rectorat et le Conseil de l'Université, à ce que le nouvel article constitutionnel accepte les structures fédéralistes et à ce que la Confédération ne revendique pas un blanc-seing sans partenariat avec les cantons.

Pour faire souffler « l'esprit de Fribourg » dans les régions, le comité organisa pour ses membres des rencontres locales « extra muros friburgensis ». Il espérait que ces amitiés entre pairs seraient à même de susciter des actions concrètes en faveur de l'Université de Fribourg. C'est avec ce même « esprit de Fribourg » que le comité convia le chef du département de l'Intérieur, le conseiller fédéral Joseph Deiss, à parler à son assemblée générale de 1999.

L'année 1999 fut celle d'une césure toute particulière pour l'Association. C'est cette année-là qu'elle prit congé de Willy Kaufmann qui avait oeuvré durant 23 ans dans diverses fonctions – pour l'Association, pour le Conseil de l'Université, pour la Commission pour le Dimanche universitaire. Il était une figure marquante de l'Université depuis près d'un quart de siècle. Il était

devenu un porte-parole écouté des diverses institutions universitaires et para-universitaires. Pour le remplacer dans cette tâche centrale, il a été fait appel à Anne-Véronique Wiget-Piller, une personne disposant d'un excellent réseau, qui « apportera à l'exercice de cette fonction son intelligence, ses talents de management et son accueil aux autres. » Elle est membre du comité depuis 1989 et avait repris la vice-présidence de Bernard Schneider, démissionnaire.

Les années qui suivirent le centenaire de l'Université enregistrèrent une diminution massive des recettes de la quête en faveur de l'Université, pour plusieurs raisons. D'une part, beaucoup considèrent que cette quête est anachronique, la « catholicité » ayant perdu depuis longtemps dans la formation, la science et la recherche, l'importance qu'elle avait au moment de la fondation de l'Alma mater friburgensis. D'autre part, les églises se vident dramatiquement vite – la quête ne touche plus qu'une frange des fidèles. Le baromètre des dons qui dépassait les CHF 900'000.00 en 1991 n'atteint plus les CHF 700'000.00 en 2000. En parallèle, des menaces constantes de mesures étatiques parfois drastiques d'économie pèsent sur la formation qui devient de plus en plus le jouet des politiques financières. Les années qui précèdent le changement de millénaire sont aussi celles où l'Université de Fribourg acquiert un impact positif vers l'extérieur. Le rayonnement des journées annuelles de l'Europe dépassent nettement les frontières de l'Université et de la Ville de Fribourg, surtout après qu'un des plus grands Européens, l'ancien chancelier allemand Helmut Kohl, ait souligné à l'aula magna, en 1999, que « la volonté de garder les valeurs fondamentales de l'Europe est nettement perceptible à Fribourg [...] ». Pour l'Association, c'est un signe d'encouragement aussi pour les anciens.

L'Université réussit à présenter une charte pour le nouveau millénaire. L'Association – qui en avait été priée - avait participé, en son temps, avec beaucoup d'engagement et de passion à l'élaboration du document. C'est donc avec d'autant plus d'étonnement qu'elle prit connaissance du fait que la mention des valeurs chrétiennes qui lui semblent très importantes car elles sont l' « unique selling point », l'argument clef de vente, de l'Université de Fribourg y est fortement estompée. Le comité est fermement acquis à l'idée que ces valeurs « constituent un apport essentiel à l'ordre social et au bien public. » La dimension humaniste de l'enseignement n'y est pas mise en

valeur. Le devoir du corps enseignant est de « replacer le savoir dans la dimension élargie de la pensée intellectuelle ». Le comité constatait avec satisfaction, l'année suivante, que ses intentions avaient été entendues et que les valeurs chrétiennes avaient été « explicitement affirmées ».

« Notre Association ne constitue pas un rouage organique de l'Université mais suit pas à pas la vie de l'Université et fait siens les projets élaborés par elle. Il convient de se souvenir que les Amis sont à l'origine de grandes réalisations portées dans un élan d'enthousiasme, que l'on aimerait voir se relancer. »

L'assemblée générale de 2001 à Locarno décida de se lancer dans une action de collecte de fonds pour un nouveau centre de formation continue. L'Association s'engageait en la matière depuis que, dix ans auparavant, la Confédération avait exigé plus d'activité dans le domaine de la formation continue. Un projet était en train de prendre forme dans la proximité immédiate de la Cité St-Justin et donc des bâtiments de Miséricorde. L'assemblée, consciente de l'utilité et de la faisabilité du projet, approuva tout d'abord un crédit de CHF 250'000.00, l'idée étant de s'adresser, par la suite, à tous les membres et à des mécènes pour les prier de contribuer à cette importante réalisation.

Avec Isabelle Chassot, c'est une diplômée de l'Université de Fribourg qui fut élue, en 2001, au Conseil d'Etat. L'Association et l'Université trouvent en elle une importante avocate de leur cause. Ses paroles très bienveillantes témoignaient de sa proximité :

'Tisser et maintenir des liens entre une Université et ses anciens étudiants est une tâche très importante. Elle contribue à la renommée nationale et internationale de l'institution. Ainsi, j'apprécie tout particulièrement l'activité que l'Association des Amis de l'Université de Fribourg déploie depuis plus d'un siècle. »

2003: L'Alma mater au féminin

Jean-Bernard Favre démissionna de la présidence de l'Association en 2003. Celle-ci dut prendre définitivement congé de lui trois ans plus tard déjà, il mourut brusquement le 10 janvier 2006. Deux choses comptaient particu-

lièrement à ses yeux : il se battit sans concession dans les discussions sur les valeurs chrétiennes jusqu'à ce que la charte de l'Université contienne une formulation acceptable ; et il s'engagea pour la promotion des carrières académiques des femmes. Il est donc presque normal qu'une femme lui succède. L'association élut à sa tête sa première présidente en la personne de Mireille Kurmann-Carrel, conseillère juridique à la Frauenzentrale de Lucerne et traductrice pour la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. La nouvelle présidente se fixa trois priorités d'action pour la première année : 1. La réalisation du centre de formation continue. 2. Un nouveau concept publicitaire pour attirer de nouveaux membres et 3. La réforme des assemblées générales.

La réalisation du centre de formation continue, pour laquelle l'Association a déjà promis un crédit généreux, se trouve dans la dernière ligne droite. Le début des travaux est prévu pour le printemps 2005, l'Association est priée de récolter encore des dons et de puiser éventuellement à d'autres sources. Mireille Kurmann-Carrel y tient énormément : « Si l'Université doit assurer une formation initiale solide, elle doit également offrir à ses anciens étudiants la possibilité de se mettre régulièrement à jour et d'élargir leurs qualifications. Nous savons l'importance prise par la formation continue dans le cursus professionnel de tout un chacun. »

Un nouveau concept publicitaire doit permettre de recruter de nouveaux membres. Il faut convaincre celles et ceux qui quittent l'université d'entrer dans l'Association. Celle-ci est trop peu connue pour qu'en faire partie « aille de soi ». Mireille Kurmann-Carrel veut conforter l'image de l'Association au sein l'Université, étendre les réseaux de relations, améliorer le transfert d'informations dans le but déclaré d'arriver à une sensible augmentation du nombre de membres.

Pour intensifier le lien avec l'Université, les AG se dérouleront désormais chaque année à l'Université de Fribourg sur un seul jour. Il est prévu de compléter la partie statutaire par une conférence d'une personnalité connue afin que la manifestation attire les étudiants et ait un effet médiatique.

Le 19 mai 2005, la première pierre du bâtiment de quatre étages de la formation continue est posée après des années de planification. Ce qui avait timidement commencé en 1991 avec le délégué à la formation continue atteignait désormais son apogée avec un nouveau bâtiment prestigieux.

Pour le syndic de Fribourg, Jean Bourgknecht, membre du comité de l'Association, le centre favorise aussi le développement économique de la ville et du canton de Fribourg. Pour l'Association, toutefois, la pose de la première pierre marque le début du travail fastidieux de recherche des fonds. Celui-ci débuta à la fin 2005 et l'Association put rapidement annoncer des rentrées qui couvraient pratiquement la somme avancée. De plus, Adolphe Merkle, membre de notre Association, fit un premier don extrêmement généreux de 4.5 millions de francs à l'Université, dont un million était destiné à la construction du bâtiment de la formation continue.

En 2005, les étudiants purent également prendre possession d'autres infrastructures : Pérolles 2 complète l'offre en locaux dont le manque se faisait toujours plus cruellement sentir depuis des années, suite à l'augmentation rapide du nombre d'étudiants. Le complexe allait pouvoir accueillir 3500 étudiantes et étudiants, soit un tiers des inscrits. L'Association avait soutenu financièrement la campagne qui avait précédé la votation populaire sur le sujet et veillé ainsi à ce que le souverain soit bien disposé face aux engagements universitaires.

La même année, notre Association a entrepris ses premières tentatives de dialogue avec les diverses organisations d'alumni des différentes facultés. Le comité en espère un effet positif de synergie pour l'Université. Ce point de l'intensification de la collaboration entre les différentes associations d'anciens sera à l'ordre du jour du comité encore durant de nombreuses années – avec plus ou moins de réussite –, les intérêts étant parfois très divergents.

L'amélioration de son équipement informatique permit à l'Association de distribuer, en 2006, à ses membres un catalogue des membres promis depuis longtemps. Le premier appel aux membres à vérifier les données inscrites dans le fichier n'avait pas eu l'écho escompté et c'est seulement après une seconde tentative qu'il a été possible de corriger et de compléter la plupart des données.

La visibilité de l'Association sur internet suit à peu près la même évolution que l'amélioration des données. Avec l'ère numérique, notre site internet est notre nouvelle carte de visite. Les étudiantes et étudiants exigent que l'Association, son administration, sa communication soient toujours à jour et à la pointe de la technologie.

En 2008, dans son rapport annuel, la Présidente put annoncer qu'« un vieux rêve de l'Université de Fribourg est en train de se concrétiser [et que] nous sommes particulièrement heureux de voir se réaliser cette troisième année de médecine. »

Notre association a assuré le salaire (CHF 100'000.00) de la collaboratrice scientifique chargée de la planification du projet et de l'étude de faisabilité. Elle a également promis le solde du fonds pour participer à la couverture des coûts des travaux préparatoires du bachelor.

La collaboration mise en place avec le nouveau recteur, le professeur Guido Vergauwen qui succédait au professeur Urs Altermatt, s'avéra d'emblée constructive. Le comité souhaite conclure une convention réglant la collaboration avec le rectorat et permettant de délimiter les compétences ainsi que les flux financiers nécessaires. C'est chose faite en 2011 avec une convention portant sur la gestion de la banque de données (30'800 adresses).

Pour se rapprocher des anciens et les encourager à entrer dans l'Association, celle-ci organisa pour la première fois, le 12 novembre 2011, une célébration des 10 ans de diplôme. La manifestation fut un succès salué par les anciens, notamment parce qu'elle permet de retrouver d'anciens collègues d'études après des années d'abstinence fribourgeoise.

Les conférences qui ont lieu aux assemblées générales depuis l'entrée en fonction de Mireille Kurmann-Carrel font l'unanimité. Les conférenciers sont toujours des personnalités suisses bien connues qui réussissent à attirer un public nombreux et varié à l'Alma mater, remplissant par là un des objectifs que s'était fixés notre présidente, celui de leur impact sur la population et les étudiants.

Durant son exercice 2012, l'association se fit de premières réflexions sur la célébration des 125 ans de l'Université. La présidente posa un premier jalon dans le rapport annuel :

« L'occasion pour l'Université de faire le bilan de son activité, de réfléchir à son avenir et de poser ses objectifs stratégiques dans le cadre de la nouvelle politique universitaire suisse. Une chance également pour notre association de faire de même. Il est certain que les anciens ont beaucoup contribué au développement de l'Alma mater par des apports financiers ; ils ont aussi conforté la bonne réputation de l'Université grâce aux responsabilités assumées dans la société et ont promu ainsi la publicité en faveur de Fribourg. »

On avait reproché au centenaire d'avoir trop peu impliqué la population. Il fallait donc plutôt, cette fois, discuter de la manière de rechercher la proximité ou de vaincre la distance. Notre Association s'engagea pour une sorte de roadshow. Sous la devise « Partager les savoirs », l'université invitait à aller voir derrière ses coulisses. Le roadshow s'arrêtait dans différents cantons et cherchait le dialogue avec la population.

2016 est l'année des 125 ans de l'Association, née deux ans après l'Université ; sa mission a toujours été de soutenir le développement de l'université, de faire rayonner l'esprit de l'Alma mater dans les régions et le monde du travail. Le développement des deux institutions, uni et association, s'est fait sur une base de respect mutuel, dans l'idée que seule la cohésion porte des fruits. Notre Association a aidé à poser des jalons importants pour l'Université, les a suivis et soutenus. Si l'Université est aujourd'hui là où elle est, c'est en grande partie à l'Association et à ses membres qu'elle le doit. Celle-ci précède de loin l'Université sur un point. Mireille Kurmann-Carrel la préside depuis 2003, Anne-Véronique Wiget-Piller est responsable de l'aspect administratif depuis près de vingt ans. L'Université a attendu 2015 pour mettre le rectorat en mains féminines.

Peu avant ses 125 ans à elle, l'Association se donna une nouvelle charte. Elle changea également de nom. C'était jusqu'à présent l'Association des Amis de l'Université en français et Hochschulverein en allemand. Outre le fait que l'expression française est trop longue, trop lourde, et ne correspond pas à la dénomination allemande, le terme alumni/-ae s'était imposé de plus en plus, au cours des deux dernières décennies, pour désigner les anciens des Hautes Ecoles et des Universités. Notre Association tient donc compte de cette évolution et prend le nom de « Alumni et Amis de l'Université de Fribourg ». Le lien entre vie universitaire et vie civile est maintenu. Au début, à une époque où il n'y avait pas encore d'anciens, nos pères fondateurs étaient des Amis de l'Université de Fribourg. Et l'organisation doit rester ouverte aux Amis.

La charte tient cependant aussi compte de l'air du temps et des réalités actuelles : organe politique à l'origine, chargé d'influence (notamment aussi sur les chaires), puis pilier financier important d'une université souvent traitée en parente pauvre (parce que perçue comme catholique et donc conservatrice) par la politique officielle, l'Association se perçoit aujourd'hui plus que jamais comme une organisation faîtière de toutes les organisations fa-

cultures et départementales d'alumni. Il a fallu bien des efforts de persuasion et de volonté de part et d'autre pour que l'Association soit reconnue comme celle de tous les anciens. Ce que la présidente avait laissé entrevoir lors de son entrée en fonction semble désormais se réaliser. Grâce à des actions ciblées pour se faire connaître et avec les conférences à chaque assemblée générale, les associations suivantes ont trouvé place sous notre tente ou collaborent de manière plus étroite : l'association des anciens étudiants de la Faculté des sciences économiques et sociales (Alumni SES), les anciens de la faculté de droit (Alumni Ius Frilex), les diplômées et diplômés de l'Institut de pédagogie curative (VAF), les anciens de la faculté de médecine (MedAlumni) ainsi que l'Association Suisse des Femmes Diplômées des Universités (section Fribourg). Ce sont des premiers succès mais l'arbre de l'Association peut encore porter plus de fruits. La charte a posé les bases pour que l'Association – fidèle à l'idée qu'elle se fait d'elle-même – puisse accomplir sa tâche en faveur de l'Université en tant qu'organisation faitière de toutes celles et ceux qui quittent l'Alma mater friburgensis.

ANNEXES

I	Statuts de 1891 et modifications de 1892	112
II	Discours de M. Emile Bise lors de l'assemblée générale du 7 mars 1902	116
III	Discours de M. Georges de Montenach lors de l'assemblée générale du 15 juin 1911	127
IV	La bibliothèque cantonale et universitaire - Extraits des rapports d'activité 1906-1907 et 1909-1910	137
V	Statuts de la Fondation pour le développement de l'Université de Fribourg, 1935	143
VI	Le financement des constructions universitaires ("Academia Friburgensis" Nr. 1 1942/43)	145
VII	Conférence de M. Henri de Diesbach lors de l'assemblée générale du 7 mars 1950	147
VIII	Statuts de 1959	152
IX	100 Jahre Hochschulverein Freiburg - L'Association des Amis de l'Université a 100 ans	156
X	Contribution de l'Association des Amis à l'Image directrice de l'Université	161
XI	Charte 2016 de l'Association Alumni et Amis UniFR	166
XII	Statuts Alumni et Amis UniFR de 2017 (actuels)	167
XIII	Assemblées générales de l'Association des Amis (Alumni) de l'Université	172
XIV	Présidences de l'Association des Amis (Alumni) de l'Université	174

ANNEXE I

Statuts de 1891 et modifications de 1892

Statuts de la Société académique de Fribourg approuvés par l'Assemblée constituante du 19 janvier 1891.

I. But et disposition générales

Article premier. - La Société académique de Fribourg a pour but de contribuer moralement et financièrement au développement de l'Université de Fribourg, en Suisse, (1891 : et des établissements artistiques et scientifiques qui en dépendent) (1892 : en tant qu'Institut supérieur où la science est cultivée en accord avec la foi de l'Eglise catholique-romaine). Le siège social de la Société est à Fribourg. Les langues française et allemande sont les (1892 : deux) langues officielles de la Société.

II. Entrée et sortie des membres

Art. 2. - Peut être reçue sociétaire, sans distinction de nationalité, de profession ou de sexe, toute personne qui s'engage à payer ou bien une contribution annuelle de 5 fr. au moins, ou bien une somme d'au moins 100 fr. une fois pour toutes.

Les personnes juridiques et autres sociétés peuvent pareillement faire partie de la Société. Quel que soit le montant de sa contribution, chaque sociétaire n'a qu'une voix dans les élections et votations. (1891 : La carte de légitimation justifie la qualité de sociétaire).

Art. 3. - La qualité de sociétaire se perd :

- a) Par la sortie formelle ou ce qui lui équivaut par le non-paiement de la cotisation;
- b) Par l'exclusion prononcée par le Comité (Art. 4).

Art. 4. - L'exclusion est encourue lorsqu'un membre agit ou se comporte d'une manière contraire au but de la Société.

Art. 5. - Les membres sortis ou exclus n'ont aucune action contre la fortune sociale.

III. Organisation de la Société

Art. 6. - Les organes de la Société sont :

1° L'Assemblée générale;

2° Le Comité;

3° Les réviseurs des comptes.

Art.7.- Assemblée générale. Elle a lieu ordinairement une fois par an (1891 : [au mois de juillet]) et extraordinairement chaque fois qu'elle est convoquée par la présidence, ou lorsque 1/10 des membres le demandent.

Le Comité fera connaître dans les cartes de convocation le temps, le lieu et les tractanda de la réunion. L'Assemblée ordinaire ne peut avoir lieu que dans le délai d'un mois au plus tôt après l'envoi des circulaires.

Rentrent dans la compétence de l'Assemblée :

1° L'élection du Comité et des réviseurs des comptes;

2° L'approbation des comptes annuels;

3° La fixation du budget; l'emploi de la fortune sociale;

(1892 : 3° L'emploi des fonds de la Société suivant les dispositions du chap. IV);

4° L'approbation des conventions;

5° La révision des statuts.

(1892 : 5° La prise en considération de demandes tendant à la révision des statuts;)

(1892 : 6° La décision sur les recours relatifs à une exclusion.)

(1891 : Les objets prévus sous les N^{os} 1, 2 et 3 ne peuvent être traités qu'en assemblée ordinaire.)

Art. 8. - A moins de disposition statutaire contraire les élections ont lieu et les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

Art. 9. - Comité. Le Comité est élu pour 3 ans; il est composé d'un président et de 14 membres (1892 : 4 membres). Le Comité choisit parmi ses membres

le vice-président, deux secrétaires (un allemand et un français) et le caissier. Ils forment avec le Président le Comité-directeur.

Rentrent en particulier dans la compétence du Comité :

1 La direction générale de la Société;

2 L'admission et l'exclusion des membres (1892 : l'exclusion comportant un recours en assemblée générale);

3 L'administration de la fortune sociale;

4 La nomination des employés de la Société;

5 La convocation de l'Assemblée générale;

6 La conclusion des conventions sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale;

(1891 : 7 L'établissement du projet de budget;)

8 La représentation de la Société à l'extérieur.

Le Comité peut, suivant les circonstances et les besoins, nommer des correspondants ou des Comités régionaux et fixer leurs attributions.

Le Comité prend ses décisions ou bien en séance ou bien par correspondance avec le président. La majorité absolue suffit (1891 : mais pour être valide toute décision doit être appuyée d'au moins 5 suffrages.)

La signature du président ou en cas de défaut celle du vice-président et celle d'un secrétaire engagent la Société.

Les fonctions de membre de Comité sont gratuites.

(1891 : Art. 10. - Un règlement spécial approuvé par l'Assemblée générale fixera les détails de la direction de la Société, les compétences du Comité-directeur et les règles de l'Administration de la fortune sociale.)

Art. 11.- Réviseurs de comptes. L'Assemblée générale nomme en séance ordinaire deux réviseurs des comptes et deux suppléants pour la durée d'une année. Les réviseurs sont chargés d'examiner les comptes et faire les propositions y relatives.

IV. Ressources de la Société

(1892 : Administration des fonds de la Société)

Art. 12. - La fortune de la Société se compose :

- a) Des cotisations annuelles pour autant qu'elles ne servent pas aux dépenses courantes;
- b) Des contributions uniques;
- c) Des donations et des legs.

Les contributions uniques ne peuvent être affectées aux dépenses ordinaires mais doivent servir à l'augmentation de la fortune sociale ou à des dépenses extraordinaires.

Les donations et les legs, à moins de destination spéciale ordonnée par les donateurs, doivent aussi servir au dernier but.

Art. 13. - La Société pourvoit aux obligations que lui impose l'art. 1er selon les ressources dont elle dispose et suivant sa libre appréciation.

La fortune sociale ne peut en aucun cas être soustraite à sa destination ni être réunie à la fortune de l'Etat, ni remise à une administration publique. Elle répond seule des obligations de la Société.

Art. 14. - En cas de dissolution de la Société, la fortune sociale ne peut pas être partagée, mais sera attribuée, pour être utilisée conformément aux règles statutaires, à une société, corporation ou fondation poursuivant un but similaire (1892 : et désignée par le Souverain Pontife).

V. Révision des Statuts

Art. 15. - Toute proposition de révision des Statuts peut être prise en considération à la majorité absolue des voix de l'Assemblée générale dans la séance même où elle est formulée. Elle ne peut par contre être absoute que dans une deuxième séance qui a lieu au plus tôt trois mois après et ensuite d'un rapport du Comité.

La majorité des 2/3 des membres présents est requise pour l'acceptation d'une proposition de révision.

VI. Disposition finale

Art. 16. - La Société académique de Fribourg devient personne juridique par l'inscription au Registre fédéral du commerce.

ANNEXE II

L'Université de Fribourg et la Société académique. Ce qui a été fait, ce qui reste à faire

Discours de M. Emile Bise, président du tribunal de la Sarine et professeur de droit à l'Université, tenu lors de l'assemblée générale du 7 mars 1902.

Messieurs,

Le Comité de l'Association académique de l'Université de Fribourg, préoccupé des meilleurs moyens à prendre pour favoriser le développement d'une œuvre si éminemment utile à la prospérité de notre établissement d'instruction supérieure, a décidé d'organiser chaque année, le jour de la fête de saint Thomas d'Aquin, une assemblée générale des membres et des amis de l'Association. Dans sa pensée, cette réunion est destinée à divulguer de plus en plus l'idée mère qui a présidé à sa fondation, le but poursuivi et le programme à réaliser.

La plupart des rapports, qui ont paru jusqu'à ce jour, insistent sur le fait que notre Association n'est pas encore suffisamment connue, que *son existence est ignorée dans beaucoup de milieux en Suisse et à l'étranger* où, cependant, ses aspirations et ses tendances rencontreraient sûrement les plus chaudes et les plus dévouées sympathies. Sa principale tâche, à l'heure actuelle, est de s'affirmer, de s'annoncer au dedans et au dehors, de prendre contact avec les individualités dirigeantes et les groupements populaires qui, par suite d'une communauté de croyances et d'unité de foi religieuse, sont préparés à être des alliés naturels et de précieux auxiliaires. Le meilleur moyen d'arriver à ce résultat si désiré est de nous réunir, d'exposer publiquement nos vues, nos intentions et nos légitimes ambitions, de montrer ce qui a été fait jusqu'à présent, ce qu'il y a à faire dans l'avenir, d'exposer la grandeur et même l'immensité de la tâche qui nous incombe, de faire appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider dans ce travail gigantesque qui excède nos seules forces et épuise nos modestes ressources. Voilà la raison d'être de notre présence à cette heure et dans cette salle qui vibre encore de la magnifique démonstration organisée dimanche dernier par l'Université à

l'occasion de l'inauguration de la 25ème année de pontificat de son glorieux Protecteur le Pape Léon XIII.

Le Comité a eu en cela une heureuse inspiration. Votre nombreuse présence prouve que son appel a été entendu. Dieu veuille que son initiative d'aujourd'hui, renouvelée les années qui vont suivre, soit le point de départ et l'occasion d'une nouvelle ère pour l'Association académique, l'ère des années d'abondance alimentées par de nombreuses adhésions et de généreux dévouements.

Voyons, en premier lieu, quel est le but de la Société académique.

Ce but consiste, dit l'appel lancé de Lucerne en août 1890 : «A prêter un appui moral et financier à l'Université de Fribourg, en Suisse, et à ses établissements auxiliaires». L'art. 1er des statuts le confirme d'une manière plus explicite encore dans ces termes : «La Société académique de Fribourg a pour but de contribuer moralement et financièrement au développement de l'Université de Fribourg, en Suisse, en tant qu'Institut supérieur où la science est cultivée en accord avec la foi de l'Eglise catholique romaine».

De toutes les œuvres qu'un Etat est appelé à créer et à entretenir, il n'en n'est certes pas de plus élevées que celles qui ont pour objet l'instruction publique. La somme des sacrifices qu'un peuple s'impose dans ce domaine marque le degré de son niveau intellectuel et moral, la hauteur de son idéal et la cote d'avancement de sa marche en avant vers cette civilisation parfaite qui fait de lui un *Kulturstaat* dans toute l'acceptation du terme.

Le canton de Fribourg n'a pas voulu rester, sous ce rapport, en arrière d'autres Etats confédérés qui, à des époques diverses, étaient parvenus à organiser de toutes pièces le triple organisme de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Doté dès le XVIème siècle d'un établissement d'instruction secondaire qui a rendu et continue à rendre au pays les plus éminents services, il a compris, dès la même époque, qu'une mission plus haute lui était encore réservée et que dans son intérêt comme dans celui de la Suisse catholique toute entière, il devait créer son établissement d'instruction supérieure où la science pourrait être cultivée et professée en accord avec la foi catholique, non pas, comme le prétendent les adversaires, pour que la première soit asservie par la seconde et que la science soit en aucune manière entravée dans sa légitime, naturelle et féconde expansion, mais pour qu'elles se prêtent l'une à l'autre un mutuel appui et un harmo-

nieux concours. A plus d'une date de notre histoire fribourgeoise, nous voyons l'espoir intime de cette grandiose création s'exprimer par la bouche des premiers magistrats. Mais comme le Messie, l'Université avait son heure marquée dans les décrets de la Providence. Il fallait qu'elle mûrît par une longue attente avant de paraître et de faire son entrée dans la réalité. Enfin, l'heure avait sonné. En 1889, la première pierre de l'édifice universitaire est posée. Voici en quelques traits l'historique des péripéties par lesquelles cette œuvre grandiose a passé.

Le gros problème que la réalisation si longtemps désirée obligeait de résoudre était la question financière. Un premier projet d'emprunt, imaginé sur la base du système de la rente de l'Etat, ne trouva pas faveur auprès du Grand Conseil et dut être abandonné, mais dans la même session, le Grand Conseil, par un vote émis à l'unanimité et à l'appel nominal, décidait, le 24 novembre 1886, d'affecter à la fondation d'une Université à Fribourg une somme de 2'800'000 fr. Le gouvernement étudia un nouveau projet de conversion de la dette publique de 18 millions du 4 % au 3 1/2 %.

L'opération acceptée par un syndicat franco-suisse, aboutit dans de favorables conditions et rendit disponible une annuité de 90'000 fr. sur le budget de l'Etat, bénéfique qui fut affecté à la création de l'Université sous la forme d'un capital de dotation de 2'500'000 fr. Ce premier fonds servit à organiser les Facultés de droit et de philosophie. Le décret du Grand Conseil est du 4 octobre 1889. Le 4 novembre suivant, l'Université inaugurait son premier semestre. Encouragé par ce premier résultat, M. le Directeur de l'Instruction publique, G. Python, ne perd pas de temps. Des négociations sont ouvertes avec la municipalité de Fribourg. Il convenait que la ville qui devenait le siège d'un établissement aussi important, aussi vital pour son avenir économique, concourût par une participation financière, proportionnée aux ressources dont elle pouvait disposer, à l'exécution de l'œuvre. Il est à remarquer que la situation économique de la ville était fort précaire. Elle avait fait, une vingtaine d'années auparavant, des sacrifices énormes pour la construction du chemin de fer Lausanne- Fribourg-Berne et ces sacrifices pèsent encore lourdement aujourd'hui. Elle se déclara néanmoins favorable à l'idée d'un subventionnement que l'Etat lui rendit plus facile par le vote d'un décret assujettissant à l'impôt communal les cédules de la Caisse hypothécaire. Une convention fut passée avec l'Etat en date du 2 mars 1890. Cette convention,

votée par le Conseil général le 11 avril 1890, accordait une subvention de 500'000 fr. au fonds de l'Université : cette nouvelle ressource permit d'organiser la Faculté de théologie. Au semestre d'hiver 1890-1891 celle-ci était fondée et confiée à l'Ordre de Saint Dominique, fidèle gardien de la doctrine scolastique. L'Université marche ainsi avec ses trois Facultés jusqu'en 1896. Déjà en 1888, l'Etat avait eu l'occasion d'acquérir au prix avantageux de 585'000 fr. l'entreprise en liquidation dite des «Eaux et Forêts» comprenant le service d'alimentation d'eau de la Ville, la transmission de force mécanique et l'exploitation de vastes forêts achetées en majeure partie de la ville elle-même. Divers aménagements et spécialement la transformation de la force télo-dynamique en force électrique, ainsi que la création de la force lumière, permirent de tirer de cette entreprise une augmentation sensible de revenus. De plus, en 1892, l'Etat réalisa, auprès d'un consortium parisien, un nouvel emprunt de 15 millions au 3 % et transforma la Caisse d'amortissement de la dette publique en Banque de l'Etat au capital de 30'000'000 fr., provenant de l'ancienne dotation de la Caisse et du nouvel emprunt. Sur les bénéfices nets de ses opérations, la Banque de l'Etat verse une somme annuelle de 80'000 fr. au fonds de l'Université. Cette nouvelle ressource, jointe à celle procurée par les Eaux et Forêts, permit de créer la Faculté des sciences inaugurée à Péroles en 1896.

Telles sont les phases successives par lesquelles a passé l'enfancement de notre *Alma mater*. Certes, il a été laborieux et seules une énergie, une habileté, une persévérance peu communes, ont pu triompher d'obstacles qui semblaient insurmontables et trouver des ressources là où les possibilités financières d'une petite république paraissaient avoir fourni déjà le maximum de rendement et de disponibilité. Aujourd'hui, l'œuvre est en pleine croissance et le dernier rapport statistique donne pour ce semestre les chiffres encore non atteints jusqu'à présent de 61 professeurs et agrégés et de 420 étudiants et auditeurs.

Mais une institution de cette nature ne peut pas s'assurer l'avenir par ses seuls moyens et ses seules forces. Elle a besoin de s'enraciner profondément dans le sol et de s'appuyer sur une solide assise de sympathies et de concours volontaires. L'Université de Fribourg n'est pas une œuvre d'une localité et d'un moment. Elle a un caractère catholique, c'est-à-dire universel et perpétuel. Elle est un foyer de science pure et de vérité intégrale, un centre

de ralliement de toutes les forces intellectuelles disséminées, un asile sûr et libéralement ouvert à tous les esprits qui cherchent la voie, la lumière et la vérité.

L'Université catholique est un apostolat. C'est un apostolat de conquête des intelligences, comme le dit si éloquemment ici même le professeur Brunhes, dans son remarquable discours sur le pontificat de Léon XIII. Ses apôtres sont non seulement les Professeurs qui distribuent le verbe scientifique, non seulement les étudiants qui le recueillent et le font fructifier dans les milieux populaires où ils vont dépenser leur activité sociale, mais encore tous ceux qui, de près ou de loin, émus de son idéal, travaillent à la faire connaître et l'appuient de leur concours moral et matériel. L'Université éprouve le besoin d'être connue des masses, de se sentir soutenue par la sympathie des grands courants populaires et, comme le patricien antique, de marcher dans les larges boulevards de la cité de la science, escortée de la foule compacte de ses amis et de ses clients.

C'est pour répondre à ce besoin que la *Société académique* a été fondée avec le programme que nous avons signalé en commençant. L'initiative de sa création a été prise en juillet 1890, par le Président central de la Société des Etudiants suisses, M. A. Augustin, à Berne. Ses six prédécesseurs immédiats dans cette charge, MM. Dr Franz Schmid-Arnold, médecin, à Lucerne; Dr jur. Thomas Holenstein, avocat, à Saint-Gall; V. Gottofrey, professeur, à Fribourg; J. Düring, chancelier d'Etat, à Lucerne; G. de Montenach, député, à Fribourg; Dr jur. Hermann Gentinetta, à Loèche, l'appuièrent de leur coopération. Honneur à cette vaillante jeunesse qui, ouvrière de la première heure, a compris la signification et la mission de l'œuvre et a mis, avec l'élan et la spontanéité qui la caractérisent, sa générosité et son dévouement au service de la cause.

Des circulaires furent aussitôt envoyées de divers côtés en limitant, toutefois, la propagande à la Suisse, parce qu'il s'agissait en tout premier lieu de prendre pied dans le pays. On reçut 120 adhésions. Par l'entremise de MM. les Professeurs, elle ne tarda pas à être connue au-delà des frontières de notre patrie et s'y acquit de nouveaux amis. Nous ne saurions, par exemple, passer sous silence le beau don de 500 fr., fait à la Société, par M. le Dr Porsch, de Breslau, député au Landtag. Le 19 janvier 1891, eut lieu, à l'Hôtel Suisse, à Fribourg, la première séance constitutive de la Société où les statuts

furent discutés et approuvés. Une assemblée générale se réunit en juillet de la même année. Elle élut un Comité provisoire, composé de : MM. Augustin, publiciste, à Berne, président; Reinhardt, professeur, à Fribourg, vice-président; Schnürer, professeur, caissier; Rensing, professeur, secrétaire allemand; G. de Montenach, député, secrétaire français. A la fin de la même année, la Société comptait 149 membres; les contributions annuelles ont fourni 1'265 fr., les dons 715 fr. En 1893, M. le conseiller à la chambre de commerce, Wiskott, à Breslau, adresse un don de 625 fr. A la fin de l'année 1894, le nombre des sociétaires s'est élevé au chiffre de 196 membres, ce qui a permis de porter le montant de la subvention en faveur de la bibliothèque universitaire de 800 à 1'200 fr. En 1894, ce dernier ascende à 1'500 fr. En 1895, à 1'700 fr. Parmi les manifestations dont la Société doit le plus se réjouir, nous devons mentionner la lettre adressée à son Président par Mgr Egger, évêque de Saint-Gall, en date du 28 février 1895. Sa Grandeur s'est exprimée en ces termes : «Vos communications relatives à la Société académique ont été pour moi une nouveauté et une cause de joie. Ce qui existe n'est encore, je l'espère, qu'un commencement. Continuez résolument vos efforts. La subvention annuelle est modique, comme aussi l'accroissement annuel du nombre des adhérents; pas assez modique cependant pour que, même en la durée d'une génération, on ne puisse obtenir de très heureux résultats. Il suffit pour cela d'une opiniâtre persévérance et de la bénédiction de Dieu qui ne saurait manquer à de si nobles efforts.» Nous osons affirmer que cette bénédiction ne nous a pas fait défaut et que c'est grâce à elle que, soit l'Université, soit la Société académique, ont réalisé les heureux progrès que nous nous sommes plu à rappeler. M. le Professeur Rensing, qui nous a malheureusement quittés à la même époque, a été remplacé au sein du Comité par M. le Dr Frédéric Speiser, professeur à Fribourg, qui a bien voulu se charger gratuitement des fonctions de caissier. En 1896, le nombre des membres monte à 230, ce qui permet de porter l'allocation à la bibliothèque à 2'000 fr. La Caisse reçoit un don de 200 fr. de M. le révérend curé doyen Metzler, à Altstätten. Le 1er février 1897 eut lieu une nouvelle assemblée générale des sociétaires qui confirma le Comité existant pour une nouvelle période de trois années.

En 1897, la jeune Université eut une douloureuse épreuve à subir ensuite de dissidents divers survenus entre un certain nombre de membres du corps professoral et la retraite de huit d'entre eux. Dans cette crise qui aurait

pu avoir de plus fâcheuses conséquences, la Société académique, sans prendre parti expressément dans le conflit survenu, s'inspira des principes supérieurs qui avaient présidé à sa fondation et ne désespéra ni d'elle-même ni de l'Université. Comme le consul Paul Emile, le soir de la bataille de Cannes, elle continua à avoir confiance dans le succès de la cause. La Providence et l'avenir lui ont donné raison. Ainsi qu'elle l'a déclaré par la bouche de son président de l'époque, M. Augustin, la Société conformera sa ligne de conduite, en toute circonstance, sur celle de l'autorité ecclésiastique supérieure. Aussi longtemps que celle-ci vouera sa sollicitude à l'Université de Fribourg, aussi longtemps la Société travaillera de toutes ses forces à la soutenir.

En 1898, le chiffre des sociétaires monte à 255 et le subsidé à la bibliothèque à une somme de 3'000 fr. En 1899, un généreux anonyme nous fait un don de 300 fr.

Le 20 août 1900, l'Association a éprouvé une perte des plus sensibles par le décès prématuré de son fondateur et de son premier président M. Augustin. C'est lui qui, au début de l'existence de l'Université, avait eu l'inspiration de la fondation de notre Société. Il avait eu l'honneur de présider à sa constitution et depuis ce moment jusqu'à sa mort il s'était voué de cœur et âme à son développement. Nous nous souviendrons toujours avec une piété reconnaissante de tout ce qu'il a fait pour son accroissement et sa prospérité, et le meilleur hommage que nous rendrons à sa mémoire sera de travailler avec la même ardeur et la même persévérance au succès d'une œuvre qui fut la pensée maîtresse de sa trop courte carrière, et de nous inspirer de la même devise qui fut constamment la boussole de sa vie : *Pro Deo, Ecclesia et Patria*.

Le 10 décembre de la même année, l'assemblée générale élit à la présidence M. le Landammann Dr Rodolphe de Reding, à Schwyz, vice-président de l'Association catholique suisse. Cet honorable magistrat a montré une fois de plus le dévouement qu'il portait à la cause catholique en acceptant cette nouvelle charge qui vient s'ajouter à tant d'autres. La Société marchera sûrement sous sa vigoureuse impulsion vers un avenir plein de promesses et riche de belles espérances. Il convient de profiter de cette solennelle circonstance pour le remercier de son acceptation, tout comme de remercier le Comité tout entier du zèle avec lequel il a dirigé les intérêts et la marche de la Société, et, si nous rappelons que, pendant les onze années de son exis-

tence, elle a versé une somme totale d'environ 15'000 fr. à la bibliothèque universitaire et créé un fonds de 4'000 fr., nous pouvons certainement rendre au Comité le témoignage qu'il a bien mérité de l'Université et de l'Association.

Voilà pour le passé. Il me reste à esquisser notre programme pour l'avenir : ce programme est de longue portée et vaste est la perspective qui s'offre à nos efforts. Envisageons-la avec sérénité en songeant qu'on ne nous demande pas des sacrifices immédiats et disproportionnés, mais que le temps sera un allié fidèle.

Jusqu'à présent, la Société a dû courir au plus pressé et venir en aide au service qui réclamait son concours avec plus d'urgence, c'était *la bibliothèque*. Au moment de la fondation de l'Université, il existait à Fribourg une bibliothèque cantonale formée de la bibliothèque du Collège des Jésuites et de celles des Ordres et monastères supprimés en 1848 (art. 233 de la loi du 23 septembre 1848 sur l'Instruction publique), Hauterive, les Augustins, les Cordeliers, la Part-Dieu, les Liguoriens. En 1857, le gouvernement conservateur restitua les bibliothèques des RR. PP. Cordeliers, de la Part-Dieu et des Liguoriens. Le reste demeura et constitua le noyau de la bibliothèque cantonale représentant environ 30'000 vol. Depuis lors, elle s'augmenta progressivement au moyen de dons et d'achats effectués, grâce à l'allocation annuelle du budget de l'Etat (2'500 fr.) et au produit d'une partie des droits d'inscription de manière qu'au moment de l'ouverture de l'Université, elle comptait environ 50'000 volumes.

La bibliothèque cantonale contenait certainement des ouvrages de valeur; mais tout cela était bien insuffisant en face des exigences d'une Université. Le Conseil d'Etat décida la fondation d'une bibliothèque universitaire, installée dans les mêmes locaux que la bibliothèque cantonale, mais pourvue de catalogues distincts. Dès l'année 1890, des dons précieux de livres nous arrivèrent principalement de l'Allemagne et en certain nombre de la Pologne. L'Etat fit l'acquisition de quelques bibliothèques privées, le Hochschulverein versa ses contributions annuelles, l'échange des publications universitaires fut organisé et la conséquence de tout cela est qu'au 1er janvier 1902, suivant l'état fourni obligeamment par M. le Dr Holder, la bibliothèque cantonale et universitaire compte 115'566 vol., environ 12'000 dissertations, 534 manuscrits et 350 incunables.

Avec ce matériel, nous pouvons cheminer plus ou moins modestement, mais il reste encore beaucoup à faire; plusieurs branches scientifiques sont très pauvres et réclament encore l'indispensable. La préparation et l'examen des thèses exigent continuellement de nouvelles acquisitions, et la nécessité de se tenir au courant des publications contemporaines mettent sans cesse à contribution les faibles ressources dont on peut disposer. Il est à remarquer, enfin, que les ouvrages de fond, qu'il faut à tout prix se procurer, comme toutes les publications scientifiques en général, coûtent cher et absorbent rapidement des sommes considérables. Par conséquent, il semble que pour le moment et pendant un certain nombre d'années encore, les allocations de la Société académique doivent être affectées à combler les lacunes existantes dans ce service d'une importance vitale pour la bonne marche de l'Université.

Mais il est deux créations qui s'imposent avec non moins d'inéluctable nécessité : c'est un nouveau bâtiment pour les bibliothèques et l'établissement de la *Faculté de médecine*. Nous connaissons assez l'intérêt que M. le Directeur de l'Instruction publique porte à l'Université pour dire que s'il lui avait été possible, à un instant quelconque, de mettre la main à ces deux grandes entreprises, il l'eût fait. Malheureusement, les ressources nécessaires sont encore à créer. La Société académique ne pourrait-elle pas tenter un effort ? Elle a pour cela de beaux exemples à imiter. Je rappellerai entre autres celui de la Société de Bâle, qui a puissamment contribué à l'érection du Bernoullianum, de l'Institut pathologique, du Vesalianum. Fondée en 1835, cette Société est arrivée à disposer à la fin de l'année 1884, soit en 50 ans, pour des buts universitaires, d'un fonds de fr. 644'587.

La question de la *bibliothèque* a déjà fait, à plus d'une reprise, l'objet d'observations et de discussions au sein du Grand Conseil. L'insuffisance des locaux, les dangers d'incendie, la difficulté d'accès, l'encombrement de la salle de lecture ont été à plus d'une occasion mis en relief, et la nécessité d'une construction a été unanimement reconnue. La Direction de l'Instruction publique a pris l'initiative d'études et divers plans ont été élaborés. Nous voulons nous garder de toute impatience. Le proverbe dit : tout vient à point à qui sait attendre, et Paris ne s'est pas bâti en un jour. Quand on réfléchit à tout ce qui a été fait pendant ces dix dernières années, au moyen des seules ressources d'un Etat de 120'000 âmes de population, on

peut bien se permettre cette réflexion : quel autre pays en aurait fait autant ? Mais lorsque viendra la reprise de la marche en avant, la construction de la bibliothèque est une des premières œuvres qui s'imposera; car l'afflux des livres, qui se produit incessamment, en accentue jour pour jour l'impérieuse nécessité.

L'érection de la *Faculté de médecine* est aussi la grosse préoccupation du gouvernement. Nul ne conteste que son absence est une des lacunes les plus vivement ressenties dans les milieux catholiques de la Suisse pour de nombreux motifs sur lesquels il est inutile d'insister ici. Mais nous savons aussi que c'est là une entreprise particulièrement ardue, dispendieuse, exigeant de multiples et coûteuses installations. L'obstacle n'est toutefois pas insurmontable. Nous pouvons nous en remettre, sous ce rapport, en toute confiance à la sagacité et à la puissance de création de M. le Directeur de l'Instruction publique. Il est le plus intéressé de nous tous à ne pas laisser son œuvre de l'Université incomplète et inachevée. Il lui apportera sûrement dans l'avenir le plus rapproché possible son dernier fleuron, son couronnement obligé, et alors, contemplant enfin la réalisation de ce qui fut l'idéal de toute sa vie, il pourra s'écrier comme le poète latin : *Exegi monumentum aere perennius*. Souhaitons-lui et souhaitons-nous à nous-mêmes que ce jour heureux luise sans trop tarder. Qu'on ne dise pas que nous voguons dans l'océan de l'irréel et du rêve. Non, Messieurs, ces édifices entrevus ne sont pas du mirage; ces créations esquissées ne sont pas de l'imagination. C'est un programme positif à remplir; c'est un objectif tangible à atteindre. Or, c'est notre mission de contribuer à les réaliser.

Il fallait vous montrer combien notre champ d'activité est immense, varié, capable de stimuler toutes les bonnes volontés et apte à satisfaire toutes les générosités. Le tableau de tout ce qui reste à faire est suggestif de résolutions viriles et pratiques. La Société académique doit donc se fortifier, se recruter, étendre toujours davantage ses ramifications autour d'elle, pousser plus profondément ses racines dans le sol et procurer, à une sève jeune et vigoureuse qui ne demande qu'à faire germer de nombreux bourgeons de fleurs et de fruits, les sucs nécessaires à son alimentation sous la forme de cotisations, d'adhésions de nouveaux membres et de donations.

Je m'adresse tout spécialement, en terminant, à la jeunesse universitaire qui m'écoute et lui dirai cette seule parole qu'elle comprendra certainement :

Vous êtes venus chercher à l'*Alma mater* de Fribourg une science qu'elle vous a accordée libéralement et généreusement; vous ne pourrez mieux lui témoigner votre reconnaissance qu'en entrant dans la Société académique et en devenant ses apôtres dans vos patries. Vous mettez en pratique du même coup la belle parole prononcée par un homme qui connaît bien les besoins de notre temps, M. de Hertling, député au Reichstag, dans l'assemblée générale de la Goerresgesellschaft, à Constance, en 1895 : «Die Förderung der Wissenschaft ist in der Gegenwart die wichtigste Aufgabe der katholischen Welt.»

ANNEXE III

Discours prononcé par M. Georges de Montenach à la réunion annuelle de la Société Académique tenue à Romont le 15 juin 1911

Messieurs,

En choisissant comme siège de sa réunion annuelle votre charmante, pittoresque et hospitalière cité de Romont, la Société académique fribourgeoise connue, officiellement, sous le nom de Hochschulverein, et dont je suis aujourd'hui devant vous l'interprète, a poursuivi un double but.

Elle a voulu manifester tout d'abord la sympathie des milieux universitaires pour la province fribourgeoise et en particulier pour ce district de la Glâne, qui a toujours fidèlement député dans les Conseils de la nation des amis dévoués de notre Alma mater, sachant comprendre son rôle et sa mission.

Les adversaires de nos institutions universitaires fribourgeoises, il y en a encore qui n'ont malheureusement pas désarmé, se sont toujours efforcés de mettre en désaccord les intérêts généraux du pays et ceux de l'établissement d'instruction supérieure dont nous voulons vous entretenir aujourd'hui. Les moins mal disposés ont prétendu que la ville de Fribourg seule pouvait se féliciter et se réjouir de sa fondation, dont elle était seule matériellement et intellectuellement appelée à bénéficier, au détriment de l'ensemble du canton écrasé par les charges d'une œuvre trop lourde pour lui.

Les populations fribourgeoises, dans leur grande majorité, ont su comprendre, au contraire, combien la création d'une université dans notre canton avait d'importance et de portée, au point de vue politique comme au point de vue social, au point de vue religieux comme au point de vue économique.

Elles bénissent encore le geste enthousiaste, plein de ferveur patriotique, par lequel notre petit parlement de paysans a su s'imposer un jour des sacrifices considérables et prolongés, pour élever sur la terre fribourgeoise un monument à la science, à la haute culture intellectuelle. Nos députés eurent ce jour-là l'âme des grands ancêtres qui, dans un élan d'idéal, ne craignaient pas, eux, de s'imposer des fardeaux très lourds pour bâtir dans nos villes ces

magnifiques églises, disproportionnées d'avec l'importance et les ressources de notre petit pays et qui sont, aujourd'hui encore, la parure et l'orgueil de nos cités.

Regardez là-bas à l'horizon, vers Fribourg, et vous verrez s'élever dans un jet poussant, au-dessus des toits mouvementés, la belle tour de Saint-Nicolas qui dresse fièrement dans le ciel sa couronne de clochetons ajourés.

Au moment où cet édifice se construisait, Fribourg n'était pas une ville bien riche et bien puissante, elle était incertaine de son avenir politique, harcelée par sa rivale bernoise, menacée de bien des vicissitudes et elle élevait pierre à pierre, toujours plus haut, la plus haute tour du pays, qu'elle voulait plus haute encore, car elle n'est pas finie notre tour, il lui manque les soixante pieds de sa flèche !

Il y avait peut-être alors dans la communauté citadine des gens hargneux et timorés qui disaient : «tout cela va coûter bien cher, ne saurait-on se contenter d'un tout petit clocher et d'une toute petite cloche, au lieu de cette montagne de pierres entassées ?»

Mais je n'ai pas besoin d'aller chercher au dehors une comparaison pour illustrer ma thèse; je m'agenouillais tout à l'heure sous les élégantes voûtes de votre église paroissiale et je mêlais à ma prière un secret hommage à l'esprit des anciens Romontois, citoyens d'une cité étroite et paisible, qui savaient élever à Dieu, à la patrie, de tels monuments. Ils étaient peut-être fous aux yeux des utilitaristes d'alors, mais leur folie demeure leur honneur à travers les siècles, et fait encore vibrer nos cœurs d'émotion et de reconnaissance.

Oui certes, j'en conviens, rien de grand ne s'est fait sans un peu de folie, mais cette folie n'est point si folle, elle s'appelle l'orgueil de la race, l'audace patriotique, la confiance indéfectible dans l'avenir, et l'avenir la justifie !

Comme l'a si bien écrit M. Emile Faguet de l'Académie française, dans un de ses plus récents ouvrages : «Un peuple prend conscience de lui par la vue constante des belles œuvres qui ont été faites par les gens de la même race et de la même nationalité que lui.»

«Tous les peuples patriotes ont voulu que la patrie éclatât pour ainsi dire dans des monuments grandioses et splendides par où elle se perpétuait dans le souvenir des hommes; ils ont voulu agir dans le sens national et au profit

du sentiment national: les Parthénon sont des victoires au même titre que les Salamine.»

Le peuple fribourgeois s'est retrouvé avoir, pour édifier son Université, l'âme même des constructeurs de cathédrales, cet élan qui les emportait à faire de grandes et belles choses dont les âges futurs profiteraient. Et tout en étant mystique, il a été en même temps pratique, sachant comprendre qu'à notre époque, un établissement d'instruction supérieure serait une armature et un soutien, un stimulant de toutes les énergies, et la clé du progrès dans tous les domaines.

Les hautes études sont, avec raison, considérées comme les sources de la noblesse intellectuelle d'un peuple. Elles l'élèvent au-dessus d'un utilitarisme trop grossier, elles maintiennent en lui le culte d'un idéal supérieur, tout en vivifiant, comme une source de chaleur et de vie, toutes les manifestations de l'activité publique.

Tous nos cantons de la Suisse romande se sont dotés, peu à peu, sauf le Valais, d'une Université parce qu'ils ont vu en elle une manifestation et un renfort de la souveraineté cantonale, un rempart et un aliment pour les institutions publiques. Et c'est à ce titre que la fondation d'une Université est toujours un grand acte politique, dont la portée se prolonge bien au-delà de l'horizon perceptible à la génération présente.

Notre Université est encore trop jeune pour que son rôle puisse se dessiner bien nettement; elle a traversé, dans cette première période de son existence, les vicissitudes inséparables de tous les débuts, elle en est encore - si je puis m'exprimer ainsi sans irrévérence - à cet âge ingrat où l'on a les charges sans avoir tous les bénéfices.

Et cependant, Messieurs, il est impossible à un homme de bonne foi de ne pas reconnaître tous les bienfaits que nous a déjà valus l'Université de Fribourg; elle a sorti notre petit canton de l'ombre que projetaient sur lui de plus puissants voisins, et fait rayonner son nom; elle a précipité une foule d'autres créations qui profitent de sa lumière; elle a appris à l'étranger le chemin de notre petite patrie fribourgeoise que Victor Tissot rangeait encore naguère dans la Suisse inconnue.

Mais tous ces avantages ne sont rien à côté des facilités qu'elle donne aux enfants du pays d'arriver à la haute culture intellectuelle, pour ainsi dire sans

dépenses, sans s'éloigner, sans se déraciner, sans perdre le contact essentiel avec nos mœurs, notre esprit, notre mentalité régionale.

Ce fruit d'or de la science, dont la conquête est ailleurs si ardue, elle le place à la portée de toutes nos mains fribourgeoises, mettant ainsi notre pays à même d'avoir ce qui lui manquait : des écrivains pour retracer son histoire et faire revivre ses légendes et ses coutumes, des poètes pour le chanter, des savants pour utiliser ses ressources, des philosophes pour le défendre contre la marée montante des doctrines utopiques ou perverses.

Nos cantons suisses, et spécialement nos cantons romands, sont particulièrement exposés à subir les dangereux effets des importations étrangères dont ils sont tributaires dans tant de domaines. Ils ont besoin, par réaction, d'entretenir chez eux un foyer d'esprit national, ils le font par l'école, mais l'école a besoin, à son tour, d'être soutenue, encadrée, vivifiée par un établissement d'instruction supérieure où l'on explore les origines, où l'on réagit sur les idées, où l'on prépare la matière radioactive qui influera sur toute la production littéraire et scientifique.

On m'objectera peut-être ici que l'Université de Fribourg se pique d'être internationale, que la plupart de ses professeurs sont des étrangers au pays, et que par conséquent l'intérêt fribourgeois, l'esprit fribourgeois, la mentalité fribourgeoise n'ont pas grand-chose à espérer d'elle.

C'est là une erreur d'optique dans laquelle ne sauraient tomber les clairvoyants. Insensiblement mais sûrement les liens qui unissent Fribourg et l'Université se resserrent tous les jours et c'est pour les nouer plus fortement encore que nous sommes ici.

Du reste, combien parmi ces professeurs qu'on nomme étrangers se sont déjà livrés à des travaux qui nous intéressent directement, dans le domaine de l'histoire, comme dans celui de l'archéologie, dans le domaine des sciences naturelles comme dans celui des lettres et de la jurisprudence. Il faudrait joindre à tous ces travaux personnels des professeurs, les thèses des étudiants consacrées, sous l'inspiration de leurs maîtres, à des sujets concernant Fribourg.

Nous devons mettre encore à l'actif de l'Université le réveil fécond d'une quantité de nos sociétés, savantes et artistiques; c'est également à l'ambiance qu'elle a développée que nous devons la naissance de tout un

mouvement littéraire qui s'affirme par les productions d'une foule de jeunes hommes dont le nom commence à être connu au-delà de nos frontières.

Vous parlerai-je de l'action de l'Université sur notre presse, sur toutes nos publications? Elle n'est pas assez ancienne pour avoir pénétré par ses élèves dans une foule de fonctions qui gagneront demain à être occupées par des personnalités ayant reçu chez nous la formation académique, qui sait, en outre, si bientôt il ne sortira pas des laboratoires de Pérrolles une découverte merveilleuse, capable de susciter une industrie nouvelle qui nous enrichira? Il est bon de se souvenir dans un pays agricole comme le nôtre, suivant le mot d'un illustre ministre belge «que la haute culture scientifique vivifie toutes les cultures pratiques».

Une certaine pédagogie a mis à la mode depuis quelques années l'éducation strictement utilitaire et cela nous a valu ce qu'il a été convenu d'appeler : l'ère des primaires, c'est-à-dire celle de la science incomplète et de l'éducation amputée.

Aujourd'hui on s'aperçoit qu'on a fait fausse route et on tend de plus en plus à revenir, d'une part à un meilleur enseignement professionnel pour l'ensemble des individus selon les aptitudes et les milieux, selon les besoins et les conditions, et d'autre part, à une culture plus élevée et plus générale pour l'élite.

On s'est aperçu qu'en éloignant des Belles lettres, de la Philosophie, de l'Histoire, une quantité d'hommes appelés à diriger les autres, comme ingénieurs, comme chefs d'usines, comme hommes d'affaires, on en arrivait à un affaiblissement général des forces vives des nations, à une régression de l'esprit public, au *krach* du langage maternel, à une décadence intellectuelle.

Aussi, maintenant des voix s'élèvent nombreuses, en France et partout, pour demander le retour à une formation supérieure plus générale et moins strictement technique de ceux qui veulent embrasser certaines carrières.

Ce nouveau courant deviendra irrésistible, car il a pour lui la logique, la raison et l'intérêt supérieur de l'Etat.

Aussi les temps ne sont pas loin où, pour sélectionner les candidats à certains emplois qu'il faudra relever, on leur demandera d'être non seulement des bacheliers, mais des docteurs.

Et alors, les pays qui comme le nôtre sont dotés d'Universités réellement populaires, d'un accès facile et peu onéreux, recueilleront le prix de leurs sacrifices et la moisson de leurs semailles.

En dehors de toutes ces considérations et seulement par l'atmosphère qu'elles dégagent, les Universités sont un piédestal pour un pays, elles le relèvent et le rehaussent et cela est surtout vrai dans nos cantons suisses où une institution de ce genre acquiert une importance active, d'autant plus grande que le cadre territorial où elle est située est de dimension plus restreinte.

Cela est surtout vrai pour le canton de Fribourg, situé entre les deux grands cantons de Berne et de Vaud, et menacé par la puissance attractive de cités voisines, Lausanne et Berne, qui seront, dans cinquante ans, les plus peuplées de la Confédération.

L'Université constitue pour le pays de Fribourg une force centripète qui équilibre un peu les courants dont nous sommes traversés et qui nous eussent été tous défavorables sans sa création. L'Université, du reste, a dès aujourd'hui cause gagnée, et ses plus ardents détracteurs sont les premiers à profiter de ses services.

Nul ne voudrait enlever à notre canton la belle couronne fleurie de ses facultés vivantes, et c'est l'espoir de tous de voir bientôt la Faculté de médecine devenir à son tour une source de mouvement, de progrès et de prospérité, une source de justice sociale et d'entraide fraternelle par les établissements hospitaliers dont elle s'entourera.

L'Université de Fribourg est une Université d'Etat, mais elle est aussi l'Université du Peuple, et les représentants de la nation n'auraient peut-être pas eu les témérités qu'on leur reproche parfois, s'ils ne s'étaient pas sentis, dans l'établissement d'une œuvre grandiose et difficile, soutenus, aidés, encouragés, portés, par les masses profondes de la population.

C'est pour que le peuple, pour que les citoyens, pris individuellement, puissent manifester leur sympathie à l'Université et lui prêter un concours efficace, que la *Société Académique* a été fondée. Je n'aime pas beaucoup ce nom de *Société Académique*, de *Hochschulverein*, parce qu'il ne dit pas assez clairement le but de l'association dans laquelle nous désirerions enrôler beaucoup d'entre vous et qui devrait compter dans le canton de Fribourg des milliers de membres.

A cette dénomination ambiguë, je préférerais celle de *Société des Amis de l'Université* qui exprime nettement le but que nous poursuivons : grouper tous ceux qui s'intéressent à notre *Alma mater* afin d'augmenter les ressources de celle-ci, afin d'ajouter, si je puis m'exprimer ainsi, aux lignes de son architecture officielle, une ornementation qui soit un hommage, une parure et un enrichissement.

La *Société Académique* fribourgeoise est une œuvre de la Société des étudiants suisses, et cette association, en prenant cette initiative, a voulu manifester sa gratitude envers un canton qui comblait enfin les espoirs longtemps déçus des catholiques suisses.

Cinq anciens présidents centraux réunis à Fribourg en 1891 sous la présidence du Dr Antoine Augustin en jetèrent les bases. Et c'est une joie et un honneur pour moi d'avoir été appelé à participer à cette initiative généreuse.

Toutes les Universités suisses ont été successivement soutenues par une organisation analogue à la nôtre, il est seulement regrettable de constater que, dans certains cantons, les citoyens ont profité avec plus d'élan que chez nous du moyen qui leur était donné d'aider pratiquement au succès d'une œuvre éminemment nationale.

Le but des Sociétés académiques est très vaste. Il comprend la création de chaires et de bourses, l'organisation de voyages d'études, l'allocation de subsides pour des recherches scientifiques, l'achat d'instruments, l'enrichissement des collections, l'extension des bibliothèques et la fondation même d'instituts spéciaux en faveur de telle ou telle faculté.

Les ménages les plus aisés sont heureux de recevoir de temps en temps des cadeaux qui ornent le salon, facilitent un voyage, permettent une amélioration qu'on ne peut s'accorder sur le budget habituel. Nos ménages universitaires ont un budget très serré, bien des choses manquent dans la maison et c'est alors que la *Société Académique* peut, selon les ressources dont elle dispose, combler des lacunes et hâter le progrès.

On a dit souvent, avec raison, que le superflu est le plus nécessaire, cela est surtout vrai quand ce superflu maintient une famille à son rang social et l'empêche de déchoir au milieu de ses pairs. La Société académique de Bâle a pu réaliser de grandes choses. Elle a fondé plusieurs chaires, érigé l'Institut anatomique, ceux de physique et de chimie et cela ne l'a pas empêchée de

donner 400'000 fr. à la bibliothèque. Par cet arrosage régulier de subsides financiers elle a amené ce magnifique épanouissement de l'Université de Bâle qui plonge ainsi ses racines dans les entrailles même de la population citadine, devenue une intelligente collaboratrice de l'œuvre officielle.

Plus modeste, la *Société Académique* fribourgeoise a jusqu'à présent concentré ses efforts en faveur de la Bibliothèque universitaire et cantonale. Elle a également constitué un fond de réserves pour parer à des besoins futurs.

Le peuple fribourgeois peut être fier de sa bibliothèque, non seulement du bâtiment neuf, petit palais, qui allonge ses délicates lignes dans un des quartiers du nouveau Fribourg, mais encore des richesses livresques entassées là et rangées aujourd'hui selon les méthodes les plus scientifiques et les plus modernes.

Une grande bibliothèque est pour tous les pays un principe de vie, un élément essentiel d'activité dans tous les domaines, et cela est surtout vrai de la Bibliothèque cantonale fribourgeoise dont l'accès et l'usage sont devenus si faciles et si agréables. Le peuple des Etats-Unis attache une si grande importance aux bibliothèques, qu'il a créé pour elles un impôt spécial le *Pennytax* qui vient s'ajouter aux contributions ordinaires des citoyens.

Concrétisant en peu de mots une haute pensée, M. Emile Faguet a pu écrire cette belle parole : « Une bibliothèque, un musée est une fête nationale permanente ». Et cela est parfaitement exact, car si le musée recueille les anciens trophées, glorieux souvenirs des jours vécus par les ancêtres, témoins ou instruments de leurs luttes et de leurs victoires, les bibliothèques, elles, sont le conservatoire de tout ce qui a été écrit sur le pays, pour le pays ou par les enfants du pays. Elle prodigue infatigablement à ceux qui veulent puiser à leurs sources, de grands enseignements, de réconfortants exemples, de précieux encouragements au travail et à l'action.

La bibliothèque contribue à maintenir vivace dans un peuple l'amour de ses traditions et de ses coutumes, elle est un temple pour le culte du passé, et les in-folio poudreux, les manuscrits rongés, lourds d'Histoire, sont des autels d'où s'échappe, divine et claire, la flamme de l'idéal national.

L'amour du passé, conscient et raisonné, basé sur les études et les recherches, est une source de patriotisme et il n'y a pas de mot plus patriotique que celui de Tite-Live lisant les vieilles chroniques de son pays et disant : *Vetus fit animus meus*.

C'est pour cela que l'histoire proprement dite, que l'histoire littéraire comme l'histoire de l'art, sont des aliments si forts et des ferments si puissants de patriotisme, comme nous l'indique le mot de Tite-Live que je citais tout à l'heure.

Un peuple patriotique est un peuple qui sait l'histoire de son pays et qui aime à la lire, à la relire et à s'en pénétrer : « On ajoute à l'énergie nationale, dit M. Larisse de l'Académie française, quand on donne à un peuple l'orgueil de son histoire. »

Notre bibliothèque cantonale, constituée par les bibliothèques de nos anciens couvents, par celles de plusieurs de nos familles historiques et par les collections de nos historiens patiemment rassemblées, est le véritable sanctuaire de notre histoire fribourgeoise et c'est pourquoi nous devons l'aimer et nous réjouir de tout ce que l'on fait pour elle.

Un illustre professeur allemand a pu écrire : « qu'une Université peut plus facilement se passer de professeurs que de bibliothèque. »

Il a voulu montrer par ces paroles que les études universitaires sont surtout faites de recherches et de travaux personnels. Les cours doivent servir à conduire l'étudiant parmi les livres où, dans un tête-à-tête studieux avec eux, il leur arrachera l'étincelle qui illuminera ses propres productions.

Il faut des livres pour avoir des livres, il faut des livres pour avoir des hommes, il faut des livres pour avoir la force, la lumière et la vie !

Et il n'y en aura jamais assez, car un pauvre bouquin ignoré et méconnu peut devenir un jour l'élément déterminateur d'une grande œuvre ou d'un grand enseignement !

La Société académique fribourgeoise a soutenu et soutiendra encore la bibliothèque, mais elle élargira son programme protecteur dès que ses ressources le lui permettront.

Rendez-la riche pour qu'elle puisse être généreuse !

Au nom de son Comité actuellement présidé par le Landammann de Reding dont nous saluons, avec joie, la présence au milieu de nous, je viens vous inviter chaleureusement à vous inscrire dans la liste de ses membres.

Chacun peut nous apporter son obole modeste, nous demandons cinq francs par an mais nous ne refusons pas davantage. Notre porte est ouverte à tous,

aux Messieurs comme aux Dames; une œuvre comme la nôtre ne vaut que par le nombre de ses souscripteurs et de ses adhérents.

La Société Académique admet des membres fondateurs qui se libèrent vis-à-vis d'elle par le don d'une somme d'au moins 100 fr. payée une fois pour toutes.

Les associations civiles et religieuses, les municipalités, les communautés paroissiales, etc., peuvent s'inscrire dans ses registres comme donatrices collectives et toutes les sociétés du canton de Fribourg, qui ont un but élevé, se devraient à elles-mêmes de s'affilier à la Société Académique. Elles affirmeraient ainsi l'intérêt qu'elles ont toutes pour la grande œuvre universitaire fribourgeoise.

Et maintenant, Messieurs, excusez-moi de terminer cet exposé en vous demandant de l'argent, j'espère avoir réussi à vous montrer que votre geste généreux sera avant tout un geste patriotique inspiré par l'amour du pays, par votre ardent désir de voir la patrie fribourgeoise toujours plus forte, plus prospère et mieux servie.

ANNEXE IV

La bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (Suisse)

par Max de Diesbach, texte tiré du XIVème rapport d'activité 1906-1907

En créant l'Université, le peuple fribourgeois et son gouvernement ont pris l'obligation d'instituer et de développer les établissements corollaires - je devrais dire principaux - de l'enseignement. Il y a quelques années, dans une cérémonie académique, le Recteur de l'Université de Paris disait aux étudiants: «Messieurs, vous voyez vos professeurs dans cette assemblée, mais le principal d'entre eux n'est pas ici : c'est la Bibliothèque, elle vous procurera le fond le plus solide et le plus complet de vos connaissances.»

Ces paroles sont vraies, l'enseignement écrit est l'égal de l'enseignement oral. De même qu'il faut des professeurs pour l'enseignement oral, il faut des livres pour l'enseignement écrit, et des livres facilement accessibles.

Lors de la fondation de l'Université, en 1889, on se contenta d'adjoindre à la Bibliothèque cantonale une nouvelle section qui porta le nom de Bibliothèque de l'Université. La Bibliothèque cantonale fut formée, en 1848, des collections appartenant au Collège Saint-Michel, aux Jésuites et à plusieurs couvents supprimés à cette époque; en 1889, elle comptait environ 40'000 volumes. Dès lors, le nombre des livres s'est accru dans des proportions très notables. Dans ces conditions, les locaux devinrent rapidement trop petits et ils ne répondirent plus aux exigences nouvelles. Toutes les places disponibles, les plus petits recoins, furent utilisés, mais c'était encore insuffisant, une partie des livres dut être entassée sans ordre dans une maison voisine, où de nombreuses caisses attendent d'être déballées. Cet état de choses est nuisible au classement et à une bonne organisation de la Bibliothèque; aussi les préposés à la garde des livres, MM. Gremaud et Holder, adressèrent-ils des appels pressants et désolés à l'administration cantonale, en la priant de remédier aux inconvénients signalés.

Le Conseil d'Etat entendit ces plaintes, mais il estima qu'il importait, avant tout, de fonder et d'affermir l'Université elle-même, les installations provisoires au début devraient, peu à peu, se développer normalement.

Enfin, profitant d'une occasion favorable, le Conseil d'Etat acheta les immeubles Winkler et les terrains adjacents, situés à proximité de l'Université et du Collège, pour y construire la Bibliothèque. Dans sa séance du 5 mai 1905, le Grand Conseil a ratifié l'opération. C'était le premier jalon posé en vue de la réalisation d'une œuvre reconnue nécessaire.

En vue de la construction du futur édifice, l'Administration des Travaux publics et la Direction de la Bibliothèque examinèrent divers problèmes très importants tels que le système à adopter, l'étendue et la contenance des bâtiments, la disposition des locaux, leur aménagement, le chauffage et l'éclairage.

Pour le système, on adopta sans hésitation celui dit «des magasins». Etant donné que dans toute bibliothèque, l'espace doit être parcimonieusement économisé, on supprime les grands vides, les salles somptueuses ornées de colonnes et de dorures des anciennes bibliothèques; le bâtiment est divisé en plusieurs étages très bas, d'une hauteur de 2.10 m. à 2.50 m., ce qui permet d'atteindre, sans échelle ni escabeau, les livres placés sur les rayons les plus élevés des étagères; ces casiers sont aussi rapprochés que possible les uns des autres, de façon à ne laisser que la place nécessaire pour passer. Les salles de lecture, les bureaux et les locaux de service reçoivent des dimensions plus spacieuses; bien que placés dans le même bâtiment, ils sont complètement séparés des magasins. Ce système est généralement adopté actuellement, surtout en Allemagne. En Suisse, la Bibliothèque de l'Université de Bâle est une adaptation des plus réussies de ce genre.

La Direction des Travaux publics a fait mettre à l'étude le projet de construction, en ouvrant un concours international dont les conditions étaient réglées par un programme. Le concours a été clos le 30 septembre 1906. Le jury d'examen, présidé par M. Cardinaux, directeur des Travaux publics, et composé de MM. Euting, conseiller intime et directeur de la Bibliothèque de l'Université de Strasbourg; Hermann Escher, directeur de la Bibliothèque de la Ville de Zurich; de Mülinen, directeur de la Bibliothèque de la Ville de Berne; Moser, architecte et professeur à Karlsruhe; Camoletti, architecte à Genève; de Diesbach, bibliothécaire à Fribourg, s'est réuni le 18 et 19 décembre 1906. Après avoir posé les principes fondamentaux et fixé les conditions à exiger des concurrents, le jury a examiné les vingt-et-un projets présentés; un crédit de cinq mille francs était mis à sa disposition pour primer

les meilleurs travaux; il a décerné le premier prix (2'500 fr.) à MM. Bracher et Widmer, architectes à Berne: le deuxième prix (l'500 fr.) à M. Alphonse Andrey, architecte à Fribourg, et le troisième, ex aequo, à MM. Teissière et Clément, architectes à Paris et M. Vetterli, architecte à Bâle, à chacun 500 fr.

Le Conseil d'Etat a ratifié ces opérations en approuvant le projet de MM. Bracher et Widmer, qui ont été chargés de l'élaboration des plans définitifs; afin d'avoir un représentant sur place, ils se sont associés M. Léon Hertling, architecte à Fribourg.

Voyons si les différentes conditions posées par les spécialistes ont été observées.

L'emplacement est favorable par sa situation centrale, à proximité immédiate de l'Université, du Séminaire, du Collège et des principaux établissements d'instruction. Le lieu est tranquille, à l'abri du bruit; l'orientation est bonne, les magasins ne sont pas exposés au grand soleil qui détériore les livres.

Les bâtiments comprennent deux sections : à l'ouest, les bureaux, locaux de service et salles de lecture; au sud-est, les magasins. Le premier de ces corps principaux a reçu ses dimensions définitives; il est suffisant pour répondre aux besoins pendant une longue série d'années; il ne pourra pas être agrandi ultérieurement, sauf, peut-être, par l'adjonction d'un pavillon du côté de l'Avenue de Rome. Les magasins, au contraire, ne seront pas, dès l'abord, entièrement construits. Une aile à peu près égale à celle du projet pourra être édiflée ultérieurement. Le terrain a été acheté et réservé dans ce but, mais il ne sera pas nécessaire de démolir avant un grand nombre d'années les immeubles qui s'y trouvent.

L'architecture du bâtiment, quoique simple, n'est cependant pas sans caractère; elle correspond à la destination et à l'importance de l'édifice. Le style est le Louis XV et le Louis XVI adapté à nos constructions suisses. On trouve des réminiscences de ce genre dans les maisons de Berne; à Fribourg même, nous en avons des modèles forts réussis.

Comme nous l'avons vu, l'édifice est divisé en deux sections.

La première comporte :

a) Le sous-sol où se trouvent les locaux destinés à recevoir les appareils de chauffage;

b) L'entresol comprenant l'appartement du concierge, un petit atelier de reliure, des dépôts et une chambre noire pour photographes.

c) Le rez-de-chaussée contenant : un grand hall d'entrée, une loge pour le concierge, une grande salle de lecture pour quatre-vingt-quatre personnes, avec vestiaire, une salle pour les revues, une salle pour les gravures et les cartes, une salle de catalogue, un local pour la distribution; un bureau pour le directeur, un pour l'adjoint ainsi que quatre autres bureaux.

La seconde section renferme : Les magasins qui comprendront six étages hauts de 2 m. 30, reliés par des escaliers et des ascenseurs. Un des étages contiendra une salle à l'abri du feu pour la conservation des manuscrits et de notre belle collection d'incunables.

La Bibliothèque cantonale et universitaire compte actuellement environ 130'000 volumes, en y ajoutant les livres de la Bibliothèque de la Société économique, qui seront placés dans le même local, une partie des bibliothèques de séminaires, nous arrivons à 200'000 volumes. Comptant l'accroissement annuel à 6'000 volumes et en admettant que l'on puisse, en cas de nécessité, employer les galetas, qui sont très vastes, pour y loger les livres, nous pouvons admettre que les locaux actuels seraient suffisants pour une période d'environ quarante ans.

Dans sa séance du 10 mai 1907, le Grand Conseil du canton de Fribourg a ratifié les plans définitifs et les devis, s'élevant à la somme de 700'000 fr., présentés par le Conseil d'Etat et il a voté les crédits nécessaires en vue de leur exécution. Dans cette somme, le coût des terrains n'est pas compris.

La dépense est importante en regard des ressources limitées dont on dispose, mais, dans cette circonstance, le peuple fribourgeois n'a pas hésité à donner, par l'entremise de ses mandataires, une nouvelle preuve de son attachement à l'Université.

La Bibliothèque rendra aussi de grands services au public de la Ville et du Canton de Fribourg. Jusqu'ici les locaux insuffisants et défectueux ne facilitaient pas l'étude et la lecture : Il fait bon vivre dans la cité des livres, mais encore faut-il y être confortablement installé. La nouvelle Bibliothèque deviendra un centre d'études qui contribuera grandement au développement intellectuel du canton de Fribourg et de son Université.

La bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (Suisse)

par Max de Diesbach, texte tiré du XVIIème rapport 1909-1910

Dans le XIVème rapport de la Société académique, nous avons donné un aperçu sur l'œuvre de la construction de la Bibliothèque cantonale et universitaire. Nous avons spécialement parlé des préliminaires, soit des vœux émis par les anciens bibliothécaires, des études entreprises, de l'achat du terrain, de la mise au concours des plans, du prononcé du jury et de la ratification de ces opérations par le Grand Conseil.

Après avoir passé à l'exécution de ces projets, nous venons vous donner quelques renseignements sur la seconde période, celle de la construction de l'édifice, et sur le transfert de nos livres, lorsque nous avons quitté l'ancienne bibliothèque du Collège Saint-Michel pour entrer dans les nouveaux locaux.

L'édifice est composé de deux corps de bâtiment : le bâtiment de l'administration, renfermant les bureaux et les salles de lecture accessibles au public et le bâtiment des magasins, où sont déposés les livres.

Le bâtiment d'administration couvre une surface de l'234 mètres carrés; les magasins occupent une superficie de 645 mètres carrés; au total : 1'879 mètres carrés.

Quant au cube de la construction depuis le sol à la corniche, il est de 13'570 mètres cubes pour le bâtiment d'administration et de 9'660 mètres cubes pour les magasins.

Le coût de l'édifice, compté au mètre cube, est de 32 fr., en ce qui concerne le bâtiment administratif, mobilier compris, et de 22 fr. en ce qui concerne les magasins, étagères non comprises (avec les étagères, 30 fr.). Ce prix est entendu de l'édifice achevé, avec les clôtures, les cours, les jardins et les trottoirs.

L'édifice a été construit avec des matériaux de provenance fribourgeoise et le travail a été confié à des artisans du pays. Des fournitures spéciales ont dû être commandées au dehors : ainsi les aspirateurs de poussière, les horloges électriques; une partie des décors ont été exécutés par des spécialistes non fribourgeois.

La maçonnerie des façades est en pierre d'Arvel, pour le socle, et en molasse de Fribourg et du Gibloux; la pierre d'Arvel s'harmonise bien avec la molasse.

Tout l'intérieur est en béton armé : planchers, sommiers, piliers et coupes. Le plafond de la grande coupole de la salle de lecture qui est d'un dessin gracieux et léger, est suspendu aux nervures, qui sont invisibles, au lieu de reposer sur elles. Les lampes électriques à arc, pour l'éclairage de la salle de lecture, sont dissimulées au-dessus du plafond qui laisse passer la lumière adoucie à travers un vitrage dépoli.

Le mobilier de la salle de lecture, très confortable, et d'une sobre distinction, a été fait par l'atelier de menuiserie des Eaux et Forêts. Le reste de la menuiserie qui est un décor d'un goût parfait est l'œuvre de maîtres d'état de la ville.

L'édifice est pourvu d'installations de chauffage central à eau chaude, pour le bâtiment d'administration, et à vapeur pour les magasins. La température des salles et des bureaux doit pouvoir atteindre 18° par 20° de froid extérieur; celle des magasins 12°. C'est la fabrique de machines de Fribourg qui a fait les installations de chauffage.

La salle de lecture s'aère naturellement par des cheminées de ventilation invisiblement aménagées; en cas de besoin, un ventilateur électrique active l'aération. Le balai n'a rien à faire dans le nouvel édifice, il est remplacé par des appareils aspirateurs très puissants qui avalent la poussière.

ANNEXE V

Statuts de la Fondation pour le développement de l'Université de Fribourg, 1935

§ 1. *But.* - La «Fondation pour le développement de l'Université de Fribourg» est une fondation créée par l'Association des Amis de l'Université de Fribourg, conformément à ses statuts (§ 1).

Elle a pour but de soutenir financièrement le développement de l'Université par l'Etat de Fribourg.

En tout premier lieu elle s'efforcera d'aider à la construction de nouveaux bâtiments universitaires et à la création d'une chaire d'anatomie.

La fondation a le caractère d'une institution de droit public au sens des art. 59 C.C.S. et 27 de la loi fribourgeoise d'application, ce conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat de Fribourg du 9 avril 1935.

§ 2. **Administration.** — La fondation est administrée par un comité de cinq membres.

Sont membres du comité :

1. Le Directeur de l'Instruction publique du canton de Fribourg
2. Trois membres du Comité de l'Association des Amis de l'Université, désignés par ce comité pour chaque période de trois ans
3. Un délégué de l'Université, désigné pour trois ans par le Sénat académique

§ 3. **Patrimoine de la fondation.** — La fortune de la fondation est constituée:

1. Par le produit de la collecte annuelle ordonnée en faveur de l'Université par Nosseigneurs les Evêques suisses
2. Par les fonds spéciaux constitués par l'Association des Amis de l'Université en faveur des bâtiments universitaires et de la chaire d'anatomie pour autant que l'assemblée générale de cette Association en aura décidé l'attribution
3. Par les autres versements de l'Association des Amis de l'Université
4. Par d'autres ressources éventuelles.

§ 4. **Administration et affectation du patrimoine.** - Le comité pourvoit à l'administration de la fortune.

Il peut disposer de la totalité de ladite fortune et engager la fondation.

Le président et un membre du comité ont collectivement la signature vis-à-vis des tiers.

§ 5. **Modification des statuts.** L'organisation de la fondation (art. 2-4) peut être modifiée par décision unanime du comité, ratifiée par le comité de l'Association des Amis de l'Université.

§ 6. **Liquidation.** — Si la fondation devait être dissoute, le patrimoine fera retour à l'Association des Amis de l'Université, conformément à l'art. 13 de ses statuts.

Les membres actuels du comité sont : 1. M. J. Piller, directeur de l'Instruction publique; Fribourg; 2. R. P. Hilarin Felder, O. Cap.; M. A. Siegwart, professeur; M. L. Weber, professeur, tous trois à Fribourg; 3. R. P. G. Manser, O. P., professeur, Fribourg. MM. Piller et Siegwart ont collectivement la signature vis-à-vis des tiers.

ANNEXE VI

Le financement des constructions universitaires

En date du 20 octobre 1942, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a adressé au Grand Conseil un message concernant le financement des constructions universitaires. On y trouve les indications suivantes :

Aujourd'hui, la période des constructions est terminée. La Fondation pour le développement de l'Université nous a présenté un rapport sur l'œuvre effectuée. L'ensemble des travaux se rapportant à ces constructions (Pérolles et Miséricorde), y compris les frais d'aménagements extérieurs, représentera une dépense totale de 7'300'000 fr. Les constructions de Miséricorde sont comprises dans cette somme pour un montant de 5'700'000 francs.

La Fondation pour le développement de l'Université a fait face jusqu'ici à ces dépenses par les moyens suivants :

Subsides de chômage du canton, 825'000 fr. Subsides de la Confédération, 825'800 fr. Subsides de la ville de Fribourg, 331'513 fr. 80. Fondations et Hochschulverein, 514'184 fr. 20. Dons, 561'776 fr. 55. Produit de la collecte, 505'304 fr. 56. Produit de la vente du Lycée, 320'000 fr. Divers, 46'329 fr. 35.

Au total, le découvert s'élevait, au 31 août 1942, à 2'235'901 fr. 11. Il y a lieu d'ajouter à cette somme le montant nécessaire au paiement du solde des factures relatives aux constructions de Miséricorde, dont le chiffre peut être arrêté avec certitude à 1'130'000 fr., plus 100'000 fr. pour intérêts et frais, de telle sorte que la dette à la charge de la Fondation atteindra, pour l'ensemble des constructions, en chiffres ronds, 3'469'000 fr.

La Fondation sollicite du Grand Conseil la remise du solde de l'avance que la Trésorerie d'Etat avait été autorisée à lui faire par décret du 22 novembre 1939, solde s'élevant à ce jour à 1'900'000 fr. et prélevé, comme l'on sait, sur le bénéfice de la dévaluation du franc.

Dans sa séance du 13 novembre, le Grand Conseil du canton de Fribourg a voté par 76 voix sans opposition, le groupe libéral-radical s'étant abstenu, le projet de décret suivant :

Article premier. - Il est fait abandon de la créance de 1,9 million, montant actuel du prêt consenti à l'Association des Amis de l'Université, par décret du 22 novembre 1939, ce sous réserve de la disposition de l'art. 2 dudit décret.

Art. 2 - Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui n'a pas de portée générale.

Avant la mise aux voix, M. Ernest Lorson, syndic de la ville de Fribourg, a lu au nom du groupe conservateur la déclaration suivante: Le groupe conservateur constate avec satisfaction l'heureux achèvement de la période des constructions universitaires qui, entreprises dans des circonstances difficiles, ont contribué d'une part, dans une période de dépression économique, à lutter efficacement contre le chômage et, d'autre part, à assurer l'avenir d'une institution qui est l'honneur et la gloire de notre démocratie.

Il voit dans l'Université l'expression de l'esprit de foi qui anime notre peuple et le moyen par excellence de conserver les valeurs qui sont le fondement même d'une civilisation chrétienne et qui seules peuvent garantir à notre pays et à l'humanité un avenir meilleur.

Il félicite le gouvernement et M. le conseiller d'Etat Piller d'avoir pu réaliser ces heureux développements dans des conditions financières aussi favorables. Il compte aussi pour l'avenir sur l'appui des catholiques suisses, afin que jamais l'Université ne voie son rayonnement compromis par des soucis d'ordre matériel et afin qu'elle soit toujours mieux à même de réaliser les espoirs mis en elle pour le progrès de la science et la diffusion de la vérité.

Interprète autorisé des sentiments de la très grande majorité du peuple fribourgeois, le groupe conservateur prie le Conseil d'Etat de continuer dès que les circonstances le permettront, à vouer sa sollicitude au problème du parachèvement de l'Université, nouvelle cathédrale de la vérité et de la foi.

ANNEXE VII

Considérations sur le Conseil de l'Université

Conférence de M. de Diesbach, professeur à l'Université, lors de l'assemblée générale de l'Association des Amis de l'Université de Fribourg du 7 mars 1950

En l'absence de notre président du Conseil universitaire, votre Haute Assemblée m'a chargé d'émettre quelques considérations sur ce nouvel organe qui a été créé, sur sa composition, son but, ses compétences et sur ses rapports avec l'Université et les organes qui s'y intéressent. Puisse ce court aperçu calmer certaines craintes, aplanir quelques divergences et favoriser le but commun, le bien de notre Université.

La convention passée entre Nosseigneurs les Evêques et le Gouvernement de Fribourg a provoqué, parmi ceux qui portent intérêt à notre Haute Ecole, quelquefois des craintes, quelquefois de simples réserves. D'aucuns y ont vu l'abandon du système créé par l'inoubliable Georges Python, de l'Université d'Etat au profit du système de l'Université catholique préconisée en son temps par le cardinal Mermillod. D'autres ont craint que l'institution d'un Conseil universitaire, qui cependant est prévu par les statuts, ne diminuât l'autorité soit du Gouvernement de Fribourg, soit des organes universitaires, Sénat, Facultés, Assemblée plénière. D'autres encore critiquaient le pouvoir donné à ce nouvel organe de disposer souverainement des ressources que les catholiques suisses mettent à sa disposition et d'autres, enfin, n'étaient pas d'accord avec la composition même du Conseil, jugeant que l'Université y est insuffisamment représentée puisqu'elle ne l'est officiellement que par son Recteur magnifique.

Avant de prendre position sur ces différentes objections, un tour d'horizon s'impose. Pour assurer la viabilité de la nouvelle Université, Georges Python créa un fonds par une habile conversion d'emprunt, fonds qui existe encore aujourd'hui; il créa la Banque d'Etat qui devait servir une rente au nouvel institut et, enfin, racheta dans d'excellentes conditions l'entreprise en faillite des Eaux et Forêts qui devint plus tard les Entreprises électriques. Il est à remarquer que, dans les commencements, les recettes provenant de cette

dernière opération devaient servir à la création et au développement de la Faculté des Sciences.

Si l'ensemble de ces ressources était modeste, il suffisait cependant à assurer le financement de la jeune institution, mais certaines tâches ne pouvaient être remplies par la seule voie budgétaire. Ce fut alors, en 1890, la création de la Société académique des Amis de l'Université.

Il ne m'appartient pas ici de donner le détail de tout ce que la nouvelle Société a fait pour l'Université. Sans elle, beaucoup de choses seraient restées irréalisables. Je cite deux chiffres : au cours des années, la Société a consacré à l'enrichissement de nos bibliothèques la belle somme de 150'000 fr. et les différentes fondations qu'elle a provoquées se montent à deux millions et demi.

La Société académique restait cependant limitée dans ses interventions par sa nature même. En effet, elle se recrute soit parmi les anciens élèves, soit parmi les catholiques suisses qui comprennent l'importance de notre Université catholique; elle ne s'adresse ainsi qu'à une élite qui, malgré une heureuse propagande, reste forcément restreinte quant à son nombre. Si elle a pu mettre chaque année de belles sommes à disposition, ces ressources sont actuellement insuffisantes.

Les traitements de nos professeurs ont toujours été très modestes et leur modicité a souvent entraîné des départs regrettables ou a empêché des engagements intéressants. Cet état de choses devint catastrophique par le renchérissement dû à la première guerre mondiale. Le réajustement des traitements par la loi de 1919 fut, il faut en convenir, insuffisant. La rigidité des classes admises à cette époque ne pouvait s'harmoniser avec les exigences d'un recrutement du corps enseignant qui doit dépasser les frontières cantonales et même nationales.

Mais une crise tout aussi grave menaçait notre Université, la crise des locaux. Fribourg fut alors bien inspiré en faisant appel à M. le juge fédéral Piller, déjà président de votre Association. Il prit, avec le dynamisme qu'on lui connaît, la barre d'une main ferme comme directeur de l'Instruction publique et fut un réalisateur merveilleux. C'est là également que la Société académique donna un appui énorme en mettant à la disposition des nouveaux bâtiments, de ses propres fonds, la belle somme de 350'000 fr., sans compter les 1'300'000.- de la quête de 1934-1948. La chimie, la botanique

furent agrandies ou construites, l'anatomie, depuis si longtemps désirée, devint une réalité et les bâtiments de Miséricorde furent un modèle du genre.

La crise était résolue. Les nombreux adversaires de M. Piller reconnaissent aujourd'hui qu'il a fait une œuvre heureuse qui serait à l'heure actuelle irréalisable et, si les démocraties sont ingrates autant que les potentats, l'histoire impartiale jugera de l'œuvre accomplie. Le titre de second fondateur de l'Université sera consacré par l'avenir quoi qu'en pensent des adversaires incorrigibles.

Si la question des locaux était élégamment résolue, la seconde guerre mondiale devait de nouveau, par son renchérissement, mettre en cause l'existence même de l'Université. Le canton de Fribourg dut augmenter ses prestations en ce qui concernait les traitements, mais cette nouvelle charge ne lui permettait pas de faire tout le nécessaire et il reste, malgré tout, des situations tragiques dans ce domaine. De plus, il n'y a plus que des crédits insuffisants et même ridicules pour les bibliothèques, les laboratoires et la recherche scientifique dans toutes les disciplines sans exception. Tout cela est nécessaire pour une institution comme la nôtre si elle veut tenir son rang. Devant cet état de choses, sur l'initiative d'hommes éminents et enthousiastes, la convention est née et, par le fait, le Conseil universitaire fut créé. Que la collecte dût produire plus de ressources, je crois que chacun est d'accord à ce sujet, mais le Conseil était-il nécessaire? Je réponds par l'affirmative. L'argent que l'on récolte est le don de l'ensemble des catholiques suisses, il est donc juste qu'ils aient un droit de regard par les délégués soit de Nosseigneurs les Evêques, soit de l'Association populaire catholique; les trois délégués du canton montrent bien que l'on ne veut pas toucher aux droits de Fribourg.

Mais le point le plus important est celui de ses compétences. Il ne faut pas oublier que le Conseil n'est qu'un organe *consultatif*. S'il peut donner son avis sur tout ce qui concerne l'Université, la décision reste aux autorités qui la possédaient déjà, Facultés, Sénat, Instruction publique, Conseil d'Etat. Je ne saurais assez insister sur ce point. Les institutions ne valent que ce que valent les hommes qui en font partie. Dans les deux séances que le Conseil a tenues jusqu'ici, tous les membres, sans exception, se rendaient parfaitement compte de leur tâche qui est d'aider et non point de créer des difficul-

tés. La décision a été prise de ne jamais recevoir ni plainte, ni suggestion directement, mais toujours par l'entremise des organes responsables, Sénat, Facultés, Instruction publique, en suivant la voie du service. Je crois que cette déclaration ferme rassurera ceux qui pourraient craindre une ingérence abusive du nouvel organe dans la vie interne de l'Université et dans ses prérogatives, qui restent intangibles.

Sans doute le Conseil universitaire a une compétence directe, celle de distribuer les sommes provenant de la collecte. Jusqu'ici ces revenus étaient remis à l'Association des Amis de l'Université qui les employait uniquement à amortir la dette qui pèse encore sur les bâtiments. On aurait pu se demander si, faisant abstraction du Conseil universitaire, il n'aurait pas été plus simple de charger l'Association de la distribution des subsides. Je crois qu'outre l'argument que le Conseil universitaire représente mieux l'ensemble des catholiques suisses, il faut aussi considérer que cette répartition, qui sera excessivement délicate, demande à être faite par un forum plus étendu que ne l'est le comité de l'Association et qu'elle n'est pas possible devant le forum trop vaste de l'Assemblée générale.

Mais alors, me dira-t-on, le rôle de l'Association est terminé. Je réponds que cela est faux; au contraire, il ne doit que s'activer encore plus. Marchant la main dans la main du Conseil où elle est représentée, l'Association doit l'aider dans ses conseils, de son expérience et de ses capacités. Elle est déjà chargée de la propagande qu'elle est beaucoup mieux à même de faire que le Conseil; quant à ses ressources propres, elle en disposera. Bien des fois le cas se présentera où le Conseil ne pourra pas dans un domaine ou dans un autre apporter l'aide efficace qu'on lui demandera. Ce sera alors à l'Association à combler cette déficience et à provoquer un heureux résultat.

On s'est demandé si la composition du Conseil ne devait pas encore être étendue et si les Facultés ne devraient pas y être représentées par un délégué. Il est alors à remarquer que ces délégués, de par leur mandat même, seraient tentés de présenter des revendications particulières intéressant uniquement leur Faculté. De ce fait, le principe même de la méthode de travail du Conseil, qui est de ne recevoir les rapports que des organes compétents, deviendrait caduc. Le fait que deux professeurs font partie du Conseil, mais non pas à titre de professeurs, ne doit pas inquiéter les Facultés. Je

crois que ces deux représentants ne feront pas une politique de clocher et sauront garder une sereine impartialité.

On a également craint que, par sa composition, le Conseil ne représentât pas assez l'élément latin ou romand, et que l'esprit romand serait en péril. Je ne veux pas ici me perdre dans le maquis des statistiques. Qu'il me soit permis de rappeler un seul fait. Dans sa première séance, le Conseil, usant de son droit de se compléter par deux membres, a choisi un représentant de la Suisse italienne et un représentant du Valais romand; il n'a donc certainement pas les noirs desseins que d'aucuns lui attribuent.

Souvent, dans la vie, on voit des hommes poursuivre le même but, mais, n'étant pas d'accord sur le chemin à suivre, leurs efforts restent stériles. Que cela ne soit pas le cas ici. Nous voulons tous que notre Université catholique vive et prospère; unissons nos efforts, Conseil, Sénat, Facultés, canton, Associations diverses, catholiques suisses, sans réticences et sans réserves pour atteindre notre but. Si mon rapport peut y avoir contribué, ce sera la plus belle récompense que peut attendre un vieux Fribourgeois, dont les ancêtres le sont devenus parce qu'ils voulaient rester catholiques, un ancien élève et un professeur de notre *Alma mater*.

ANNEXE VIII

Statuts de 1959

I. Dispositions générales

Art. 1 Nom et but

L'Association des Amis de l'Université de Fribourg est une Association au sens des art. 60 et suivants du code civil. Elle a son siège à Fribourg (Suisse).

Le but de l'Association est de favoriser le développement de l'Université de Fribourg. Elle s'efforce d'atteindre ce but :

1. en propageant l'idée de l'Université suisse de Fribourg, avec son triple caractère d'institution d'Etat, catholique et internationale;
2. en groupant les anciens étudiants et les amis de l'Université, notamment parmi les catholiques suisses, en vue de l'assistance matérielle et morale nécessaire à l'Université de Fribourg;
3. en allouant, dans le cadre de ses moyens financiers, des subventions pour l'enseignement et la recherche scientifique, des journées d'études et des cours de vacances, ainsi qu'en préparant la quête annuelle du premier dimanche de l'Avent pour l'Université.

Art. 2 Coopération

Dans la poursuite des buts susmentionnés, l'Association prend ses décisions et toute indépendance, ce qui n'empêche pas, pour les questions importantes, un contact préalable avec les autorités universitaires.

Art. 3 Langue

Le français et l'allemand sont, à égalité, les langues de l'Association.

II. Sociétariat

Art. 4 Admission

Toute personne physique ou morale peut devenir membre de l'Association.

Art. 5 Cotisation - Journal de l'Association

La cotisation annuelle et la contribution unique pour acquérir la qualité de

membre viager sont fixées par l'assemblée générale. Les membres de l'Association reçoivent régulièrement le journal «Universitas Friburgensis».

Art. 6 Sortie

On perd la qualité de membre par la mort, la démission ou l'exclusion.

III. Organisation

Art. 7 Organes

Les organes de l'Association sont :

1. L'assemblée générale
2. Le comité
3. Les commissions désignées par le comité
4. Les réviseurs des comptes.

Art. 8 Assemblée générale

L'Assemblée générale se réunit au moins une fois l'an en session ordinaire.

Les pouvoirs suivants lui sont attribués :

1. élection du comité, du président et des réviseurs des comptes;
2. approbation du rapport et des comptes annuels;
3. modification des statuts.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par décision du comité ou à la requête d'un groupe de membres réunissant le cinquième de l'effectif total.

L'assemblée générale est convoquée par le comité au moins deux semaines avant la date fixée pour sa réunion. La convocation se fait par voie de circulaire ou par une publication dans «Universitas Friburgensis».

Les décisions sont prises et les élections se font à la majorité absolue des membres présents, à l'exception des modifications de statuts.

Art. 9 Comité

Le comité est formé du président et de 8 à 14 membres élus pour 4 ans. Le comité s'organise comme il l'entend et ses fonctions sont gratuites.

Le comité a les compétences suivantes :

1. la direction générale de l'Association;

2. l'administration du patrimoine social et la décision sur l'utilisation des revenus de l'Association conformément à ses buts;
3. la convocation de l'assemblée générale;
4. la conclusion de contrats au nom de l'Association;
5. l'exclusion de membres.

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des membres présents.

Le président, s'il est empêché un autre membre du comité, et le secrétaire engagent l'Association par leur signature collective.

Art. 10 Commissions

L'assemblée générale ou le comité peuvent constituer des commissions pour l'exécution de tâches particulières, telles que le recrutement de nouveaux membres, la préparation de la collecte annuelle de l'Avent ou de quêtes spéciales. Ces commissions répondent de leur gestion devant le comité.

Art. 11 Réviseurs des comptes

L'assemblée générale élit deux réviseurs des comptes. Ceux-ci vérifient la comptabilité et font rapport sur leurs constatations à l'assemblée générale.

Art. 12 Auxiliaires

Le comité peut engager des auxiliaires, notamment pour le secrétariat et la tenue de la comptabilité.

Art. 13 Hommes de confiance

Le comité peut, d'entente avec les commissions compétentes, désigner, par régions, des hommes de confiance chargés de recruter de nouveaux membres ou de promouvoir d'autre manière les buts de l'Association.

IV. Patrimoine social

Art. 14 Ressources

Les ressources de l'Association sont constituées :

1. par les cotisations des membres;
2. par les donations et legs;
3. par les revenus des capitaux.

Art. 15 Utilisation

Les ressources de l'Association doivent être utilisées conformément aux buts sociaux et aux conventions en vigueur.

Les donations et libéralités testamentaires affectées à un but précis ne peuvent être détournées de ce but.

Le patrimoine de l'Association ne peut en aucune manière être mêlé avec celui de l'Etat ni remis à la gestion d'une administration publique.

Le patrimoine social répond seul des engagements de l'Association.

Art. 16 Dissolution

En cas de dissolution de l'Association, la Conférence suisse des évêques décide de l'emploi du patrimoine social dans le cadre de ses destinations statutaires.

V. Dispositions finales

Art. 17 Révision des statuts

L'assemblée générale peut en tout temps décider la modification des statuts, à la majorité des deux tiers des voix émises, à la condition que cet objet ait figuré à l'ordre du jour de l'assemblée.

Les propositions de modifications des statuts doivent être communiquées par écrit aux membres avec leur convocation à l'assemblée générale.

Art. 18 Entrée en vigueur

Les présents statuts remplacent les précédents et entrent immédiatement en vigueur.

Statuts adoptés par l'assemblée générale réunie à Bâle le 26 juin 1959.

Le président :

Le secrétaire :

Dr Jean Bourgknecht
Député au Conseil des Etats

Joseph M. Perrez

ANNEXE IX

100 Jahre Hochschulverein Freiburg

L'Association des Amis de l'Université a 100 ans

Die Präsidialbank des Luzerner Grossratssaales war bei der Jubiläumsversammlung des Hochschulvereins von zwei Portraits flankiert. Sie zeigen den Politiker Josef Düring und den Arzt Franz Schmid-Arnold, zwei Luzerner Mitinitianten und Mitglieder des Gründungsvorstandes.

Mit der Einladung zur Hundertjahrfeier nach Luzern wollte der Hochschulverein, in aller Bescheidenheit, auch ein wenig zeichenhaft wirken. Er erinnerte sich daran, dass der Aufruf zu seiner Gründung - eine landesweite Aktion - im August 1890 von Luzern ausgegangen war. Und der wissenschaftliche Teil der Jahresversammlung war einem Gespräch über die Zusammenarbeit zwischen Universität Freiburg und Theologischer Fakultät Luzern gewidmet.

Standortbestimmung : Vom «Pfeiler» zur «Brücke»

Die eigentliche Jubiläums-Generalversammlung im Grossratssaal erledigte die statutarischen Geschäfte unter dem Vorsitz von Präsident Josef Wolf speditiv. Jahresbericht und Jahresrechnung wurden genehmigt; der Bericht des Kommissionspräsidenten Dr. Eduard Amstad über den Hochschulsonntag 1990 bedauerte den Rückgang des Ertrages, hob aber den immer noch bedeutenden Beitrag der Kollekte und den Eigenwert der damit verbundenen Informationskampagne hervor. In den Vorstand wurde Frau Françoise Desax-de Buman (Stäfa) als Nachfolgerin von Frau Annamaria Cavalli-Malaguerra (Massagno) gewählt.

Der zweite Teil der Versammlung war dem Rückblick und Ausblick zum Anlass der Hundertjahrfeier gewidmet. HSV-Präsident Dr. Josef Wolf skizzierte den bisherigen und künftigen Weg des Vereins im Lichte des Zweckparagrafen: Der HSV hat sich bemüht, diesem Auftrag zu verschiedenen Zeiten mit wechselnden Akzenten gerecht zu werden. In den ersten Generationen eine lebenswichtige Stütze für Aufbau und Entwicklung der Universität Freiburg, später zunehmend auch Ausdruck der Dankbarkeit und Sympathie ihrer

Ehemaligen und Freunde, setzt der Hochschulverein heute neue Akzente als Vermittler von Kontakten zu einem weiteren Beziehungskreis, zu den mit Freiburg besonders verbundenen Regionen und Partnern. Mit dem Hinweis auf den seit einigen Jahren eingeführten «Brief an Freunde der Universität», eine Art «newsletter», und auf den Plan zur Schaffung einer neuen Kontaktstelle der Universität verdeutlichte der Präsident die neuen Verpflichtungen, die den HSV davor bewahren sollen, an seinem 100. Geburtstag auf Lorbeeren auszuruhen.

Une histoire d'engagement et de solidarité

Dans les souvenirs personnels de M. Bernard de Torrenté (Sion), ancien président des Amis, les sentiments de joie et d'enthousiasme sont prédominants. La confiance mutuelle a toujours régné dans la coopération avec la DIP, les Recteurs, le Conseil de l'Université; elle était fondée sur les piliers de l'Association comme Ludwig von Moos, Paul Torche et Max Gressly. - Depuis les temps des grandes constructions universitaires, les tâches des Amis ont évolué, surtout en matière de communication. A la revue trimestrielle sont venus s'ajouter les lettres d'information et les débuts d'un réseau d'«antennes régionales». En même temps, les assemblées annuelles ont pris le caractère de rencontres comme cette fois à Lucerne.

M. Jean-Claude Gauthier, ancien Chef de service de la DIP, est l'auteur de l'Histoire des Amis de l'Université qu'il a remise au Président «in statu nascendi», non sans mettre l'accent sur la reconnaissance ;

«L'histoire de cette Association depuis ses débuts ne peut pas être seulement le rappel d'évènements importants auxquels elle a été intimement associée, comme l'édification de la Bibliothèque cantonale et universitaire, ou celle des bâtiments de Pérolles dont on compte au moins trois générations, ou surtout celle des deux étapes de Miséricorde; elle doit être aussi un rappel de l'engagement des hommes qui ont conduit l'Association et davantage encore de l'engagement de tous ceux qui ont œuvré dans l'ombre pour qu'elle puisse réussir. Si la reconnaissance ne peut s'exprimer avec suffisamment de force dans un texte à caractère historique dominant, il nous paraît séant d'évoquer ici tous ceux qui, par leur fidélité à nos idéaux et leur constance dans la générosité, ont fait l'Association et aidé efficacement l'Université.»

Treue Freunde - auch im Wandel der Zeit

Prof. Hans Meier, seit März dieses Jahres Rektor der Universität, knüpft an den französischen Namen «Amis de l'Université» an. Freunde sind «Leute, die zu unserer Universität stehen; die da sind, wenn man sie braucht; die der Universität nicht gleich den Rücken kehren, wenn sie mit gewissen Vorgängen an ihr oder mit Äusserungen einzelner Mitglieder nicht einverstanden sind». Dass sich manches ändert, zeigt etwa die Herkunftsstatistik der Studierenden, deren hohe Zuwachsrate nicht in erster Linie aus den ursprünglichen «Stammländern» kommt. So gibt es z. B. seit Jahren mehr Berner als Luzerner in Freiburg.

«Die Veränderung in der Zusammensetzung der Studierenden, und parallel damit auch der Professorenschaft, hat automatisch gewisse Folgen auf das Selbstverständnis unserer Hochschule : sie wird je länger je pluralistischer; die Bindung an die katholische Kirche wird schwächer, was von manchen bedauert werden mag.

Das soll aber meines Erachtens kein Grund sein, dass wir unserer «vocation spirituelle» nicht mehr treu bleiben. Ich meine, auch wenn wir unter Studierenden und Professoren heute viele Nichtkatholiken und nicht praktizierende Katholiken haben, können und sollen wir uns dafür einsetzen, dass wir eine Hochschule bleiben, an der in Forschung und Lehre solche Themen, welche den Christen oder ganz allgemein den religiösen Menschen am Herzen liegen, besonders gepflegt werden, mehr gepflegt werden als an anderen Hochschulen. Ich denke da an Themen wie: Interkonnfessioneller und interreligiöser Dialog, Religionswissenschaften, Wirtschafts- und Sozialethik, Menschenrechte, Familienfragen und christliche Erziehung, Friedensforschung, Wertewandel und christliche Konstanten, ethischer Journalismus usw.

In diesem Sinne sind auch die Bestrebungen des Rektorats zu sehen, ein interfakultäres und interdisziplinäres Institut für Ethik und Menschenrechte und ein solches für Familienforschung und Beratung ins Leben zu rufen. Ich hoffe, dass es uns gelingt, und dass die Freunde der Universität uns dabei helfen, im 2. Jahrhundert der Geschichte des HSV und der Universität, alten geistigen Idealen in neuen, offenen Formen treu zu bleiben.»

«Die Uni Freiburg wäre nicht, was sie ist ...»

Erziehungsdirektor Marius Cottier erinnerte an die in Rekordzeit erfolgte Gründung der Uni Freiburg, der 15 Monate später der Hochschulverein folgte. Beides war nur möglich, weil ein breiter und verlässlicher Freundeskreis im ganzen Land bereits bestand. Dass der Aufruf zur HSV-Gründung von Luzern aus versandt wurde, war mehr als ein Zufall; Luzern und Freiburg waren in der Vorgeschichte des Hochschulprojektes schon lange Mitstreiter und Konkurrenten.

Dr. M. Cottier dankte dem Hochschulverein für ein Jahrhundert unverbrüchlicher Treue und grossen Einsatzes. Er nannte stellvertretend die illustre Reihe seiner Präsidenten: Anton Augustin, Rudolf von Reding-Biberegg, Georges de Montenach, Ernest Perrier, Joseph Piller, Franz Wäger, Jean Bourgnicht, Gustav Lisibach, Paul Torche, Ludwig von Moos, Bernard de Torrenté.

Der HSV hatte sich von Anfang an ehrgeizige Ziele gesetzt: Nachdem Georges Python den Freiburgern eine «Uni ohne Neubauten» versprochen hatte, wuchs dem HSV bald die Riesenaufgabe zu, eine Infrastruktur aufzubauen. Er brachte zunächst Mittel für die Bibliotheken auf und danach, durch mehrere Bau Stiftungen, für die Bauten in Pérolles und Miséricorde. Man kann sagen: «L'Université ne serait pas ce qu'elle est devenue si l'Association des Amis n'existait pas.»

Beim anschliessenden Apéro sprach der Präsident des Luzerner Grossen Stadtrates, Rechtsanwalt Urs Korner, selbst ein Freiburger Absolvent. Er leitete die Begegnung mit dem Gastgeberkanton ein, in dem er das Bedürfnis Luzerns nach einer Aufwertung und organisatorischen Zusammenfassung seiner höheren Lehranstalten skizzierte: Schritte, die nicht zuletzt die Zusammenarbeit im Hochschulwesen fördern sollen. Seine Gratulation an den jubilierenden Hochschulverein Freiburg lautete:

«Ich wünsche Ihnen auch weiterhin viel Kraft in Ihrem Engagement, für die Sache der Universität Freiburg einzustehen. Eine lohnende Aufgabe, wie ich meine, denn wo in der Schweiz gibt es noch eine Hochschule, die sich in ihren Fundamenten klar zu einer ethischen Ausrichtung ihrer wissenschaftlichen Tätigkeit bekennt! Ich glaube, dass die jüngste Geschichte und die aktuellsten Fragen aller Wissenschaftsgebiete nach einer solchen Ausrichtung geradezu suchen. Freiburg muss nicht mehr suchen. Und darum dürfte diese

Hochschule von andern beneidet werden. Für diese ethische Ausrichtung nimmt Ihr Verein gewissermassen eine Garantenstellung ein.»

ANNEXE X

Contribution de l'Association des Amis à l'Image directrice de l'Université

Prologue

Conscient du fait qu'il était porte-parole de plus de 3'500 anciens universitaires provenant de toute la Suisse et du Liechtenstein, le Comité de l'Association des Amis a décidé de nommer un groupe de travail chargé de se pencher sur l'importante question de l'«Image directrice» que les autorités universitaires fribourgeoises ont été invités à définir.

Le résultat des efforts de ce groupe est le papier ci-dessous. Il remplit deux fonctions:

- Il est une **contribution** à l' «Image directrice» que veut se donner l'Université de Fribourg et est remis en tant que document de travail aux personnes compétentes du Conseil de l'Université et du Rectorat. Il est donc une base de réflexion et un point de départ;
- Il représente la **prise de position** de l'Association des Amis sur certaines questions fondamentales et peut également servir de fil conducteur au comité pour des décisions futures.

Définition et spécificité

a) Définition

L' Université de Fribourg est une institution d'Etat comprenant cinq facultés. En tant qu'université, elle se distingue d'autres centres de recherche par le libre choix des problèmes à traiter et par le caractère désintéressé de sa recherche fondamentale. Elle offre une formation complète dans toutes les disciplines universitaires importantes à l'exception de la médecine. Elle apporte sa contribution à l'enseignement, à la recherche et aux prestations de service dans tous les domaines principaux du savoir.

b) Spécificité

C'est à l'Université de Fribourg que la présence des quatre cultures nationales est la plus sensible. C'est là aussi que le corps professoral est le plus

international. L'Université de Fribourg a donc un aspect pluriculturel et international unique.

Cette situation remonte à ses origines; en effet, bien que placée sous l'autorité de l'Etat, l'Université de Fribourg a été fondée pour répondre aux besoins de formation et de recherche de la population catholique.

Cette tradition catholique la rattache à un courant de pensée qui a marqué et marque encore toute l'Europe et fait partie de la mémoire collective européenne³⁶.

L'Université de Fribourg a en outre la particularité d'être un établissement bilingue à cheval sur la frontière de deux grandes cultures européennes.

Buts et domaines d'engagement

L'Université de Fribourg concrétise sa vocation d'université et vit sa spécificité, dans laquelle l'éthique et le dialogue jouent un rôle prépondérant,

a) dans le domaine de l'enseignement :

en fournissant un enseignement spécifique de qualité qui encourage la formation complète de la personne. Elle offre à l'étudiant la possibilité de préparer son avenir professionnel, d'élargir son horizon personnel, d'apprendre à vivre dans une société pluraliste; elle lui permet de créer et d'approfondir son propre système de valeurs en livrant à sa réflexion les valeurs chrétiennes.

b) vis-à-vis de la communauté:

en mettant au service de la communauté ses compétences dans tous domaines, essentiellement cependant dans ceux de la recherche, de l'enseignement et de la formation continue tout en conservant une attitude critique. Elles s'attache tout spécialement à accorder sa chance de formation à toute personne, sans considération de sexe, d'ethnie et de religion. Elle s'ef-

³⁶ Par "mémoire collective européenne" il faut comprendre le fonds culturel commun à toute l'Europe. Les racines chrétiennes font partie de cet héritage. Celui-ci est extrêmement important dans une Europe qui cherche à s'unifier et pour appréhender la vérité. Car, "si la vérité est universelle et en soi abstraite, son appréhension ne l'est pas, ni le terrain dans lequel elle se manifeste" (J. Thorens)

force aussi d'augmenter dans une mesure adéquate la proportion des femmes dans le corps enseignant.

c) dans le domaine international:

en favorisant le dialogue international, dans le respect et l'acceptation des cultures différentes. Elle s'engage pour la sauvegarde de la liberté démocratique partout où celle-ci pourrait être menacée. Elle favorise le partenariat scientifique et culturel entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest et avec les pays du Tiers-Monde. Elle soigne les contacts avec d'autres universités, elle ouvre ses portes à des professeurs étrangers et encourage la formation d'étudiants étrangers.

De par sa tradition, l'Université de Fribourg a un rôle particulier à jouer dans la conservation et la diffusion de la «mémoire collective européenne». Sa position-clef entre deux cultures la rend particulièrement apte à traiter toutes les questions d'une société pluriculturelle: majorités/minorités, immigration ...

d) dans le domaine religieux :

elle est la seule université suisse où la théologie catholique est en contact avec tous les autres domaines de la recherche et est, de par la même, un lieu privilégié de dialogue entre la recherche scientifique dite profane et la recherche scientifique théologique.

Elle est spécialement qualifiée pour susciter et garder le dialogue entre les différentes églises de Suisse ainsi qu'entre les différentes religions, une condition indispensable de la paix dans le monde.

Université d'Etat dont la Faculté de théologie est reconnue par l'Eglise, elle est le lieu privilégié de la recherche théologique, dans un esprit œcuménique et dans le respect du message évangélique.

Réalisation

La réalisation de ces objectifs passera notamment par :

a) *Le choix du corps professoral et des cadres intermédiaires.*

L'Université de Fribourg s'attache un corps professoral et des cadres intermédiaires choisis pour leurs compétences scientifiques et pédagogiques et prêts en outre à accepter, encourager sa spécificité et à réaliser ses lignes directrices dans leur engagement professionnel.

b) *Une forme de vie universitaire permettant l'interdisciplinarité et les échanges.*

L'Université de Fribourg encourage l'interdisciplinarité et la formation de la personne en proposant en incitant les étudiants à combiner les branches entre les facultés et éventuellement entre les universités.³⁷

Elle met en place des structures adaptées aux exigences modernes et à sa spécificité :

- centres ou instituts gardiens et «moteurs» de la tradition spirituelle et socio-culturelle chrétienne;
- cours et séminaires permettant la préhension de la «mémoire collective européenne»;
- émulation scientifique des cadres et de la relevé scientifique par une «disputatio» véritable sur les problèmes actuels ;
- innovation dans ses structures d'enseignement et de recherche pour répondre aux défis que pose l'évolution de la société.

c) *La connaissance de deux langues au moins*

Outre qu'elle s'attache à garder l'enseignement parallèle en allemand et en français là où il existe, l'Université de Fribourg veille à encourager l'acquisition d'une deuxième langue. Elle met systématiquement sur pied des

³⁷ On pourrait par exemple envisager une forme d'enseignement par modules, c'est-à-dire en concentrant la matière d'un cours sur une période restreinte de quelques semaines, mais de manière intensive.

programmes d'études bilingues dans tous les domaines, études couronnées par l'obtention d'un diplôme ou d'une licence bilingue. Par cette confrontation de l'étudiant à une autre langue, elle contribue à conserver la pluralité culturelle de la Suisse et à améliorer la connaissance et la compréhension entre les différentes cultures de Suisse, mais aussi d'Europe.

Approuvé par le Comité de l'Association le 9 septembre 1994 et par l'Assemblée générale le 29 octobre 1994.

(Rédaction: Anne-V. Wiget-Piller)

ANNEXE XI

Charte 2016 de l'Association Alumni et Amis UniFR

ALUMNI

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

CHARTRE

- 1 Association indépendante, Alumni et Amis Université de Fribourg (Alumni et Amis UniFR) participe à la vie de l'Université de Fribourg, soutient la communauté universitaire et en réunit les diplômés et les membres ainsi que toute personne désireuse d'apporter sa contribution.
- 2 Alumni et Amis UniFR accueille les titulaires des diplômes délivrés par toutes les facultés. Elle collabore étroitement avec les associations facultaires et d'autres associations qui ont un lien avec l'université et elle entend favoriser leur développement ou leur émergence.
- 3 Alumni et Amis UniFR cultive l'échange mutuel, la fidélité chez ses membres et leur propose des prestations qui renforcent le lien avec l'université à long terme, au-delà des études.
- 4 Alumni et Amis UniFR recherche le contact avec les étudiantes et étudiants qui sont les alumni de demain, se montre particulièrement attentive à leurs projets et leur offre des prestations spécifiques.
- 5 Alumni et Amis UniFR, à travers ses membres, est attachée à l'université et entend contribuer à son développement, à son renforcement et à son rayonnement dans la population et dans les médias au niveau local, national et international.
- 6 Alumni et Amis UniFR administre les fonds qui lui sont confiés et soutient avec les ressources financières qu'elle génère des projets qu'elle choisit librement conformément à ses buts. Elle entend disposer de moyens lui permettant d'agir dans des situations qui requièrent souplesse et célérité.
- 7 Alumni et Amis UniFR se veut présente dans tout le pays au travers de groupes régionaux. Pour son organisation centrale ou ses activités locales, elle encourage et valorise l'engagement bénévole de ses membres. L'association travaille en étroite collaboration avec le Rectorat, avec qui elle entretient des échanges continus.



Alumni et Amis UniFR:

**Uni Fribourg un jour,
Uni Fribourg toujours.**

ANNEXE XII

Statuts Alumni et Amis UniFR de 2017 (actuels)

Art.1

L'Association Alumni et Amis de l'Université de Fribourg (Alumni et Amis UniFR) est une association au sens des art. 60 et suivants du Code Civil. Elle a son siège à Fribourg (Suisse).

Le but de l'association est de favoriser l'épanouissement de la communauté universitaire. Elle s'efforce d'atteindre ce but :

1. en contribuant au développement de l'Université,
2. en promouvant les principes éthiques et les exigences de justice sociale pour lesquelles l'Université s'engage,
3. en contribuant au rayonnement positif de l'Université dans la population et les médias aussi bien au niveau local que national et international,
4. en cultivant le réseau entre les diplômé-e-s de toutes les facultés alumni et les Ami-e-s, en les informant régulièrement des activités de l'Université et en les invitant à des manifestations locales dans toute la Suisse.

Art. 2

Le français et l'allemand sont, à égalité, les langues de l'Association.

Art. 3

L'Association connaît les catégories de membres suivantes:

1. membres individuels (diplômées et diplômés ainsi qu'Amies et Amis de l'Université),
2. membres collectifs (personnes morales, notamment organisations d'alumni des facultés).

Art. 4

Les membres s'engagent à soutenir les buts de l'Association et à payer une cotisation annuelle directement ou indirectement par le biais d'une organisation d' alumni.

Art. 5

Les organes de l'Association sont :

3. 1. L'assemblée générale,
4. 2. Le comité,
5. 3. L'organe de révision.

Art. 6

L'Association tient une assemblée générale ordinaire par année. Les pouvoirs suivants lui sont attribués :

1. Election du comité, du président ou de la présidente et de l'organe de révision,
2. Approbation du rapport annuel et des comptes annuels et décharge du comité,
3. Fixation des cotisations,
4. Discussion des suggestions concernant la promotion de l'Université ou l'activité de l'Association,
5. Décision de modifications de statuts,
6. Adoption de propositions émanant du comité ou des membres.

Les propositions des membres doivent être adressées par écrit au secrétariat quatre semaines au moins avant l'assemblée générale. L'assemblée générale décide librement d'une entrée en matière sur les propositions déposées après le délai.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées par décision du comité ou lorsque le cinquième des membres en fait la demande.

L'assemblée générale est convoquée par écrit par le comité au moins deux semaines avant la date fixée pour sa réunion.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. La révision totale ou partielle des statuts nécessite une majorité des deux tiers des voix.

Art. 7

Le comité est formé du président ou de la présidente et de 8 à 14 membres élus pour 4 ans. Sa composition tient compte d'une représentation équitable des organisations affiliées d'alumni.

Le comité a notamment les tâches suivantes :

1. Il dirige l'association.
2. Il établit le budget.
3. Il administre le patrimoine social et décide de l'utilisation des moyens financiers de l'association conformément à ses buts et aux résolutions de l'assemblée générale.
4. Il convoque l'assemblée générale.
5. Il prépare les modifications de statuts et soumet des propositions à l'assemblée générale.
6. Il conclut des contrats et des conventions.
7. Il peut déléguer des tâches à des commissions et à des comités et charger des organisations universitaires de tâches particulières.
8. Il règle le droit aux signatures.
9. Il décide de l'exclusion de membres.
10. Il soigne le contact avec les organisations d'alumni facultaires et leur apporte un soutien approprié.
11. Il nomme un administrateur ou une administratrice et détermine l'organisation du secrétariat.

Le président ou la présidente convoque par écrit les membres aux séances du comité. Le comité peut se prononcer par voie de circulation sur des propositions de la présidente ou du président.

Art. 8

L'Association a un secrétariat général dirigé par un administrateur ou une administratrice. Le secrétariat soutient le comité dans l'exercice de son activité et exécute les décisions du comité.

Art. 9

L'organe de révision est désigné par l'assemblée générale pour une durée de quatre ans. Il examine chaque année les comptes de l'association et établit un rapport écrit à l'attention de l'assemblée générale ordinaire.

Art. 10

Les ressources de l'Association sont constituées par :

1. les cotisations ordinaires et extraordinaires des membres,
2. les donations et les revenus de toutes sortes,
3. les revenus des placements et les intérêts,
4. les prestations décidées par conventions avec des tiers.

Art. 11

Les ressources de l'Association doivent être utilisées conformément aux buts et aux conventions en vigueur.

Les donations affectées à un but précis ne peuvent être détournées de ce but.

Le patrimoine social répond seul des engagements de l'Association.

Art. 12

L'année sociétaire correspond à l'année civile.

Art. 13

L'Association peut être dissoute sur décision de l'assemblée générale, lorsque trois quarts au moins des membres présents approuvent cette décision ; toute proposition de dissolution de l'Association doit être communiquée aux membres par écrit avec la convocation à l'assemblée générale. En cas de dissolution, la totalité du patrimoine social est remise à l'Université de Fribourg sous forme d'un fonds en faveur des alumni.

Art. 14

Les présents statuts remplacent ceux du 26 juin 1959 et entrent immédiatement en vigueur.

Adoptés par l'Assemblée générale réunie à Fribourg le 17 novembre 2017

Alumni et Amis UniFR

Mireille Kurmann-Carrel
Présidente

Milena Castrovinci-Wermelinger
Secrétaire

ANNEXE XIII

Assemblées générales de l'Association des Amis (Alumni) de l'Université

1889	Fondation de l'Université	1920	Bourguillon FR
1890	Initiative de la fondation de l'Association	1921	Fribourg
1891	19 jan.: Assemblée constituante AG: Juillet à Fribourg	1922/23	Fribourg (14.1.1923)
1892	Fribourg	1924	Brigue VS
1894	Fribourg	1925	Bâle
1895	Fribourg	1926	Mörschwil SG
1896	Fribourg	1927	Fribourg
1897	Fribourg	1928	Fribourg
1898	Fribourg	1929	Lucerne
1899	Fribourg	1930	Fribourg
1900	Fribourg	1931	Baden AG
1901	Fribourg	1932	Zoug
1902	Fribourg	1933	Delémont BE
1903	Fribourg	1934	Fribourg
1904	Fribourg	1935	Coire GR
1905	Fribourg	1936	Fribourg
1906	Fribourg	1937	Fribourg
1907	Lucerne	1938	Fribourg
1908	Sion VS	1939	Fribourg
1909	Fribourg	1940	Fribourg
1910	Fribourg	1941	Fribourg
1911	Romont FR	1942	Fribourg
1912/13	St-Gall (2.8.13)	1943	Fribourg
1914	Fribourg	1944	Fribourg
1915/16	Fribourg (15.11.1916)	1945	Fribourg
1917/18	Fribourg (25.4.1918)	1946	Lucerne
1919	Hauterive FR	1947	Soleure
		1948	St-Gall
		1949	Marly-le-Grand FR
		1950	Fribourg

1951	Fribourg	1986	Ittingen TG
1952	Sarnen OW	1987	Lugano TI
1953	Wohlen AG	1988	Sion VS
1954	Zoug	1989	Fribourg
1955	Schwyz	1990	Vaduz FL
1956	Fribourg	1991	Lucerne
1957	Wil SG	1992	Delémont JU
1958	Lucerne	1993	Wil SG
1959	Bâle	1994	Schwyz
1960	Zurich	1995	Bulle FR
1961	Sion VS	1996	Engelberg
1962	Vaduz FL	1997	Sion
1963	Porrentruy BE	1998	Fribourg
1964	Oltén SO	1999	Soleure
1965	Fribourg	2000	Fribourg
1966	St-Gall	2001	Locarno
1967	Berne	2002	Morat
1968	Soleure	2003	Fribourg
1969	Lugano TI	2004	Fribourg
1970	Coire GR	2005	Fribourg
1971	Schwyz	2006	Fribourg
1972	Brig VS	2007	Fribourg
1973	Stans NW	2008	Fribourg
1974	Bulle FR	2009	Fribourg
1975	Baden AG	2010	Fribourg
1976	Zoug	2011	Fribourg
1977	Vaduz FL	2012	Fribourg
1978	St-Maurice VS	2013	Fribourg
1979	Porrentruy JU	2014	Fribourg
1980	Sursee LU	2015	Fribourg
1981	Soleure	2016	Fribourg
1982	Altdorf UR	2017	Fribourg
1983	Appenzell	2018	Fribourg
1984	Fribourg		
1985	Disentis GR		

ANHANG XIV

Présidences de l'Association des Amis (Alumni) de l'Université

1891 - 1900	Anton Augustin
1902 - 1911	Rudolf von Reding-Biberegg
1911 - 1917	Georges de Montenach
1917 - 1927	Ernest Perrier
1927 - 1954	Joseph Piller
1954 - 1957	Franz Wäger
1957 - 1960	Jean Bourgknecht
1960 - 1966	Gustav Lisibach
1966 - 1972	Paul Torche
1972 - 1982	Ludwig von Moos
1982 - 1989	Bernard de Torrenté
1989 - 1994	Josef Wolf
1994 - 2003	Jean-Bernard Favre
2003 -	Mireille Kurmann-Carrel



L'Association des Amis de l'Université de Fribourg jouit d'une histoire variée. Créée en 1891, seulement deux ans après la fondation de l'université, l'appui politique et financier était privilégié au cours des premières décennies. Les modèles de financement ont changé au fil du temps et l'université est devenue autonome. Aujourd'hui, le réseau des anciens étudiants est la première priorité de l'orientation stratégique de l'association. Cela se reflète dans le changement de nom de l'association qui est devenu en 2016 Alumni et Amis UniFR.

Jean-Claude Gauthier a écrit une contribution à l'histoire de l'association lors du jubilé de ses 100 ans. Cette deuxième édition a été rédigée par Thomas Gmür avec l'histoire des 25 dernières années. Certains documents en annexe ont été complétés ou ajoutés.